

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Rapport ESG Akiem 2023



akiem
Rail beyond bounds

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

INDEX

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT.....3

1 AKIEM 4

2 CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA
GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
CHEZ AKIEM

2.1 TRACER LA VOIE : GOUVERNANCE ET STRATÉGIE.....12

2.2 NAVIGUER ENTRE LES RISQUES ET LES PRIORITÉS : ÉVALUATION DE LA
MATÉRIALITÉ 15

2.3 DIALOGUE OUVERT : INTERACTIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES.....21

3 CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ
DE LA GOUVERNANCE

3.1 PRINCIPES DIRECTEURS : CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....26

3.2 SÉCURITÉ DES DONNÉES.....31

4 INVESTIR DANS LES PERSONNES :
MATÉRIALITÉ SOCIALE 48

4.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL 36

4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PERSONNEL.....41

4.3 FAVORISER UNE CHAÎNE DE VALEUR DURABLE 48

5 OPÉRATIONS RESPONSABLES :
MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.1 EXPLOITATION DU MATÉRIEL ROULANT 53

5.2 POLLUTION LOCALE ET ÉMISSIONS 59

5.3 CONSOMMATION DE RESSOURCES 65

6 DIVERS

6.1 MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS70

6.2 RAPPORT D'ASSURANCE 73

6.3 INDICE ESRS ET RÉFÉRENCE TCFD..... 77

6.4 CHIFFRES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES..... 8

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

L'année 2023 a été marquée par une prise de conscience de l'urgence d'agir face à la crise climatique et à ses conséquences sur la santé, la biodiversité et les grands équilibres économiques et géopolitiques. La mobilité et les transports représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, ce qui les place au cœur de ces défis. Dans ce contexte, le rail se distingue par son efficacité et sa faible empreinte carbone, contribuant à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et du Green Deal européen.

Chez Akiem, nous sommes convaincus que le rail fait partie de la solution. Nous sommes fiers de participer au développement du transport ferroviaire européen en proposant à nos clients des solutions de location de matériel roulant sur mesure pour les aider à relever leurs défis environnementaux et sociaux.

Nous sommes fermement engagés en faveur de l'excellence et d'un comportement éthique dans tout ce que nous faisons. Nous nous attachons à mettre en œuvre notre stratégie et nos activités opérationnelles dans le respect des principes du développement durable en réduisant notre empreinte écologique, en garantissant des conditions de travail sûres et équitables, en encourageant l'innovation et la diversité, et en agissant toujours avec intégrité et transparence.

Le rapport ESG 2023 d'Akiem présente les actions que nous avons menées, ces dernières concrétisent notre volonté de renforcer notre rôle d'acteur responsable et engagé dans le secteur ferroviaire. Il s'agit de mettre en œuvre des initiatives pragmatiques et réalisables dans l'ensemble de l'entreprise, conçues pour améliorer durablement notre empreinte en réorganisant notre stratégie de flotte, en fournissant des emplois sûrs, en opérant en tant qu'entreprise responsable, en réduisant les impacts environnementaux et en garantissant une concurrence loyale. L'année 2023 a vu la refonte complète de notre approche de la sécurité au

sein de l'entreprise, afin d'assurer un alignement total sur notre déclaration de mission « La sécurité avant tout ». Notre nouvelle organisation intègre la sécurité et la qualité au cœur de toutes nos activités. Ce rapport fournit également des indicateurs-clés permettant de suivre nos performances et nos progrès en matière d'environnement, d'approche sociale et de gouvernance.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas relever ces défis seuls. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec nos parties prenantes (clients, fournisseurs, actionnaires, partenaires financiers, régulateurs et communautés locales) afin de promouvoir les bonnes pratiques et les initiatives durables dans notre secteur. Nous soutenons aussi les efforts des autorités publiques pour créer des cadres réglementaires et financiers qui favorisent le développement du rail en supprimant les obstacles techniques, administratifs ou concurrentiels qui entravent sa croissance.

Nous sommes convaincus que le rail a un bel avenir, un avenir que nous sommes déterminés à contribuer à construire. Nous vous remercions de votre confiance et de l'intérêt que vous portez à notre entreprise.

FABIEN ROCHEFORT, PRÉSIDENT D'AKIEM



1. AKIEM

AKIEM EN BREF

Akiem est l'un des principaux fournisseurs européens de solutions clés en main pour la fourniture de locomotives et de trains de passagers aux opérateurs ferroviaires, aux fabricants et aux autorités locales. Depuis décembre 2022, Akiem est détenu par la CDPQ (Caisse de Dépôt et Placement du Québec).

Partout en Europe, Akiem travaille aux côtés des opérateurs de l'industrie ferroviaire et des transporteurs de fret et de passagers pour :



Offrir une **large gamme** de **matériel roulant**, **solutions de location à valeur ajoutée** et **solutions industrielles** et **de maintenance**



Garantir les **plus hauts niveaux de sécurité**, de **disponibilité** et de **fiabilité** à des **coûts maîtrisés**



Soutenir ses clients afin qu'ils puissent **se concentrer sur leur activité principale** en toute confiance

237 M€
de chiffre d'affaires

367
collaborateurs

84 % des
émissions de GES provenant
de l'utilisation de l'énergie
dans le matériel roulant

1. AKIEM

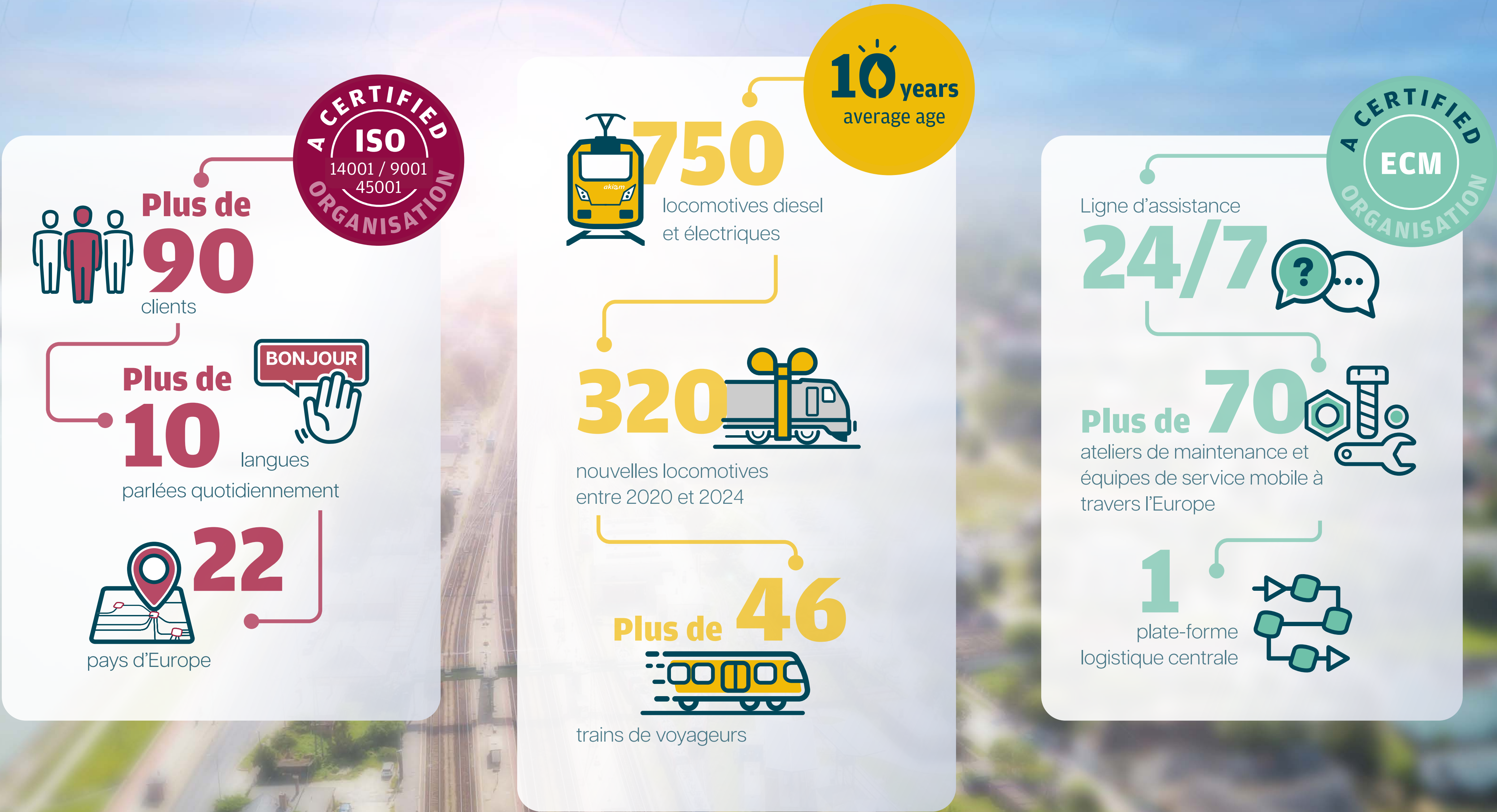


Fig. 1: Akiem en bref

RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE FERROVIAIRE

La société est divisée en trois activités principales offrant des solutions sur mesure qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du matériel roulant :

Location de locomotives

Dry Lease ou Full Service, unité unique ou flotte entière, Akiem donne accès à un **parc de matériel roulant moderne et varié** avec un service sur mesure et une modularité maximale.

Maintenance et services

Les équipes d'Akiem sont présentes **dans toute l'Europe, apportant l'expertise, les capacités industrielles et logistiques** qui sous-tendent l'écosystème de maintenance certifié ECM d'Akiem. Elles sont les garantes de l'excellence et de la qualité d'Akiem. La mission d'Akiem est de garantir les plus hauts niveaux de disponibilité du matériel roulant et de réduire les temps d'arrêt afin que les clients puissent continuer à opérer, partout, tout le temps, à 100 % de leur capacité, en toute confiance et en toute sécurité.

Location de trains de passagers

Akiem fournit des **services de financement et de gestion de flotte pour les trains de passagers en Europe** pour les autorités de transport public et les sociétés d'exploitation de trains. Le groupe propose des innovations techniques et contractuelles qui servent de catalyseur à la croissance du transport ferroviaire. Les solutions d'Akiem garantissent que le matériel roulant est toujours disponible, sûr et fiable.

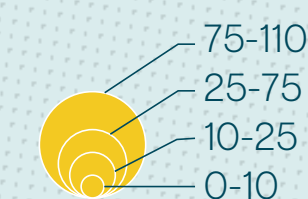
Bureaux, installations et partenaires dans toute l'Europe

Les 367 collaborateurs d'Akiem sont répartis dans toute l'Europe, ce qui garantit la proximité avec les clients du groupe. 121 de ces collaborateurs sont affectés aux unités Holding, Leasing et Passenger (nouveau depuis 2022) (2022 : 107), 246 à Akiem Maintenance & Services (2022 : 200). Akiem opère également à travers un vaste réseau de bureaux, d'installations et de partenaires.



Fig. 2 : Bureaux, installations et réseau de partenaires d'Akiem, y compris répartition géographique des employés

- Offices
- Facilities and partners
- Geographical split of Akiem employees' private residence at year-end 2020



ENGAGEMENTS INDUSTRIELS

Pour garantir des normes de qualité, de sécurité et d'environnement optimales dans ses opérations, Akiem est certifié conformément aux exigences du règlement UE/779/2019 sur le système de certification des entités en charge de la maintenance (ECM), et conformément aux exigences de la norme de qualité ISO 9001:2015. Tous les sites appartenant à Akiem (Krefeld et Kassel) sont certifiés ISO 14001:2015 (système de management environnemental) et ISO 45001:2018 (système de management de la santé et de la sécurité au travail).



VALEURS

Depuis sa création, Akiem est guidé par des valeurs et des principes éthiques qui servent de base à ses engagements et à ses actions.

Expertise et innovation

Notre expertise existe pour répondre à vos défis. Nous nous engageons à élargir constamment notre gamme de compétences afin de répondre aux attentes de nos clients. C'est ce qui fait notre différence et l'une des clés de l'amélioration des performances. Nous encourageons constamment l'innovation dans les services que nous fournissons en votre nom et dans la manière dont nous structurons nos investissements.

Respect

Akiem croit en ses valeurs et en ses normes éthiques rigoureuses, toutes conçues pour protéger l'égalité, les personnes et l'environnement.

Être proche de vous

L'étroitesse des relations entre nos collaborateurs et dans nos relations quotidiennes avec les prestataires et les clients est un puissant moteur d'efficacité et de réactivité.

Intégrité

Nous pensons que l'intégrité est fondamentale pour la prospérité durable de notre groupe. Le succès ne peut être le fruit de la corruption, de la fraude ou de la violation de toute réglementation ou législation applicable.

Engagement

Notre stratégie à long terme est source de performances pour tous, qu'il s'agisse des actionnaires, des clients, du personnel ou des partenaires.

Développement durable

Les personnes, leurs parcours professionnels, la sécurité et la santé sont au cœur de tout ce que nous faisons. Les décisions que nous prenons sont guidées par l'impact qu'elles auront sur l'environnement.

Ces valeurs constituent le fondement de la Charte éthique et du Code de conduite des affaires d'Akiem. Ces documents s'appliquent à tous les membres du groupe Akiem et fournissent des conseils et un cadre éthique pour les activités quotidiennes des collaborateurs. Ils soulignent en particulier l'engagement d'Akiem en matière de respect des droits humains, de non-discrimination et de non-rétorsion (voir le chapitre 3.1 pour plus d'informations).

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Akiem reconnaît son rôle et sa capacité à contribuer aux 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs ont été adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015 en tant qu'appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité d'ici à 2030. Ils font suite aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui ont été les premiers à fournir un langage commun pour parvenir à un accord mondial. Bien que les ODD soient intégrés et qu'une action puisse contribuer à plusieurs objectifs, le **groupe Akiem a identifié sept ODD auxquels il peut contribuer le plus** :

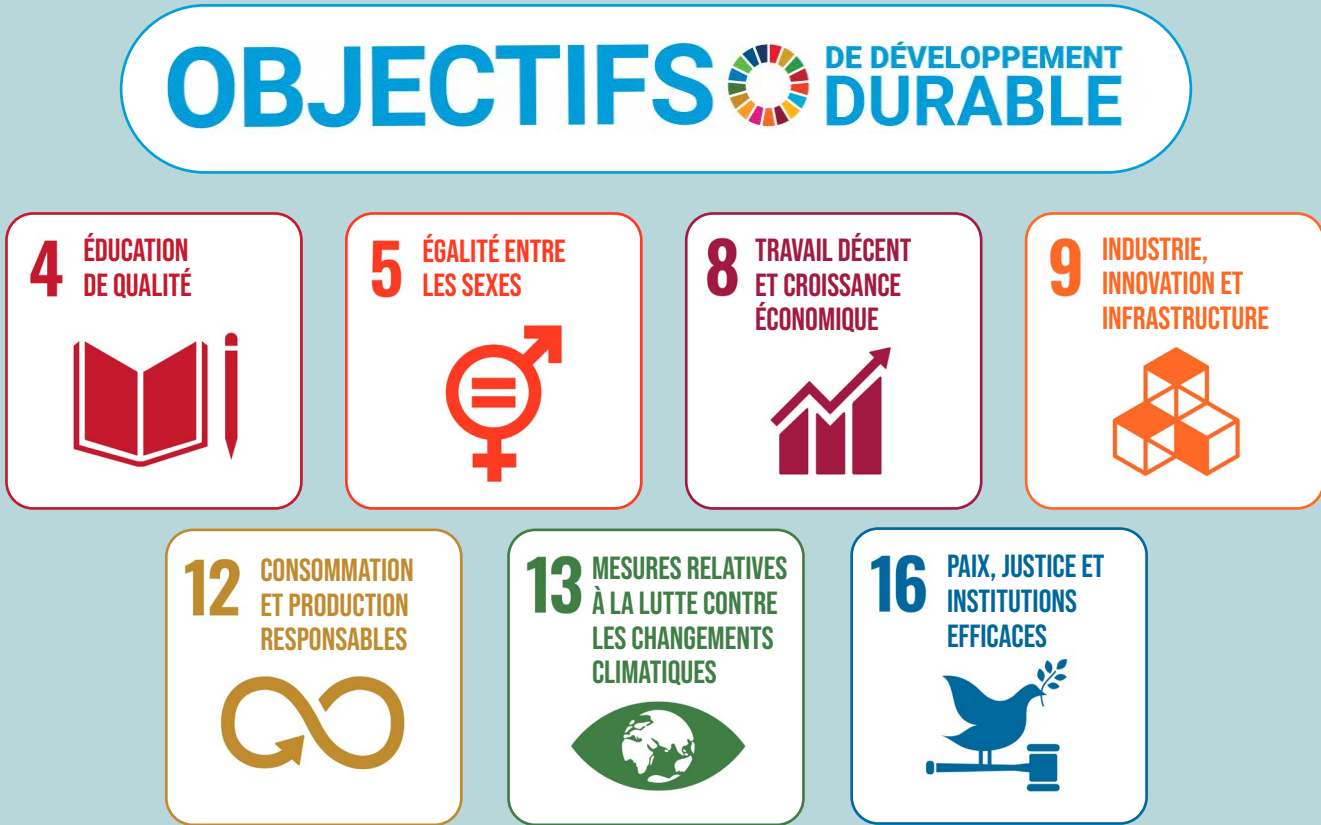


Fig. 7 : Principales contributions d'Akiem aux ODD

RECONNAISSANCE DES PERFORMANCES ESG DANS LES CLASSEMENTS ET LES NOTATIONS

Les performances environnementales, sociales et éthiques font partie intégrante de la stratégie et des activités quotidiennes d'Akiem. Ces engagements ont fait l'objet d'une reconnaissance externe par le biais de deux systèmes de notation extra-financière : GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark, cadre anglo-saxon) et EcoVadis (cadre européen).



Les efforts d'Akiem **et son engagement en faveur du développement durable ont été récompensés** :

par une nouvelle **médaille d'or décernée par EcoVadis, qui place Akiem parmi les 5 % des entreprises participantes les plus performantes** en matière de RSE/ESG (2022 : médaille d'or),



G R E S B

avec **un score de 97 points sur 100 dans l'évaluation du GRESB (2022 : 93 points),**



par la certification Great Place to Work (76 % des personnes interrogées considèrent Akiem comme un endroit où il fait bon travailler).



2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

2.1 TRACER LA VOIE : GOUVERNANCE ET STRATÉGIE

Le développement durable intégré dans la structure de gouvernance

Les activités de gouvernance et de gestion d'Akiem ont pour but de concevoir, d'exécuter et d'évaluer la stratégie ESG de l'entreprise. Les activités de gouvernance ESG d'Akiem donnent la priorité à la sécurité, en garantissant des opérations ferroviaires sûres, ainsi qu'un environnement de travail sûr pour les employés, les fournisseurs et les clients. Cet engagement en faveur de la sécurité reflète une valeur essentielle de la responsabilité sociale. En outre, Akiem se concentre sur la durabilité environnementale par le biais d'opérations propres et d'une croissance durable. Les principales priorités pour 2023 et 2024 sont la santé et la sécurité, l'égalité des sexes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette approche favorise un environnement de travail positif qui attire et retient les talents, tout en promouvant le développement des collaborateurs.



Les solides organes de gouvernance d'Akiem et l'intégration à 360° de la **DURABILITÉ** garantissent une approche d'amélioration continue pour une **ORIENTATION STRATÉGIQUE** ESG à long terme.



2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

La direction générale et quatre organes de gouvernance traitent des questions ESG importantes :

- **Conseil de surveillance** (5 directeurs non exécutifs : 2 représentants de CDPQ et 3 administrateurs indépendants, dont le président) via :
 - **Rapport mensuel sur les indicateurs clés de performance en matière d’ESG** et de **santé et sécurité** (y compris d’éventuelles divulgations supplémentaires sur les alertes de signalement)
 - **Comité d’audit et de risque** : examiné trimestriellement le programme ESG et évaluation des principaux risques (cyber, santé et sécurité, plan d’action ESG)
 - **Comité des ressources humaines** : veillent à la mise en place des thèmes ESG pertinents pour les ressources humaines (égalité des sexes, par exemple)
 - **Comité d’investissement** : évalue l’impact des projets dans le cadre de notre programme ESG
 - **Surveillance continue** : cadres de communication interne sur les événements critiques (par exemple, santé et sécurité, conformité)
- **Le PDG et la direction générale**, dans le cadre du programme de leur comité de direction, traitent du programme ESG en évaluant les risques, les opportunités et

le plan d’action qu’ils ont évalués. 10 % du bonus des membres de la direction générale est lié à trois indicateurs-clés de performance relatifs à la santé et à la sécurité, à l’égalité des sexes et aux émissions de gaz à effet de serre.

- **Managers-clés** : mise en place ESG basée sur des objectifs ESG assignés avec performances liées aux paiements de bonus.

Refonte du système de gestion QHSE

La réorganisation du système de qualité, de santé, de sécurité et d’environnement (QHSE) a constitué un changement majeur en 2023. Dans le contexte de la forte croissance organisationnelle continue d’Akiem, **un nouveau cadre a été conçu et est en cours de mise en œuvre. Il se concentre sur l’intégration des aspects QHSE dans chaque activité organisationnelle**, fournissant des leviers pour évaluer et améliorer continuellement l’organisation.

Le nouveau système est basé sur 5 piliers couvrant la chaîne de valeur et les activités-clés d’Akiem. Chaque pilier a une logique, 3 normes et des indicateurs-clés de performance cibles, ainsi qu’un membre du Comité exécutif désigné comme responsable du pilier. Ils sont soutenus par un manager du groupe chargé de la qualité et de la dimension EHS, ainsi que par des responsables QHSE de piliers dédiés et des relais locaux. Cette gouvernance assure un pilotage et une prise de décision au bon niveau.

1. Révision

Produire la révision dans les délais et en respectant les exigences de qualité, de fiabilité et de conformité

2. Full Service

Exécuter la maintenance opérationnelle dans les délais et dans le respect des normes de qualité et de sécurité

3. Leasing

Livrer le bon actif dans les délais, en conformité, en veillant à la satisfaction des clients

4. Achats et chaîne d’approvisionnement

Acheter et fournir la bonne pièce/le bon service, dans les délais, conformément aux normes de qualité

5. Travailler et vivre avec Akiem

Assurer la sécurité du lieu de travail, développer l’engagement des personnes, protéger les données et réduire l’impact sur l’environnement

Fig. 3 : Les 5 piliers et logiques du nouveau système QHSE

2.2 NAVIGUER ENTRE LES RISQUES ET LES PRIORITÉS : ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ



Intégration des questions ESG dans la gestion des risques du groupe

Akiem gère ses risques au niveau du groupe, y compris les risques spécifiques aux activités. La responsabilité est attribuée par le biais d'une matrice RACI, un membre du Comité exécutif étant le principal responsable du risque. Les risques sont évalués en fonction de leur probabilité, de leur impact (financier et/ou dommages aux personnes, à l'environnement, à la réputation) et du niveau de contrôle de Akiem. Ils sont examinés deux fois par an avec les responsables des risques. Le Comité d'audit et de sécurité est régulièrement informé de la gestion des risques de Akiem et de ses résultats. Il émet des recommandations au Comité de surveillance.

La matrice des risques de Akiem pour 2023 comprenait deux risques importants dans la catégorie ESG : les risques liés à l'environnement/au climat et la transition de son parc de locomotives diesel.



La gestion **PROACTIVE** des risques d'Akiem et son engagement à tirer parti des opportunités offertes par la transition vers une économie **BAS CARBONE** placent Akiem dans une perspective d'**AVENIR** durable.

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

Gestion des risques et des opportunités liés au climat

Fin **2023**, Akiem a réalisé une évaluation spécifique des risques liés au climat. Une série d’entretiens avec des experts internes et externes tout au long de la chaîne de valeur a permis d’établir une première liste de risques physiques (chroniques et aigus), ainsi que de risques et d’opportunités de transition. En appliquant la méthodologie de gestion des risques Akiem, ces risques ont été classés par ordre de priorité au cours d’une session dédiée du Comité exécutif. Pour compléter l’horizon temporel actuel de la gestion des risques (3 à 5 ans), l’établissement des priorités a été effectué dans une perspective à moyen terme (2030), ainsi que dans une perspective à long terme (2050) pertinente pour les activités d’Akiem compte tenu des cycles de vie du matériel roulant de 30 ans et des points d’ancrage politiques applicables (par exemple, les objectifs de décarbonation de l’UE pour 2030 et 2050). Les résultats sont présentés dans la figure 4. De plus amples détails sur ces risques et opportunités, ainsi que sur leur gestion et les indicateurs-clés de performance, figurent au [chapitre 5.1](#) pour les activités de Leasing et aux [chapitres 5.2](#) et [5.3](#) pour les activités AMS. Les informations relatives au personnel et à la chaîne d’approvisionnement sont fournies aux [chapitres 4.1](#) et [4.3](#).

Type	Description des risques et des opportunités	Impact primaire	Degré d’importance	
PHYSIQUE			2030	2050
Chronique	Incidences négatives sur le personnel, notamment pendant les activités de maintenance (santé, sécurité, absentéisme, etc.) ; dommages causés au matériel roulant par une surchauffe ou un déraillement dû au gauchissement de la voie.	AMS / Leasing	Élevé	Très élevé
Aigu	Arrêt limité ou complet des opérations sur les sites de maintenance en raison d’inondations et dommages causés aux sites et à l’approvisionnement en matériaux ; dommages au matériel roulant causés par des déraillements sur des voies déstabilisées / des matériaux emportés sur les voies.	AMS / Leasing	Moyen	Élevé
TRANSITION			2030	2050
Technologie	Le remplacement du parc diesel d’Akiem par de nouvelles technologies de traction nécessite des investissements à long terme dans des actifs qui pourraient être pleinement exploités tout au long de leur cycle de vie.	Leasing	Élevé	Très élevé
Politique	Restriction des activités des ateliers en raison de limitations légales sur l’utilisation de certaines ressources (par exemple: eau, énergie).	AMS	Moyen	Élevé
Marchés	Retards dans la prestation de services causés par des ruptures d’approvisionnement dues à la vulnérabilité des fournisseurs aux risques liés au climat.	AMS / Leasing	Moyen	Élevé
OPPORTUNITÉ			2030	2050
Marché	Le soutien politique à la reconnaissance du rail comme solution efficace pour atteindre les objectifs de décarbonation de l’UE en 2050 conduit à des changements réglementaires améliorant la compétitivité du rail par rapport à d’autres modes de transport (par exemple: fiscalité, développement de l’infrastructure et accès).	Leasing	Élevé	Élevé
Produits et services	Les objectifs de décarbonation des entreprises le long des chaînes d’approvisionnement entraînent une augmentation du fret ferroviaire et, par conséquent, une demande accrue pour les services d’Akiem.	Leasing	Élevé	Élevé
	L’augmentation de la demande d’énergie bas carbone (par exemple: HVO, électricité provenant de sources renouvelables) de la part des opérateurs permet à Akiem de créer des revenus à partir de nouveaux services.	Leasing	Élevé	Élevé
Efficacité des ressources	Réduction des coûts de fonctionnement des ateliers grâce à une utilisation plus efficace des ressources (énergie, eau, etc.) (recyclage de l’eau, solutions de chauffage améliorées) et à la production d’électricité verte sur place.	AMS	Moyen	Élevé

Fig. 4 : Principaux risques et opportunités liés au climat

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

Pour les risques physiques les plus pertinents, une évaluation quantitative supplémentaire des risques climatiques « chaleur » et « précipitations » a été réalisée pour tous les sites d'Akiem dans le cadre de trois scénarios socio-économiques partagés différents (très optimiste SSP1-2.6, modéré SSP3-7.0, pessimiste SSP5-8.5) par rapport à une base de référence historique (1991-2020).

Étant donné que les risques climatiques liés aux différents scénarios deviendront plus distincts au cours de la seconde moitié du siècle, des horizons temporels plus longs ont été retenus : court terme (2021-2040), moyen terme (2041-2060) et long terme (2081-2100). Sur la base des indicateurs sélectionnés (chaleur : nombre de jours au-dessus de 35 °C, précipitations : maximum de précipitations cumulées sur 1 jour) et des seuils (FAO NU), **aucun risque majeur n'a été identifié pour aucun des sites d'Akiem à court et à moyen terme.**

À long terme, presque tous les sites sont confrontés à des risques moyens ou élevés dans le cadre d'un scénario modéré ou pessimiste ([voir chapitre 5.2, figures 29.a et 29.b](#) pour plus de détails).

Il s'agit de la première étude approfondie sur les risques et les opportunités liés au climat, qui a permis à Akiem d'approfondir ses capacités et sa compréhension. Les résultats serviront à **mieux évaluer les thèmes ESG déjà présents dans la**

gestion générale des risques.

Néanmoins, des incertitudes subsistent, notamment en ce qui concerne le choix des indicateurs de risques climatiques et des seuils d'évaluation adéquats. Une analyse distincte et plus détaillée pour les différentes unités commerciales (Leasing et AMS) pourrait permettre d'approfondir la compréhension, ce qui sera également nécessaire pour quantifier les impacts financiers. Akiem prévoit d'aborder ces aspects à l'avenir.

Définir les sujets importants

Akiem suit une **approche hybride dans la sélection de ses sujets importants**. Tout d'abord, les sujets ayant un impact significatif sont déterminés par l'analyse de matérialité du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) auquel Akiem participe chaque année. Il s'agit d'un indicateur important pour le groupe, car le GRESB reflète l'opinion des principales parties prenantes d'Akiem, notamment les

investisseurs, les clients et les pairs. Dans certains cas, ces résultats sont réévalués en interne, sur la base d'autres sources disponibles (par exemple: enquête de satisfaction des clients, atelier interne sur la matérialité) et de leur applicabilité au modèle économique d'Akiem. Ces impacts sont ensuite mis en relation avec les risques identifiés par la gestion des risques d'Akiem. La gestion des risques comprend la définition de contre-mesures concrètes. **Les risques et les progrès sont suivis et réévalués tout au long de l'année. Cela permet à Akiem d'évaluer l'efficacité de ses mesures et d'en définir de nouvelles si nécessaire.**

La figure 5 offre une vue d'ensemble des impacts et des risques connexes, ainsi que des références aux endroits où l'approche d'Akiem est abordée dans le présent rapport. La prochaine évaluation approfondie de la matérialité conformément aux nouvelles exigences des normes européennes de reporting en matière de développement durable (ESRS) est prévue pour 2024.

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

Fig. 5 : Liste des impacts et des risques



GOUVERNANCE							
Impact	CYBERSÉCURITÉ	PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ	RÉMUNÉRATION DES CADRES	FRAUDE	ACTIVITÉS DE LOBBYING	CONTRIBUTIONS POLITIQUES	PROTEC- TION DES LANCEURS D'ALERTE
Risque(s)	• Manque d'efficacité de la gestion de crise • Indisponibilité/accès non contrôlé aux données confidentielles	• Manque d'efficacité de la gestion de crise • Indisponibilité/accès non contrôlé aux données confidentielles	• Risque sous contrôle Mise en place d'une rémunération spécifique et d'une politique d'avantages	• Fraude	• Risque sous contrôle Aucune activité de lobbying n'est autorisée, à l'exception de la participation à des associations professionnelles soumises à des obligations formelles d'approbation et de déclaration, politique publiée en 2021	• Risque sous contrôle Aucune contribution politique n'est autorisée au sein d'Akiem	• Corruption • Fraude
Chapitre	3.2	3.2	2.1	3.1	2.3	/	3.1
SOCIAL							
Impact	H&S : EMPLOYÉS		H&S : CHAÎNE D'APPROVISIONNE- MENT	H&S : UTILISATEURS/ SÉCURITÉ FERROVIAIRE	DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION	EMPLOI LOCAL	RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES (Y COMPRIS, INTERACTIONS AVEC LES EMPLOYÉS)
Risque(s)	• Accidents et maladies des employés • Manque d'efficacité de la gestion de crise • Difficulté à maintenir une organisation efficace et agile dans un contexte de forte croissance		• Dépendance à l'égard des fournisseurs stratégiques	• Accident ferroviaire imputable à Akiem	• Difficulté pour attirer, intégrer et conserver les compétences	• Difficulté pour attirer, intégrer et conserver les compétences	• Manque d'orientation client en raison de la taille et de la gouvernance • Manque d'efficacité de la gestion de crise • Dépendance à l'égard d'un fournisseur stratégique
Chapitre	4.1 et 4.2		4.3	5.3	4.2	2.3 et 4.2	2.3
ENVIRONNEMENT							
Impact	ÉMISSIONS DE GES ET POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE		ÉNERGIE		APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIAUX ET UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES	POLLUTION SONORE	TERRAINS CONTAMINÉS/ DÉCHETS/EAU
Risque(s)	• Changement majeur dans l'environnement réglementaire, y compris la taxonomie • Changement majeur dans l'environnement commercial/réglementaire technique • Non-anticipation d'un événement environnemental / risque climatique extrême • Difficulté à accompagner la transition diesel sur les nouvelles acquisitions		• Crise géopolitique • Changement majeur dans l'environnement réglementaire, y compris la taxonomie • Changement majeur dans l'environnement commercial/réglementaire technique • Difficulté à accompagner la transition diesel sur les nouvelles acquisitions		• Difficulté à maintenir et à gérer le risque d'obsolescence tout au long du cycle de vie de l'actif • Gestion des pièces détachées non adaptée	• Changement majeur dans l'environnement réglementaire ou économique • Manque de contrôle de la pollution et des émissions	• Changement majeur dans l'environnement réglementaire, y compris la taxonomie
Chapitre	5.1 et 5.2		5.1 et 5.2		5.3 et 4.3	5.1 et 5.2	5.3

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

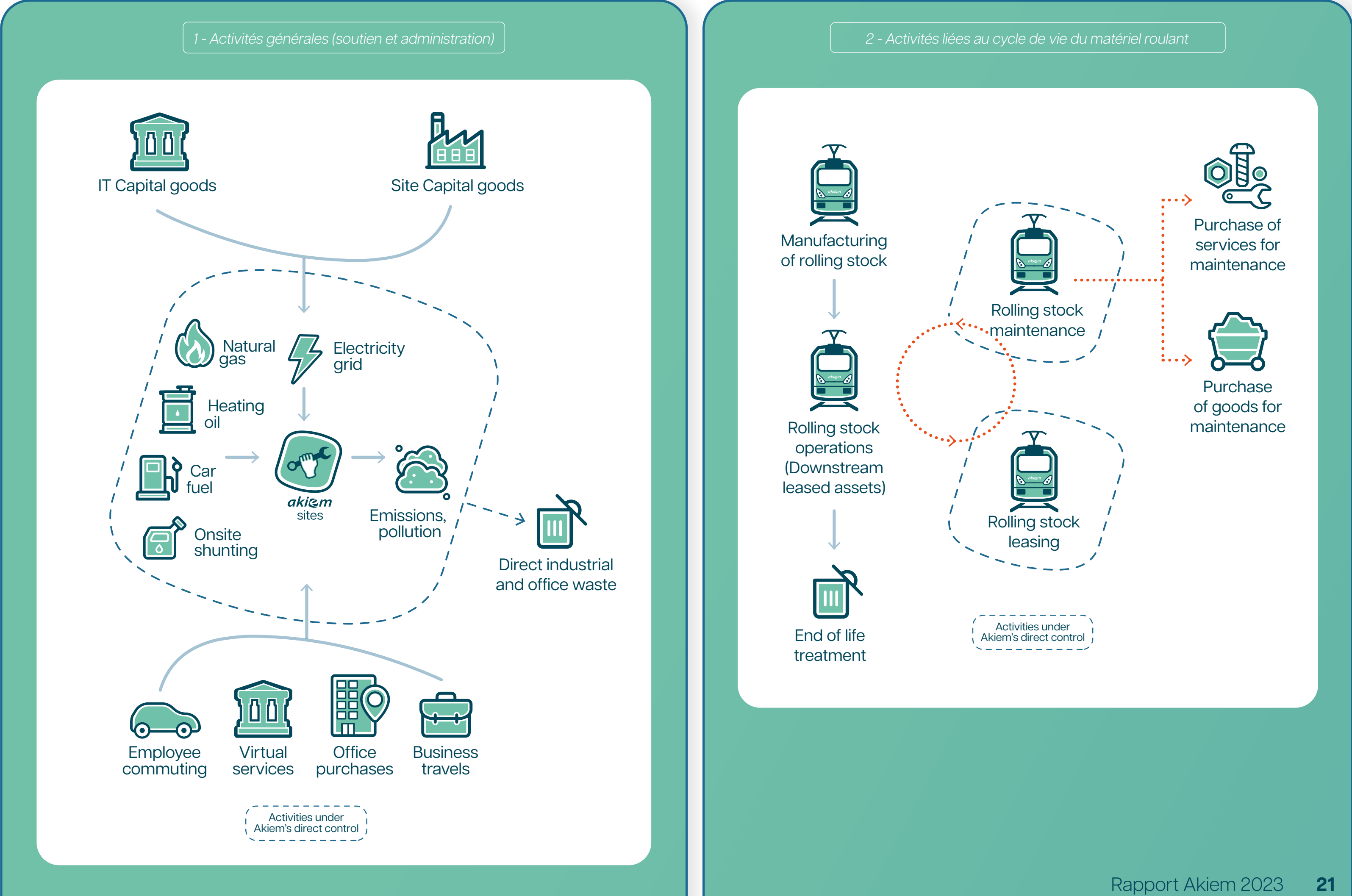
Cartographie de la chaîne de valeur

Akiem a cartographié sa **chaîne de valeur**, en mettant en **évidence les activités-clés qui contribuent à notre offre de services**. Nous avons examiné l'impact environnemental associé à chaque étape, depuis les opérations générales jusqu'au cycle de vie du matériel roulant que nous entretenons et louons. La figure 6 présente les principaux flux liés aux activités d'Akiem.

Les activités générales sont toutes les activités nécessaires pour exploiter des sites et offrir des services, comme l'achat de biens et de services pertinents (équipement informatique, outils et machines, mobilier, services cloud, etc.). Ces opérations **nécessitent une consommation d'énergie et génèrent des émissions, de la pollution et des déchets**. L'apport du personnel d'Akiem, qui n'est pas explicitement représenté ici, est une exigence générale pour toutes les activités. Pour être présents, les employés doivent faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail.

Du point de vue du cycle de vie du matériel roulant, les **services de maintenance et de location d'Akiem permettent à ses clients d'exploiter le matériel roulant**. En amont, cela nécessite la fabrication de matériel roulant. En aval, le traitement à la fin du cycle de vie du matériel roulant après environ 30 ans. Pour sa maintenance, Akiem dépend de l'achat de biens et de services supplémentaires.

Fig. 6 : Aperçu des dépendances et des impacts liés au modèle économique d'Akiem



2.3 DIALOGUE OUVERT : INTERACTIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

2.3.1 Dialogue avec les parties prenantes en 2023

Énergie, climat et au-delà

Akiem s'engage à favoriser les relations avec ses parties prenantes internes et externes. Akiem **analyse et identifie régulièrement les groupes concernés** dans le cadre de son système de gestion de la qualité, de la santé et de la sécurité, et de gestion des risques.

Dans ses activités quotidiennes, l'échange avec ces parties prenantes est largement organisé par les unités commerciales concernées au sein d'Akiem.

En 2023, le sujet le plus important soulevé par les parties prenantes reste lié à la crise énergétique et à l'inflation, ainsi qu'à la crise climatique. Akiem aborde ces questions en interagissant avec les parties prenantes concernées et en identifiant et en mettant en œuvre des mesures appropriées. L'approche d'Akiem à l'égard de la crise énergétique et climatique est décrite plus en détail au [chapitre 5](#).

2.3.2 Notre engagement

Employés représentés dans l'ensemble du groupe

Outre les comités d'entreprise déjà existants d'Akiem en France (CSE au siège de Saint-Ouen et CSE Akiem Technik), **deux nouveaux comités d'entreprise ont été élus par les employés en Allemagne** pour les sites de Krefeld et de Kassel, ainsi qu'un comité général (Gesamtbetriebsrat) couvrant les deux sites.

Environ 78 % des employés d'Akiem sont désormais représentés par des comités d'entreprise élus. Tous les comités d'entreprise remplissent leurs droits et obligations conformément à la législation nationale en vigueur en France et en Allemagne. La direction a reçu une formation pour la sensibiliser aux droits et aux devoirs du comité d'entreprise. La coopération des comités avec la direction est coordonnée par le département des ressources humaines.

Le dialogue porte généralement sur les sujets suivants :

- Évolution et gestion économiques et financières dans l'ensemble de l'entreprise
- Organisation du travail
- Formation professionnelle
- Production technique
- Santé et sécurité des travailleurs
- Mesures prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes et toutes ses implications
- Mise en place de logiciels informatiques
- Mesures individuelles relatives au personnel (en Allemagne)

Afin de garantir une communication ouverte dans les sites dépourvus de représentants élus du personnel, Akiem a mis en place une **structure de communication spécifique** pour faciliter le dialogue entre la direction et les employés. En France, Akiem adhère à la **convention collective de l'industrie du transport et de l'industrie métallurgique, en fonction de l'unité commerciale**.

Fig. 7 : Aperçu des principales parties prenantes d'Akiem





Akiem veille à ce que les multiples dimensions du **BIEN-ÊTRE** des collaborateurs et de la **SATISFACTION** des clients soient prises en compte et va au-delà de l'aspect professionnel en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des populations **LOCALES**.

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM



Participation aux associations professionnelles

Pour renforcer l'efficacité du réseau ferroviaire européen, Akiem coopère avec d'autres acteurs poursuivant un objectif commun au sein d'associations professionnelles sélectionnées. Dans certains pays, Akiem est tenu d'être membre d'associations externes, par exemple, en Allemagne, de la chambre de commerce locale. Comme le prévoit le Code de conduite du groupe, seuls les « référents » nommés sont autorisés à interagir avec les fonctionnaires. Toute relation avec des représentants du gouvernement ou des agences administratives doit être conforme aux réglementations locales. Par ailleurs, aucun don à des organisations politiques n'est autorisé au sein du groupe Akiem.

Tous les dons et parrainages sont soumis à une approbation préalable et sont consacrés à un objectif spécifique, conformément aux principes de notre Charte éthique.

Une **procédure interne visant à renforcer les règles de participation aux associations professionnelles est en place depuis 2021** et s'applique à toutes les personnes représentant le groupe Akiem (y compris ses entités) et ses intérêts qui contribuent, financièrement ou personnellement, à des associations formellement établies. En 2021, Akiem a également créé l'association internationale à but non lucratif AERRL (Association of European Rail Rolling Stock Lessors) avec d'autres grands loueurs européens de matériel roulant. L'objectif de l'AERRL est de promouvoir un matériel roulant interopérable, durable, efficace et sûr pour les passagers et les marchandises pour les chemins de fer européens ([voir chapitre 5.1](#)).



Enquête de satisfaction client avec une augmentation du taux de recommandation (NPS, Net Promoter Score)

Au cours de l'été 2023, Akiem a mené une enquête de satisfaction auprès **de ses clients à l'échelle du groupe**. Menée auprès de clients actifs (récents ou de longue date) et de quelques prospects actifs, l'enquête a porté sur l'ensemble des solutions proposées par le groupe et sur tous nos pays d'implantation. Pour la deuxième année consécutive, elle a également inclus l'évaluation des **attentes des clients et des prospects concernant le niveau d'engagement d'Akiem en matière de responsabilité sociale, d'éthique et d'environnement**, afin d'identifier les sujets importants. Le taux de retour (54,5 %) a permis à Akiem de calculer son **taux de recommandation (NPS)** (+6,6 par rapport à 22,9 en 2022), de confirmer ses points forts et de préciser ses axes d'amélioration.

Assurer la santé et la sécurité des personnes, prévenir la pollution, favoriser les habitats locaux et garantir une conduite éthique des affaires (à la fois avec les partenaires et en interne) reste, comme en 2022, le critère de durabilité le plus « important ».



Créer des emplois stables et attrayants dans toute l'Europe

En tant qu'opérateur industriel, Akiem s'enorgueillit de **créer des emplois à long terme, qualifiés et attrayants**.

Akiem s'engage à favoriser le bien-être économique et social des communautés où le groupe est présent. Nous accordons la priorité au recrutement et au développement d'une main-d'œuvre locale hautement qualifiée dans l'ensemble de nos activités en Europe. Cette approche crée des opportunités d'emploi au niveau local, favorise le transfert de connaissances et renforce le réservoir de talents dans chaque région. En nous associant à des agences de recrutement et à des prestataires locaux, nous nous assurons que notre processus de recrutement respecte les pratiques du marché local.

Les activités d'Akiem sont largement réparties en Europe. Les représentations commerciales et les bureaux principaux se trouvent dans les grandes villes, tandis que les opérations de maintenance s'appuient principalement sur des ateliers et des entrepôts plus petits situés dans des régions plus éloignées. Les **succursales locales sont ancrées dans le marché local** et contribuent au développement des prestataires et fournisseurs locaux. En 2021, le groupe a annoncé l'ouverture d'un nouveau site à Ostricourt, en France, **créant ainsi de nouveaux emplois dans une région où le taux de chômage est élevé**. En choisissant cette implantation dans les Hauts-de-France, Akiem cherche à initier un cercle local vertueux de création d'emplois et de compétences. De nombreux emplois indirects devraient rapidement suivre les 60 emplois créés directement par l'atelier et ses fonctions de soutien. En outre, **la phase de conception a déjà pris en compte des normes environnementales élevées qui vont au-delà des exigences réglementaires**. L'objectif est d'obtenir une certification environnementale pour les bâtiments une fois la construction achevée. L'ouverture est prévue pour 2024.

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM



Promouvoir l'emploi local par la formation

Akiem s'engage à assumer sa responsabilité sociale au sein de la communauté locale et offre régulièrement à de jeunes étudiants talentueux la possibilité d'accéder au marché du travail grâce à des **programmes d'apprentissage technique et d'apprentissage post-universitaire**. En 2023, une trentaine d'apprentis et d'étudiants ont été employés dans le cadre de ces programmes. Certains d'entre eux ont également été recrutés par la suite.

À Krefeld, en Allemagne, un **programme d'apprentissage continu d'électricien et de mécatronicien** a été mis en place avec 2 à 4 apprentis à la fois. Il est prévu d'étendre ce programme dans les années à venir. Ce programme est mené en étroite collaboration avec les écoles locales et la chambre locale de commerce et d'industrie.



Contribuer aux initiatives locales

Akiem analyse de près la manière dont le groupe peut **mieux contribuer à la communauté locale**. Il s'agit notamment d'augmenter les achats locaux auprès d'entreprises employant des personnes handicapées, ainsi que les contributions financières ou matérielles aux associations locales. Un Code des achats durables est prévu pour 2024. En outre, Akiem contribue régulièrement à des initiatives sélectionnées ayant un impact positif sur des thèmes liés

à ses propres activités, par exemple une **initiative locale qui emploie des personnes en difficulté et les forme** à la médiation numérique, à la réparation d'ordinateurs et au reconditionnement de téléphones. Ce programme facilite non seulement leur intégration durable sur le marché du travail, mais s'aligne également sur l'engagement d'Akiem en faveur d'une gestion responsable des déchets électroniques et de l'allongement du cycle de vie des équipements informatiques.



Fig. 9 : Conception du nouveau site de maintenance à Ostricourt, France

3. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

3. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

3.1 PRINCIPES DIRECTEURS CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES

3.1.1 Impacts, risques et opportunités significatifs

La croissance des activités d'Akiem s'accompagne d'une augmentation du nombre de transactions internes et externes. **Même si la croissance se concentre sur l'Europe, toutes les régions n'ont pas le même niveau de normes éthiques pour les entreprises.** Des déficiences du contrôle interne et l'exposition plus importante liée au développement d'Akiem peuvent conduire à des fraudes externes ou internes (par exemple, collusion avec un fournisseur ou fraude au faux président).

En **respectant des normes éthiques élevées dans la conduite de ses affaires** avec les parties prenantes internes et externes, le groupe contribue à l'Objectif de développement durable n° 16 des Nations Unies : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».



3. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE



3.1.2 Approche d'Akiem

Promouvoir un comportement éthique dans les affaires

Depuis 2019, la **Charte éthique complète d'Akiem et le Code de conduite des affaires correspondant** fournissent un cadre formel concernant le comportement attendu de tous les collaborateurs d'Akiem. Ces documents sont accessibles au public sur le site Web d'Akiem, en plusieurs langues. En outre, ils sont explicitement mentionnés dans tous nos contrats avec les fournisseurs ([voir le chapitre 4.3](#) pour plus d'informations).

Basés sur les valeurs d'Akiem, ils fournissent **des orientations et des spécifications pour les activités quotidiennes des collaborateurs**, notamment en ce qui concerne les normes de qualité, de santé et de sécurité, la réglementation ferroviaire, le droit du travail (y compris les conventions de l'Organisation internationale du travail sur des sujets tels que le travail des enfants et le travail forcé), l'environnement, la corruption et le blanchiment d'argent, la confidentialité des données, la communication précise des informations financières et non financières, et la concurrence loyale. Depuis 2023, ils sont complétés par une politique supplémentaire en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

En 2023, l'accent a été mis sur la sécurisation des opérations dans les pays fortement corrompus (selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International).

Pour tout nouveau prospect (fournisseur, client, tiers) provenant d'un pays dont la note est inférieure ou égale à 50, une évaluation supplémentaire est effectuée par le service juridique au moyen d'un outil informatique dédié. Une fois la relation établie, un suivi régulier est également mis en place. La mise en place du processus se poursuivra en 2024.

Renforçant son engagement en matière de transparence, Akiem a mis en place un processus de déclaration obligatoire des conflits d'intérêts à la

fin de l'année 2023. Cela implique que tous les membres du Comité exécutif et les cadres supérieurs divulguent formellement tout conflit potentiel lié à des activités commerciales futures. Pour assurer une couverture complète, le programme sera déployé tout au long de l'année 2024 afin d'inclure tous les managers-clés et le personnel des départements les plus susceptibles de connaître des conflits, à savoir les achats et les ventes.

Le Comité d'audit et de risque est régulièrement informé au cours de l'année des efforts déployés par la société, sous la direction du responsable de la conformité, pour mettre en œuvre les politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, ainsi que des résultats des actions. En 2023, aucun cas n'a été signalé.

Protéger les valeurs d'Akiem : signalement

Akiem a mis en œuvre son cadre de signalement de groupe en 2019 pour renforcer l'efficacité de ses politiques. Le cadre permet aux lanceurs d'alerte de rester anonymes. Depuis 2020, **chaque salarié du groupe Akiem peut signaler tout acte ou fait qui violerait la loi ou la Charte éthique d'Akiem ou qui serait susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité ou la réputation du groupe.** En 2023, la plate-forme a également été **ouverte à toutes les parties prenantes externes**, le lien correspondant étant communiqué sur le site Web d'Akiem. Tous les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi bénéficient d'une protection contre les représailles. Akiem s'engage à enquêter rapidement, de manière indépendante et objective, sur les incidents liés à la conduite des affaires (y compris la corruption ou les pots-de-vin). Outre ce cadre, les employés sont encouragés à faire part de leurs préoccupations en s'adressant à leur direction ou au département des ressources humaines.



Akiem cultive une solide culture
ÉTHIQUE en interne, tout en
atténuant de manière proactive
les risques externes grâce à des
ÉVALUATIONS dans les régions où
la corruption est élevée.

3. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

3.1.3 Résultats d'Akiem

Campagnes de sensibilisation menées

Akiem propose des formations spécifiques et une communication à l'échelle du groupe pour s'assurer que tous les collaborateurs connaissent les normes et les mesures d'Akiem, ainsi que les risques et les formes de conduite commerciale contraires à l'éthique.

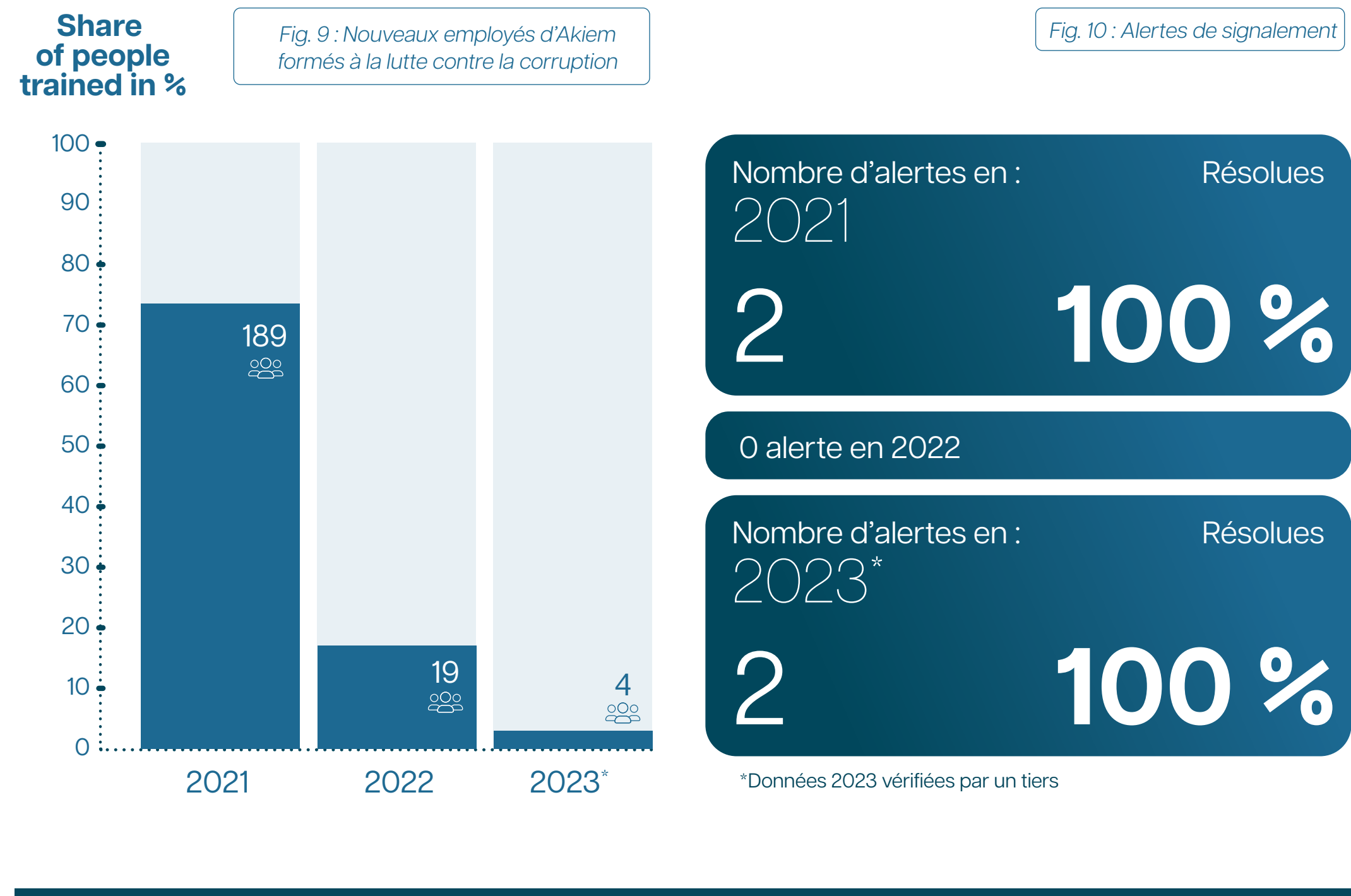
Depuis plusieurs années, une formation spécifique sur l'éthique et la conformité est fournie. Depuis 2021, cette formation est dispensée en ligne via une plate-forme d'apprentissage. **L'objectif est que chaque collaborateur d'Akiem ait été formé sur le sujet**, y compris toutes les nouvelles recrues. La formation comprend la réussite d'un test obligatoire pour s'assurer que les collaborateurs ont compris le contenu. En 2023, la proportion de salariés nouvellement arrivés ayant validé la formation est très faible. Ce retard est principalement dû à l'absence d'inscription à la plate-forme et d'affectation à la formation immédiatement après. **Pour veiller à ce que tous les collaborateurs soient formés sur le sujet, le contenu de la formation doit être complètement mis à jour, avec l'obligation pour tous les employés de suivre à nouveau le cours.**

Les fonctionnalités de l'outil seront exploitées pour envoyer des rappels automatiques et fournir un tableau de bord clair sur le taux d'achèvement de la formation. Tous les collaborateurs (actuels et nouveaux) devront suivre cette formation en 2024. Début 2024, **il a été demandé à tous les collaborateurs de signer numériquement leur adhésion à la Charte éthique et au Code de conduite des affaires.** Depuis la fin de l'année 2023, une clause spécifique est également intégrée dans tous les nouveaux contrats d'employés concernant le respect de ces deux documents.



Fig. 8 : Guide d'utilisation du système de signalement d'Akiem

3. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE



Suivi et résolution des alertes de signalement

Deux alertes de signalement ont été enregistrées via la plate-forme dédiée en 2023 (2022 : 0). En octobre, la première alerte anonyme a été enregistrée sur la plate-forme de signalement dans la catégorie « discrimination et harcèlement ». Le département des ressources humaines a été informé et a mené une enquête interne avec les parties prenantes concernées. En novembre, une deuxième alerte a été enregistrée dans la même catégorie, dont le suivi a également été assuré par le département des ressources humaines.



3. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

3.2 SÉCURITÉ DES DONNÉES

3.2.1 Impacts, risques et opportunités significatifs



Le modèle économique et la stratégie d'Akiem dépendent de plus en plus de la numérisation : dans ses activités principales de location et de maintenance afin d'améliorer les services existants et d'en proposer de nouveaux, ainsi que dans ses fonctions de soutien afin d'accroître leur efficacité.

À tout moment, un accès mal contrôlé à des données contractuelles ou financières et à un savoir-faire technique peut entraîner une fuite externe d'informations confidentielles au profit d'un tiers, des violations de contrat, une atteinte à la réputation et une baisse de la rentabilité. L'indisponibilité interne des applications (par exemple: MS SharePoint), des données, des systèmes ou leur corruption peut entraîner une interruption des activités, un manque de fiabilité des rapports, et des erreurs ou des problèmes dans le processus de prise de décision. Ces risques sont amplifiés par une sous-estimation du processus de gestion de crise, qui peut conduire à une atteinte supplémentaire à la réputation (couverture médiatique) et entraîner une perte de confiance des clients, une baisse de la rentabilité et une perturbation de l'activité.

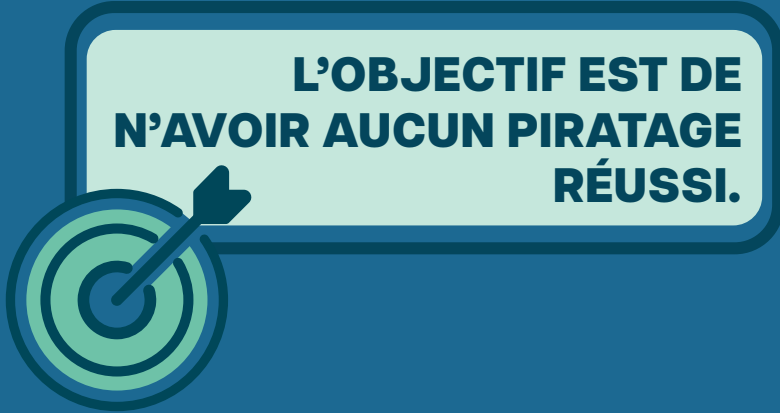


3. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

3.2.2 Approche d'Akiem

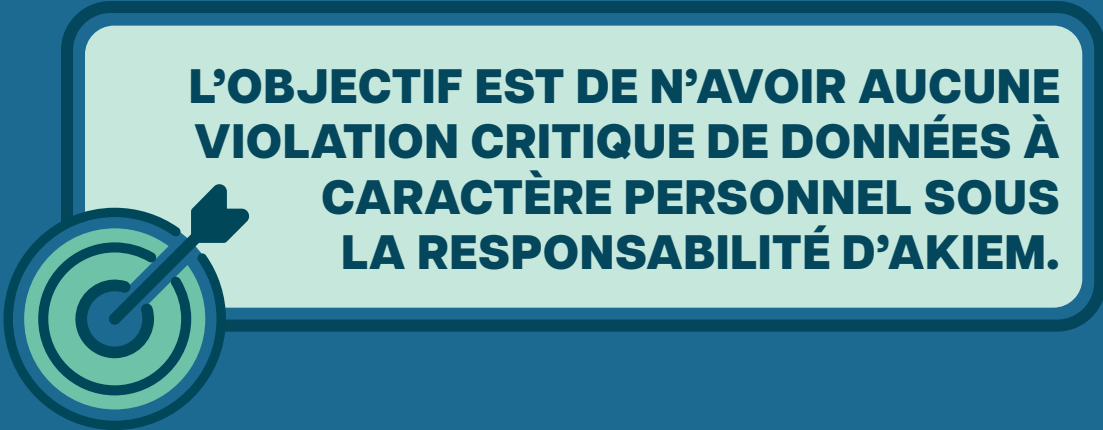
Protéger les données et les systèmes internes

Ce sujet est pris très au sérieux par Akiem. Depuis 2023, un responsable de la sécurité de l'information supervise le sujet et est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les feuilles de route correspondantes. Une attention particulière est accordée à la **sensibilisation de toutes les équipes aux bonnes pratiques et aux bonnes utilisations de la technologie**. Une formation sur les cyberrisques à l'échelle du groupe a ainsi été lancée en janvier 2023 via la plate-forme d'apprentissage en ligne et doit être mise à jour en 2024.



Protéger les données personnelles

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), plusieurs actions ont été mises en œuvre au cours des années passées. Il s'agit notamment de la définition de politiques de groupe en matière de protection des données, ainsi que de la **formation de tous les collaborateurs par le biais d'une plate-forme d'apprentissage en ligne dédiée ou de sessions plénières**. Les nouveaux employés doivent suivre la formation dans les premiers mois suivant leur arrivée.



Être prêt en cas de crise

Afin de se préparer à d'éventuelles situations de crise (financière, environnementale, de réputation, etc.) et d'en réduire efficacement les conséquences, **Akiem a mis en place des processus spécifiques et une organisation adaptée**. Avec le soutien d'un partenaire expert externe, Akiem organise chaque année des exercices de simulation avec les cellules de crise Corporate et Maintenance & Services. Le risque cybernétique, compte tenu de ses spécificités, fait l'objet d'une approche spécifique.

Akiem cherche à renforcer en permanence la **SÉCURITÉ DES DONNÉES** par la formation des collaborateurs et l'amélioration des processus, tout en **ANTICIPANT** des plans de gestion de crise.

3. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

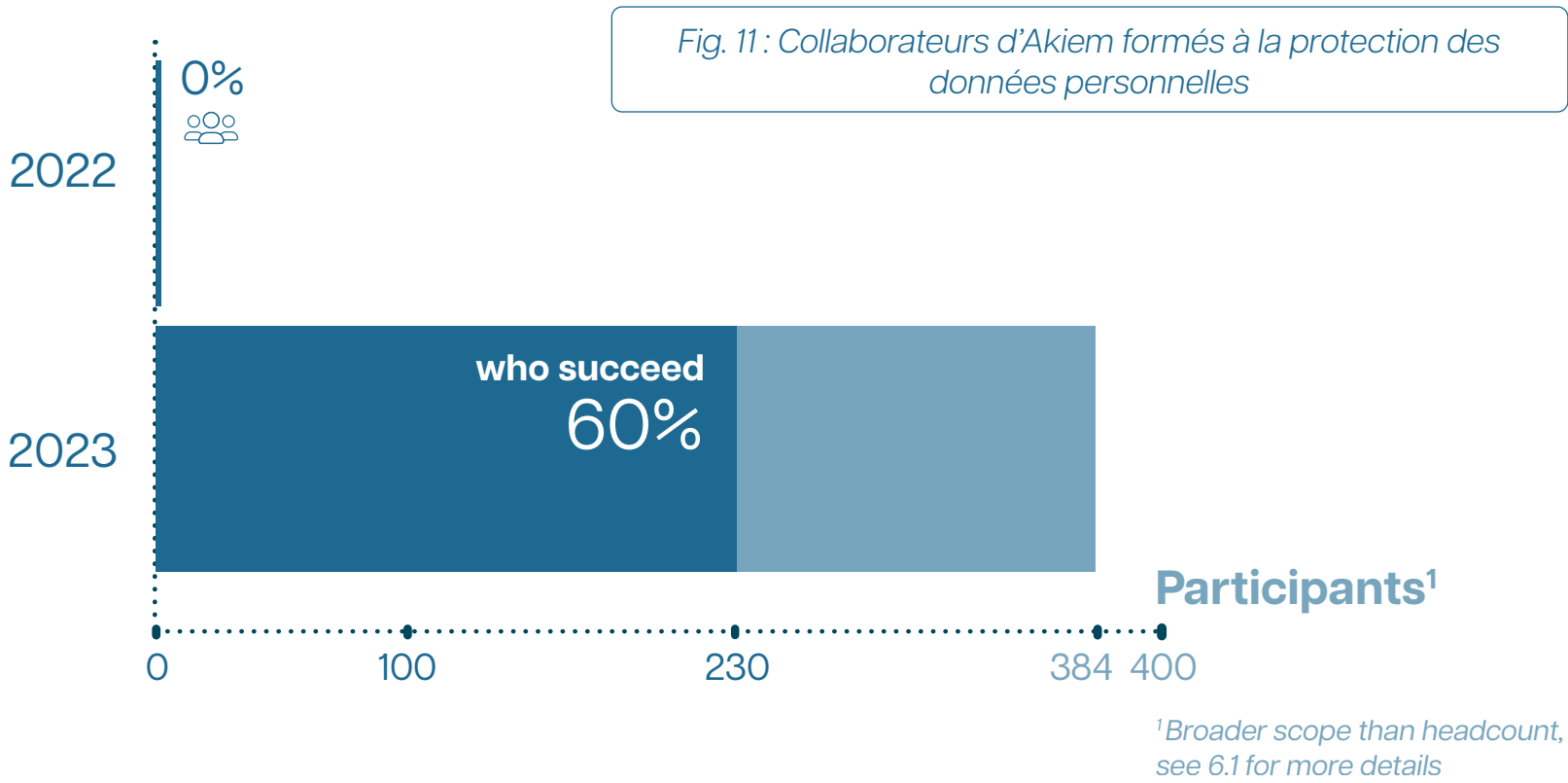
3.2.3 Résultats d'Akiem

Lancement d'une nouvelle formation sur la protection des données

Un nouveau programme de formation a été créé au cours de l'année 2022, incluant les modifications liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, et a été traduit dans toutes les langues du groupe.

L'objectif est de s'assurer que chaque employé comprend clairement ses droits et ses devoirs et peut donc agir en conséquence pour protéger ses données personnelles, ainsi que celles des autres parties prenantes (clients, partenaires, collègues). Une campagne globale à l'échelle du groupe a été lancée au premier semestre 2023 par le biais de la plate-forme d'apprentissage en ligne. En 2023, **aucune violation de données à caractère personnel enregistrable n'a été signalée** (2022 : 1).

*Données 2023 vérifiées par un tiers



Menaces de cybersécurité

En 2022, Akiem a pris une mesure proactive pour renforcer sa position de cybersécurité en réalisant un audit externe complet sur l'ensemble de ses sites. Cet audit a permis d'évaluer l'efficacité de notre infrastructure, de nos processus et de nos politiques en matière de protection contre les cybermenaces. Toutes les mesures d'atténuation recommandées ont été mises en œuvre avec succès en 2023.

Des mesures supplémentaires ont été mises en place pour mieux sécuriser et tester la sécurité de l'infrastructure informatique d'Akiem. Un système de prévention des pertes de données (DLP, Data Loss Prevention) doit être mis en place en 2024. Cet engagement en faveur d'une amélioration continue nous permet de rester vigilants quant à la protection de nos systèmes et de nos données.

Une campagne test de hameçonnage a été menée en 2023 avec 447 personnes ciblées, parmi lesquelles 35 employés ont cliqué sur le lien et 22 employés ont envoyé des données personnelles. La sensibilisation reste à l'ordre du jour pour 2024. Il en va de même pour la formation à la cybersécurité, l'objectif étant de couvrir 100 % de l'ensemble des collaborateurs d'ici le premier trimestre 2024. **En 2023, 27 % des participants inscrits (380)¹ ont suivi la formation avec succès.** Une intrusion réussie a été signalée pour 2023 (2022 : 0) sans responsabilité d'Akiem.

L'infrastructure du partenaire d'hébergement d'Akiem a été attaquée (ransomware), ce qui a entraîné l'indisponibilité de plusieurs applications clés. L'incident de sécurité a fait l'objet d'une enquête et a été clôturé. Une analyse a été effectuée et a conclu qu'il n'y avait pas eu de violation de données à caractère personnel.

¹Champ d'application plus large que les effectifs, voir 6.1 pour plus de détails

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL

4.1.1 Impacts, risques et opportunités significatifs



Le modèle économique d'Akiem exige qu'une partie de sa main-d'œuvre travaille directement sur et autour des locomotives, sur les sites de maintenance et, dans le cas des techniciens mobiles, également sur le terrain, **ce qui peut avoir des conséquences négatives sur leur santé en cas d'accident**. Ces activités sont principalement menées par des employés d'Akiem, ainsi que par des sociétés de services tierces spécialisées, parfois aussi par des entrepreneurs indépendants. Un accident grave impliquant un travailleur d'Akiem peut se produire (dans une installation technique, par exemple), entraînant des dommages humains, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation. Selon le type d'accident, les effets peuvent être à court, moyen ou long terme. Assurer la santé à long terme de ses collaborateurs permet d'optimiser la disponibilité de la main-d'œuvre d'Akiem, y compris l'expertise technique acquise au cours de la carrière de chacun.

Des températures plus extrêmes liées au changement climatique constituent également un risque substantiel pour le personnel d'Akiem, notamment lors des activités de maintenance.

Akiem est directement responsable de la protection de ses plus de 350 employés sur le lieu de travail, ainsi que des non-salariés faisant partie de son personnel. Ce faisant, le groupe contribue directement à l'Objectif de développement durable n° 8 des Nations Unies : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».



4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.1.2 Approche d'Akiem

Engagement : fournir des conditions de travail sûres et saines

Notre priorité n° 1 mais aussi celle de toute personne sur nos sites est de veiller à la santé, à la sécurité et à la dignité d'autrui.

Nous avons un objectif de « zéro accident », pour nos collaborateurs et nos opérations.¹

Objectif principal pour 2024 : taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail inférieur à 5 (2023 : 9,6)

¹Charte éthique du groupe Akiem, p. 10

Évaluer le risque de préjudice

Akiem met à jour et publie chaque année un **document d'évaluation des risques** conformément à la réglementation nationale, y compris une évaluation des risques liés à l'environnement ferroviaire. Les résultats de cette évaluation des risques sont communiqués à tous les employés dans le cadre du processus continu de sensibilisation aux risques. Comme ces évaluations sont basées sur les activités, elles couvrent également tous les non-salariés qui mènent ces activités pour le compte d'Akiem. Chez Akiem Maintenance & Services, l'évaluation est réalisée en collaboration avec un médecin du travail.

L'équipe QHSE surveille les risques en matière de santé et de sécurité, la conformité des processus opérationnels avec les exigences réglementaires pertinentes, puis donne son avis et formule des recommandations, le cas échéant.

Intégrer la sécurité dans toutes les activités

Dans le cadre de la réorganisation du système QHSE ([voir chapitre 2.1](#)), **les normes de sécurité et les indicateurs clés de performance ont été intégrés dans les différents piliers**, notamment :

- Environnement de travail propre et sûr (ateliers, entrepôts, bureaux, locomotives, véhicules)
- Chaque collaborateur dispose d'un EPI et bénéficie d'une formation à la sécurité adaptés à son travail
- Initiation obligatoire à la sécurité pour les nouveaux collaborateurs et les visiteurs du site

En 2023, le réseau de référents internes en matière de sécurité a continué à signaler les incidents liés à la sécurité, à partager des idées et à fournir des conseils relatifs à la sécurité aux employés de leur région. En Allemagne, les sites d'Akiem sont légalement tenus d'avoir un **comité de sécurité au travail qui se réunit une fois par trimestre** et comprend des représentants internes et externes de la sécurité. L'objectif est de créer un réseau de communication entre tous les spécialistes de la sécurité sur site et les décideurs, afin de développer la sécurité et la santé sur le lieu de travail.



Akiem donne la priorité
à la **SANTÉ** et à la **SÉCURITÉ**
du personnel par le biais
d'évaluations des risques,
de formations et d'une
AMÉLIORATION continue des
mesures de sécurité.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Assurer le suivi de l'efficacité

Pour assurer le suivi de l'efficacité de l'action, **les indicateurs-clés de performance en matière de sécurité et les rapports d'incidents sont communiqués à la direction générale tous les mois et font l'objet de discussions régulières**. L'harmonisation des rapports s'est poursuivie afin de veiller à ce que tous les incidents soient analysés de la même manière et avec la même profondeur, que les conclusions soient tirées et mises en œuvre en temps utile, et que les enseignements tirés soient partagés dans l'ensemble du groupe. Sur la base de ces informations, les actions, les objectifs et les responsabilités respectives sont définis dans le plan d'action ESG annuel.

La **mise en place d'un nouvel outil de reporting de système de gestion intégré est prévue** pour 2024. Le nouvel outil se concentre sur la mise à disposition d'une plate-forme unique pour signaler, examiner et enquêter sur les incidents, élaborer des plans d'action, et suivre et évaluer les progrès. Une formation a été prévue pour tous les collaborateurs afin de les familiariser avec le nouvel outil et de les sensibiliser à cette nouvelle procédure simplifiée de signalement des incidents.

Prendre des mesures collectives proactives sur les sites

Akiem **donne la priorité à la mise en place de mesures de sécurité collectives sur tous ses sites de travail** afin de préserver le bien-être de l'ensemble de son personnel. Il s'agit, d'une part, au **niveau organisationnel**, de la mise en place de systèmes de gestion pertinents avec une approche d'amélioration continue, notamment la norme ISO 45001, de l'élaboration de normes internes et d'une responsabilité claire pour chaque site. D'autre part, il s'agit également de **mesures physiques** qui peuvent prévenir des situations potentiellement dangereuses ou atténuer le risque (par exemple: au moyen d'équipements de protection collective : garde-corps, échafaudages roulants, etc.). Sur la base de l'analyse des risques liés au climat, Akiem prévoit d'examiner dans quelle mesure les processus devraient être adaptés (par exemple: travailler plus tôt ou plus tard) et les bâtiments modernisés pour garantir des conditions de travail saines.

Fig. 12 : Accidents du travail et décès de collaborateurs 2021-2023

	2021		2022			2023		
	Blessures déclarées	Taux de fréquence ¹	Blessures déclarées	Taux de fréquence ¹	Taux de gravité ²	Blessures déclarées*	Taux de fréquence ^{1*}	Taux de gravité ²
Leasing	0	0	0	0	0	0	0	0
Maintenance & Services	3	12,4	7	21,94	0,15	7	21,19	0,23
Holding	0	0	0	0	0	0	0	0
Passenger	NA		NA			0	0	0
Total	3	7,0	7	13,56	0,09	7	13,89	0,15

¹Taux de fréquence total de blessures déclarées = (nombre de décès et toutes les blessures : blessures à graves conséquences, blessures déclarées, blessures de premiers secours avec risque de blessure grave/nombre total d'heures travaillées dans l'année) x 1 000 000

² Taux de gravité = (nombre de jours perdus pour cause d'incapacité temporaire / heures travaillées) x 1 000 ; non disponible avant 2022

Remarque : Mise à jour méthodologique des calculs des heures travaillées en 2023, les valeurs de 2021 et 2022 ont été recalculées selon la nouvelle méthodologie.

*Données 2023 vérifiées par un tiers

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.1.3 Résultats d'Akiem

Augmentation du nombre d'incidents de sécurité déclarés

En 2023, **sept blessures (2022 : 7) d'employés ont été déclarées, toutes ayant entraîné des absences**, ainsi que deux blessures de premiers secours avec risque de blessure grave (2022 : 0) et 1 quasi-accident avec risque de blessure grave (2022 : 2). Un accident de trajet avec absence a été déclaré en 2023 (2022 : 0).

Ces chiffres signifient que **l'objectif 2023 d'un taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail < 5 n'a pas été atteint**. Bien que le nombre de blessures déclarées soit resté stable, le taux de gravité s'est aggravé en raison d'un accident avec absence prolongée.

Du côté positif, la **stabilité du nombre d'incidents signifie une diminution relative** par rapport à la croissance de l'entreprise et à l'augmentation du nombre d'heures travaillées. On observe également **une lente évolution vers une culture de la sécurité et un comportement en matière de signalement plus positifs**. La restructuration de l'organisation QHSE et la mise en place du nouvel outil de reporting et d'analyse visent à renforcer cette tendance.

Akiem reste déterminé à atteindre un taux de fréquence d'accidents avec arrêt de travail inférieur à 5. Cet objectif est réintégré dans nos objectifs stratégiques de groupe pour 2024 et lié à la rémunération variable de tous les membres du Comité exécutif pour souligner son

importance. Nous restructurons également activement notre organisation QHSE et mettons en place un nouvel outil de reporting et d'analyse afin de renforcer notre programme de sécurité et prévenir de futurs incidents.

Certification ISO 45001 pour Krefeld et Kassel

Les deux sites allemands de Krefeld et Kassel ont obtenu la certification du système de management de la santé et de la sécurité au travail ISO 45001:2018. Cela souligne l'importance de l'approche systématique adoptée par Akiem pour garantir les normes de sécurité les plus élevées.

La prochaine étape consistera à harmoniser les normes et les procédures de sécurité sur tous les sites d'Akiem.

Diminution du taux d'absentéisme total

Akiem continue également à suivre les absences à l'échelle du groupe au-delà des accidents. En 2023, le taux d'absence était de 3,8 % dans l'ensemble du groupe (2022 : 5,1 %). Les raisons d'absence possibles sont les suivantes : maladie (y compris professionnelle), enfant malade, accidents du travail et accidents de trajet.

Après un fort impact du Covid et de la grippe en 2022, le taux d'absence a diminué en 2023. La maladie est suivie par les accidents du travail, qui restent la principale cause d'absence.

Akiem considère le taux global et sa stabilité comme un résultat encourageant, montrant que les absences des employés pour cause de maladie et d'accident ont été limitées. Dans le même temps, le taux n'est pas non plus trop bas, ce qui amènerait à conclure que des personnes viennent travailler malgré leur maladie, contaminant potentiellement d'autres

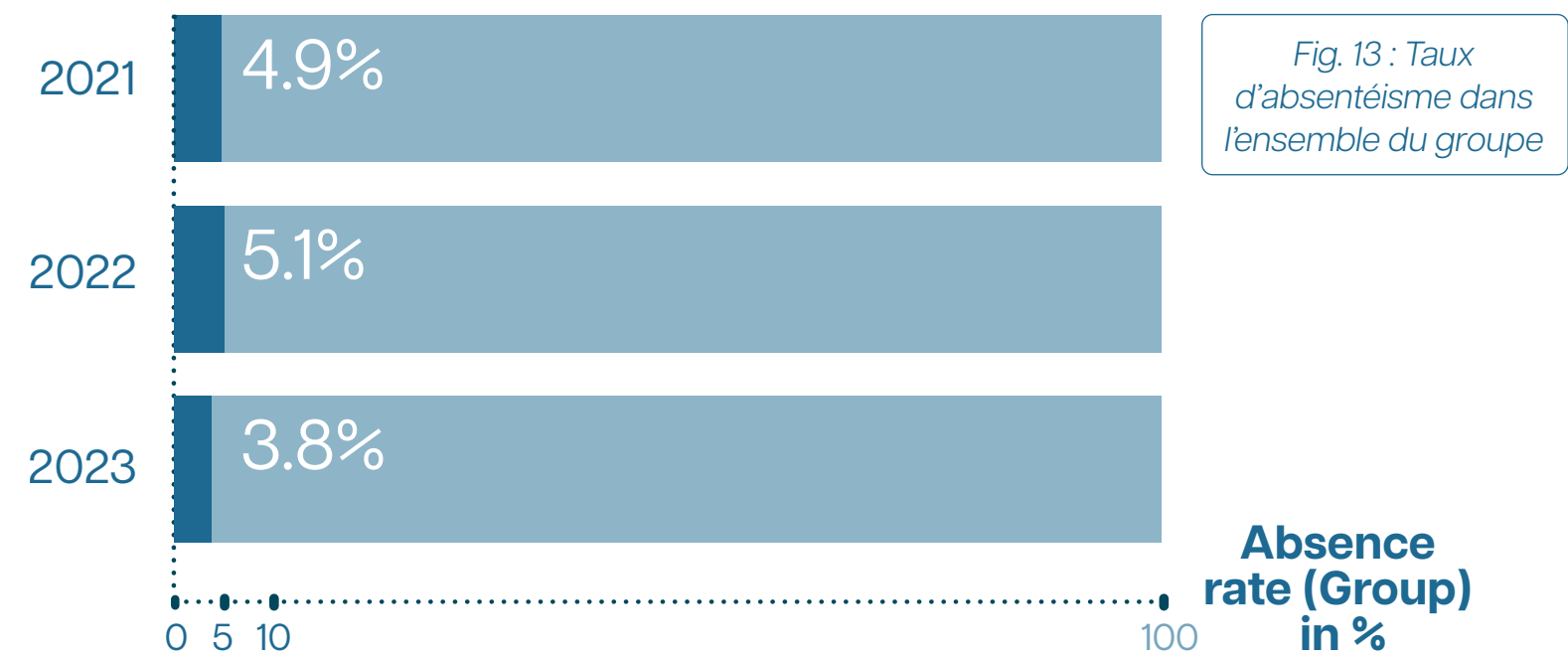
personnes et risquant des conséquences plus graves pour leur propre santé en ne se rétablissant pas correctement.

Poursuite de l'animation du personnel en matière de sécurité

Tout au long de l'année, les référents sécurité ont réalisé **trois présentations sur la sécurité**, sur les thèmes suivants :

- **Glisser, trébucher, tomber** (obligatoire pour tous les collaborateurs)
- **Interventions sur des sites externes** (obligatoire pour tous les collaborateurs potentiellement concernés, facultatif pour les autres)
- **Ordre au travail** (obligatoire pour tous les collaborateurs)

En outre, les comités de sécurité au travail légalement requis sur les sites de Kassel et de Krefeld en Allemagne se sont réunis quatre fois chacun. Un large éventail de sujets et d'incidents liés à la sécurité et spécifiques aux sites ont été examinés et des mesures pertinentes ont été mises en œuvre. Les deux comités abordent également des sujets environnementaux dans leurs discussions.



4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PERSONNEL

4.2.1 Impacts, risques et opportunités significatifs



La charge de travail augmentant avec la croissance d'Akiem, **l'organisation peut éprouver des difficultés à répondre à l'intensité de l'activité tout en préservant son ADN d'origine.** À court et à moyen terme, cela pourrait affaiblir la structure de gestion et l'efficacité de l'entreprise, et accroître la pression sur le personnel.

Cet effet est amplifié par le nombre de nouveaux employés qui arrivent et qu'il faut former, intégrer et conserver, ainsi que par la forte concurrence sur le marché du travail, qui est largement influencée par l'inflation.

En tant qu'entreprise internationale, Akiem s'efforce de maintenir et d'encourager une main-d'œuvre diversifiée et inclusive. Le groupe contribue ainsi à la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 4 des Nations Unies : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et de l'Objectif n° 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».



4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.2.2 Approche d'Akiem

Engagement : promouvoir l'égalité des sexes et le développement professionnel des collaborateurs

“Le groupe fait preuve de responsabilité sociale en promouvant l'égalité des sexes et la diversité par le biais de diverses actions de soutien, en favorisant le développement personnel et professionnel tout au long de la carrière, en proposant des formations, des opportunités et des possibilités d'avancement.”

²Charte éthique du groupe Akiem, p. 10

Formalisation de l'engagement de l'employeur dans le cadre d'une organisation QHSE actualisée

L'engagement d'Akiem en tant qu'employeur a été formalisé dans le cadre du **pilier de l'organisation QHSE actualisée « Travailler et vivre avec Akiem »** avec la norme spécifique suivante : **Nous nous soucions de nos collaborateurs.**

Nous...

- ... offrons des **possibilités de développement** par le biais de la mobilité interne et de la formation
- ... garantissons l'**égalité de traitement** à tous
- ... souhaitons que les gens « **se sentent chez eux** »
- ... tenons compte de **vos commentaires**

Objectifs principaux pour 2024

N° 1

Augmentation du pourcentage de **femmes** dans l'entreprise

N° 2

3 employés handicapés recrutés dans toute l'Europe



4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Renforcer l'attractivité et la visibilité en tant qu'employeur

Plusieurs actions sont en place pour **s'assurer qu'Akiem occupe une place idéale pour attirer et conserver le personnel et pour fournir un environnement de travail favorable**, par exemple : le développement de son programme d'apprentissage, l'augmentation du nombre de stagiaires et d'étudiants dans tous les domaines, la mise en œuvre d'une initiative « Amener un ami », et des opportunités de carrière et de mobilité internationale pour nos employés les plus expérimentés (packages d'expatriation à court et à long terme). Les employés possédant des connaissances techniques clés ont été identifiés comme des « experts » au sein de l'organisation. Ils contribueront aux formations internes et soutiendront notamment les techniciens grâce à leurs connaissances approfondies.



En 2021, Akiem a mené une enquête de satisfaction à grande échelle auprès de ses employés, sur la base de laquelle un plan d'action a été élaboré. Des progrès ont été observés avec une enquête de suivi réduite en 2023 avec une participation de 68 % (2021 : 78 %). **76 % des personnes interrogées considèrent qu'Akiem est un endroit où il fait bon travailler** (2021 : 77 %). Les affirmations présentant le plus grand potentiel d'amélioration concernent une communication plus transparente de la part de la direction, la création de conditions de travail psychologiquement et émotionnellement saines, et la promotion de nouvelles façons de faire les choses. **Les affirmations les mieux notées portent sur la sécurité des conditions de travail, le traitement équitable indépendamment du sexe et l'accueil des nouveaux arrivants.**

Akiem prévoit des enquêtes de suivi annuelles, la prochaine enquête de grande envergure étant prévue pour 2025. Tous les employés d'Akiem et le personnel intérimaire reçoivent un salaire adéquat, au moins égal au salaire minimum applicable dans le pays d'emploi, et sont couverts par les régimes locaux de protection sociale en matière de soins médicaux, de chômage et de retraite. Pour ses propres employés, Akiem contribue également à l'assurance maladie complémentaire, aux régimes de retraite et à d'autres avantages sociaux conformément aux réglementations locales.

Promouvoir le développement professionnel par le biais de formations

Akiem offre un large éventail de **possibilités de formation qui permettent à ses employés de poursuivre leur développement professionnel et personnel**. Cela peut porter sur des compétences générales telles que les langues, la communication ou la gestion, ainsi que sur des compétences spécifiques telles que la technologie ferroviaire, la maintenance, la vente, la finance, le droit ou l'informatique. Compte tenu de leur importance, les formations à la sécurité sont obligatoires pour tous les collaborateurs. En 2023, **Akiem a lancé le développement d'un cadre de formation global appelé « Akiem Academy »**. Les objectifs sont d'assurer une disponibilité suffisante de personnel hautement qualifié en veillant à l'intégration correcte de tous les nouveaux employés et en garantissant une norme de formation commune dans l'ensemble du groupe tout au long de la carrière.

Promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion

Compte tenu des objectifs de croissance d'Akiem, il est essentiel de motiver des candidats issus de différents milieux, professions, compétences et profils à rejoindre l'industrie ferroviaire. Fin 2023, **Akiem a mis au point un auto-engagement comprenant 3 piliers à mettre en œuvre en 2024 :**

- **Créer l'égalité des chances** : lors du recrutement, les femmes sont privilégiées, les profils des candidats à certains postes sont anonymisés. Tous les employés sont pris en considération pour tout poste vacant en interne.
- **Lutte contre la discrimination** : Akiem analyse et vise à garantir l'égalité salariale sur la base d'un référentiel interne par catégorie d'emploi. Des processus de recrutement spécifiques ciblent les profils des personnes handicapées. Les collaborateurs sont encouragés à répondre directement aux commentaires désobligeants.
- **Gestion inclusive** : Akiem a pour objectif d'augmenter le pourcentage de femmes au sein de la population des cadres supérieurs et des managers-clés à 26 % à la fin de 2024. Un objectif d'entreprise correspondant doit être intégré dans les objectifs de tous les managers-clés. Pour assurer l'intégration à long terme des employés handicapés, Akiem coopère avec des agences spécialisées locales.

Dans le cadre d'un premier projet pilote à Kassel, en Allemagne, Akiem **travaille avec une entreprise locale spécialisée dans l'emploi des personnes handicapées**. Des personnes issues de différents secteurs professionnels peuvent rejoindre Akiem sur une base intérimaire. Ce projet se poursuivra en 2024, devrait être étendu au site de Krefeld et vise à recruter directement des personnes handicapées.



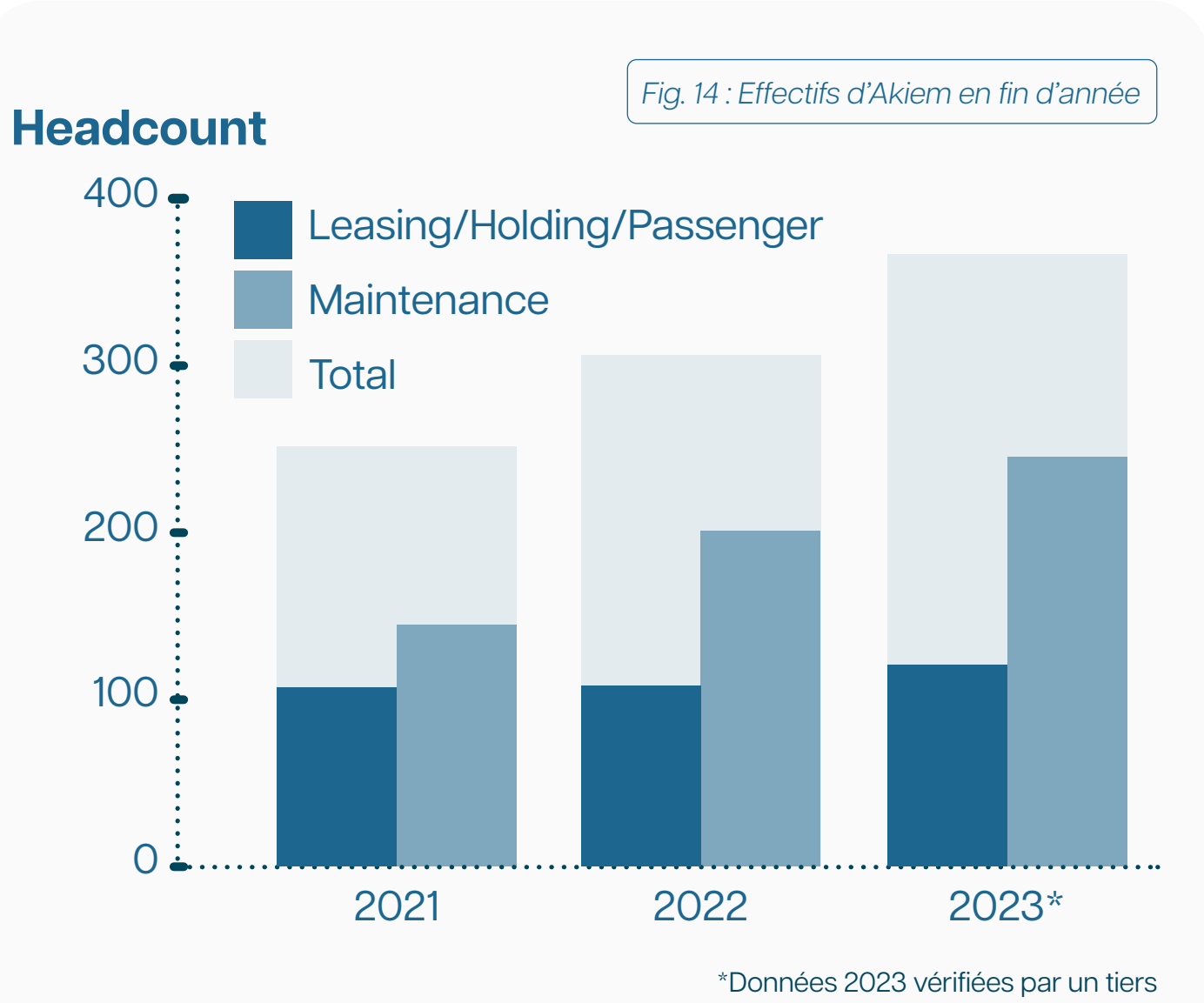
Akiem investit dans la formation,
la **DIVERSITÉ** et l'**INCLUSION** pour
donner naissance à une **ÉQUIPE**
compétente et engagée.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

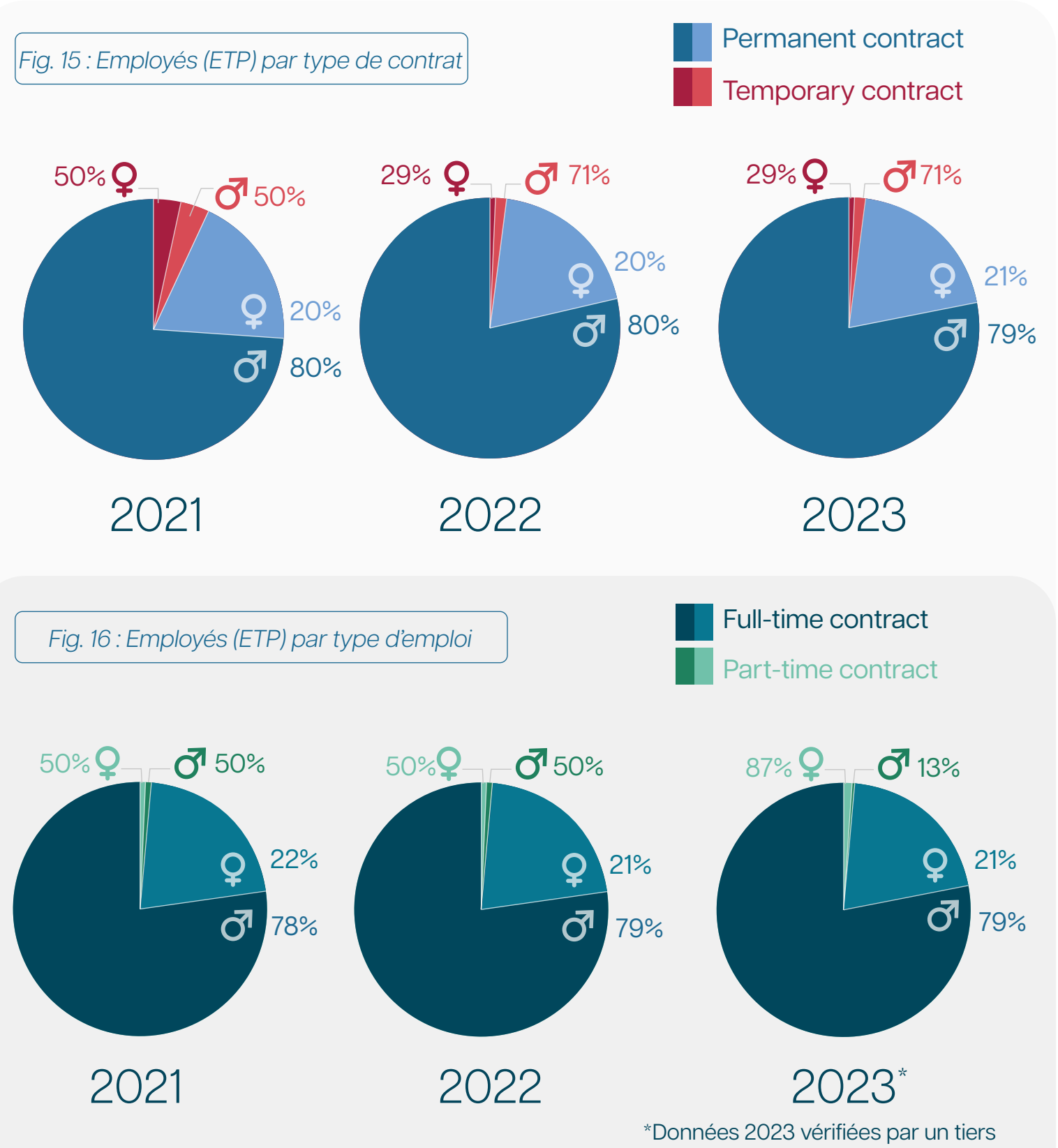
4.2.3 Résultats d'Akiem

La fluctuation reste relativement stable

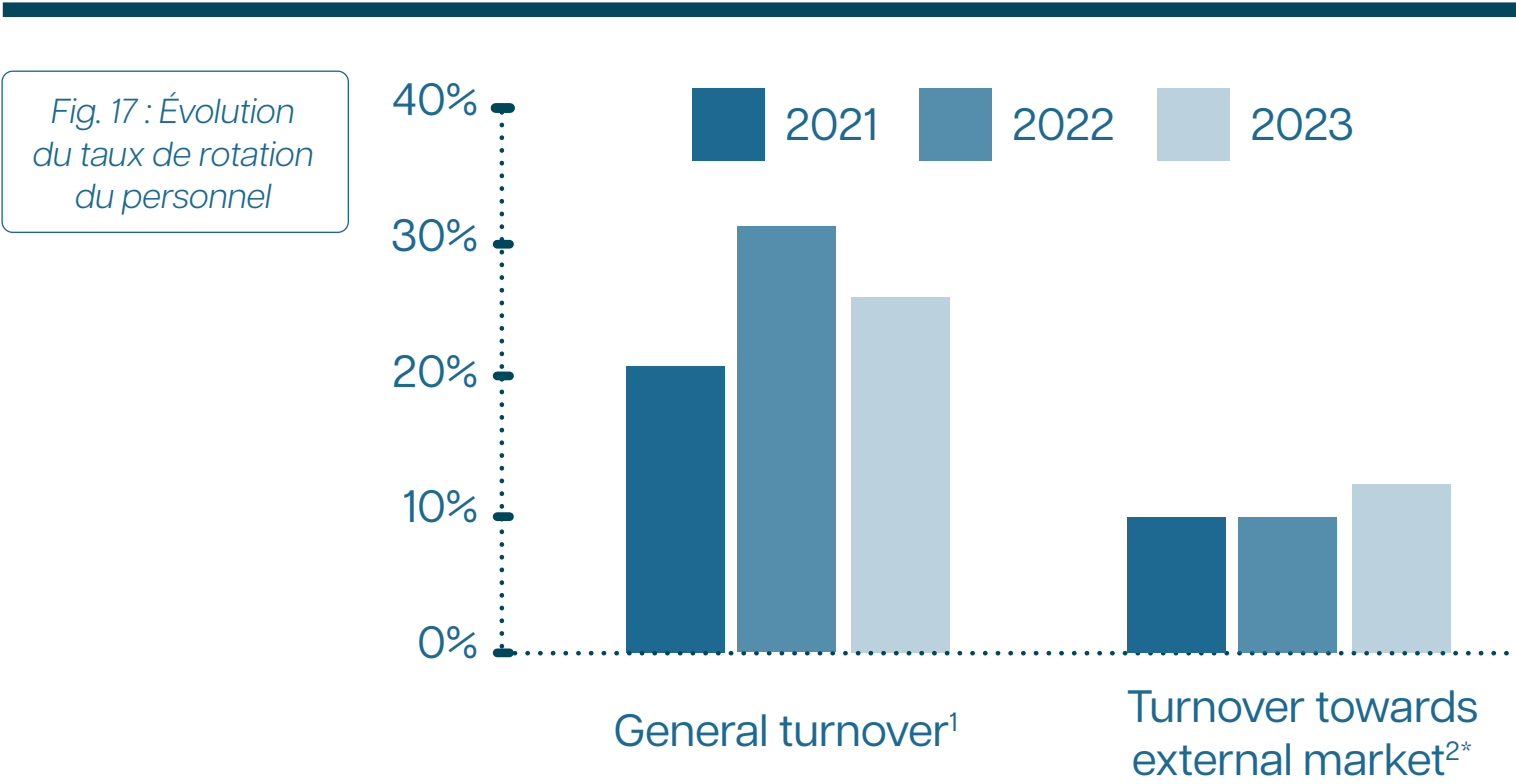
En 2023, **125 nouveaux employés sont arrivés chez Akiem**, portant l'effectif total à 367 employés.
La quasi-totalité des employés travaillent dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée et à temps plein. Le nombre total de contrats à temps partiel est inférieur à 10, répondant à des besoins spécifiques ou parfois demandés par les collaborateurs eux-mêmes.
Les contrats temporaires sont utilisés pour des remplacements temporaires de salariés, par exemple lors



de congés parentaux, de maladies de longue durée, mais aussi pour des pics de charge de travail, par exemple dans le cadre de la mise en place d'un nouveau logiciel. Pour les besoins à court terme, Akiem travaille également avec des employés intérimaires en fonction des tendances et des besoins du marché. Pour tous les contrats temporaires, l'objectif est de recruter les personnes sur une base permanente dans la mesure du possible et de manière appropriée.



Akiem fait la distinction entre le taux de rotation du personnel général, qui comprend également les arrivées, et le taux de rotation du personnel vers le marché extérieur. Le **taux de rotation du personnel général a légèrement diminué, mais reste élevé en raison de la croissance d'Akiem**, ce qui signifie davantage de besoins à court terme, de contrats limités, d'étudiants et d'apprentis. **En ce qui concerne le taux de rotation du personnel vers le marché extérieur, il a légèrement augmenté.**



¹ ((arrivées + départs)/2)/effectif début d'année)
² départs/effectif début d'année-fin ; formule mise à jour en 2023 (les valeurs de 2021 et 2022 n'ont pas été adaptées).
*Données 2023 vérifiées par un tiers

La recherche de techniciens sur les marchés de l'emploi allemand et français demeure très difficile du fait de l'évolution démographique et d'une forte concurrence. Akiem a donc également **augmenté le nombre d'étudiants, d'apprentis et de stagiaires** afin de recruter et de former des jeunes directement après la fin de leurs études et pendant celles-ci. La création de l'Akiem Academy renforce encore cette approche.

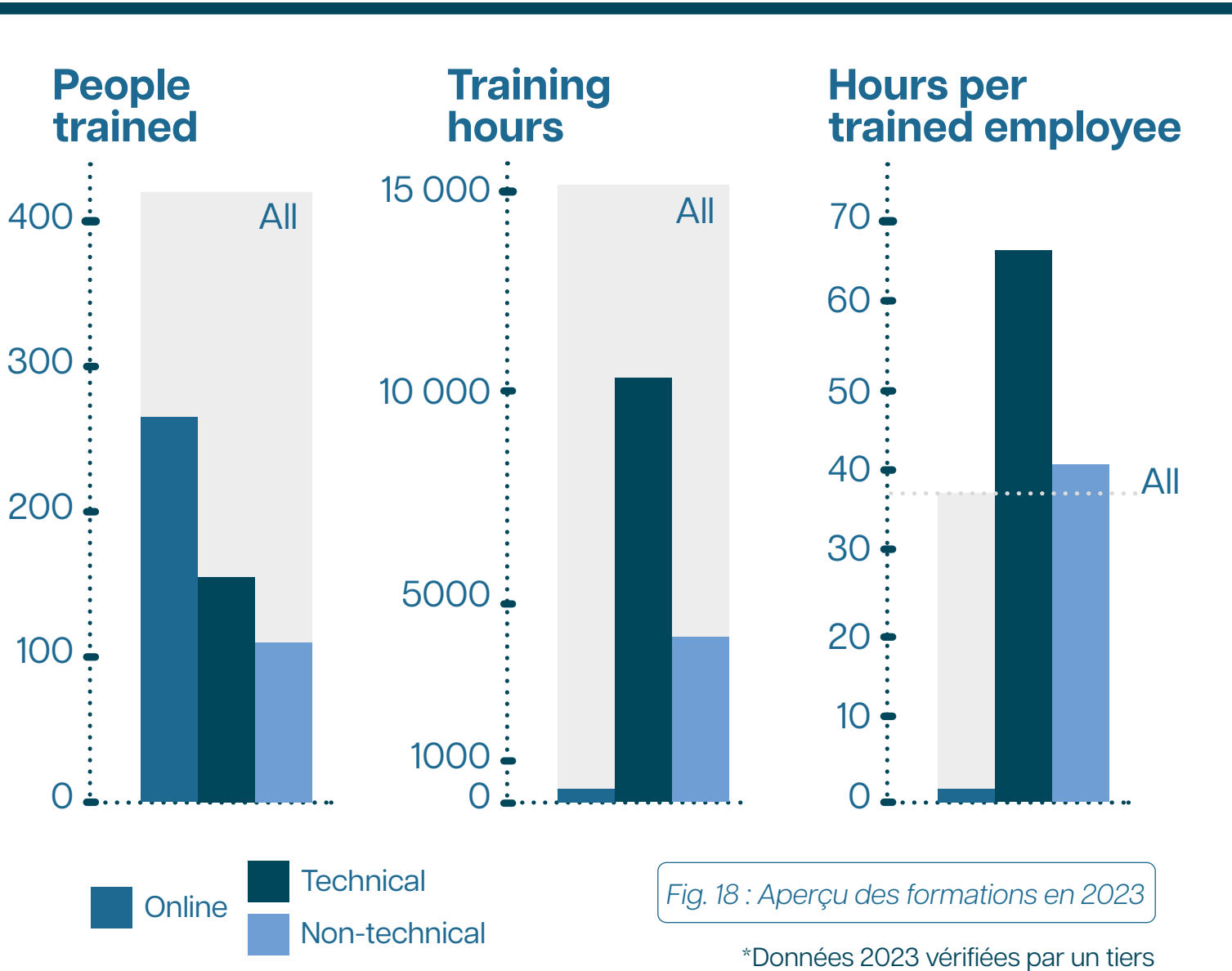
4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Suivi harmonisé des formations

Chaque employé reçoit un feedback individuel en début d'année pour parler de ses performances, de ses résultats, de sa charge de travail et de ses besoins en formation. C'est la base du plan de formation global.

Pour les techniciens, le programme de formation obligatoire est basé sur une matrice de compétences concernant les différents types de locomotives et est organisé avec des formateurs internes et externes ou des institutions de formation.

Avec la nouvelle Akiem Academy, le suivi des formations a été harmonisé et **permet désormais d'avoir une vue d'ensemble des trois types de formations : en ligne, techniques et non techniques.**



En termes d'heures par employé formé, les formations techniques restent le type de formation le plus important. Néanmoins, des investissements considérables sont également réalisés pour les aspects non techniques, soit par le biais de formations en ligne qui sont généralement proposées à un grand nombre de salariés, soit par le biais de formations non techniques qui sont davantage personnalisées par rapport aux exigences de parcours professionnels individuels. **Au total, 99 % des employés éligibles d'Akiem ont reçu des formations, avec une moyenne de 37,1 heures par employé en 2023.**

Amélioration de l'écart entre les hommes et les femmes

Tout en reconnaissant que notre secteur a traditionnellement une représentation plus faible de femmes, en particulier dans l'unité Maintenance (techniciens, ingénieurs, logisticiens, personnel d'entrepôt), nous nous efforçons activement d'accroître la diversité des sexes à tous les niveaux de l'organisation. Ainsi, selon les domaines fonctionnels, la part de femmes en 2023 varie de 13 % en Maintenance (2022 : 12 %) à 41 % dans les autres unités opérationnelles (2022 : 38 %). La part de femmes a été portée à **22 % au niveau du groupe (2022 : 21 %).**

Malgré ces progrès, un **fort potentiel d'amélioration subsiste, notamment dans les postes de direction.**

Cela se vérifie également dans les chiffres du recrutement, où l'on trouve la plus grande proportion de femmes dans la catégorie des employés, tandis que les recrutements de cadres et de directeurs restent masculins.

Ainsi, un objectif stratégique assorti d'une incitation financière pour les dirigeants réside dans une nouvelle augmentation de la proportion de femmes en 2024. Un autre objectif est **l'augmentation spécifique du nombre de femmes occupant des postes de direction et des postes-clés** pour atteindre 26 % en 2024 **(2023 : 23,6 %).**

Akiem reste déterminé à assurer une plus grande représentation des femmes dans l'ensemble de l'organisation. Nous sommes convaincus que nos efforts continus permettront de diversifier davantage notre main-d'œuvre et de créer un environnement plus inclusif où tous les employés peuvent exploiter pleinement leur potentiel.

Fig. 19 : Répartition des salariés par sexe et hiérarchie professionnelle en fin d'année

HIÉRARCHIE PROFESSIONNELLE	FEMMES 2021 (% / #)	FEMMES 2022 (% / #)	FEMMES 2023 (% / #)*
Leasing/Holding/Passenger	38 % / 40	38 % / 41	41 % / 49
Comité exécutif	29 % / 2	22 % / 2	22 % / 2
Dirigeants	14 % / 1	17 % / 1	25 % / 2
Managers	37 % / 7	44 % / 8	40 % / 8
employés	42 % / 31	41 % / 30	44 % / 37
Maintenance	11 % / 16	12 % / 24	13 % / 31
Comité exécutif	0 % / 0	0 % / 0	0 % / 0
Dirigeants	11 % / 1	0 % / 0	14 % / 1
Managers	8 % / 1	18 % / 3	15 % / 4
employés	10 % / 13	12 % / 21	12 % / 26
Total groupe	22 % / 56	21 % / 65	22 % / 80

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Fig. 20 : Répartition des employés par sexe et fonction de service en fin d'année

FONCTION DE SERVICE	FEMMES 2021 (% / #)	FEMMES 2022 (% / #)	FEMMES 2023 (% / #)*
Leasing/Holding/Passenger	38 % / 40	38 % / 41	41 % / 49
Direction générale ¹	40 % / 2	50 % / 2	17 % / 1
Services commerciaux	37 % / 7	33 % / 7	33 % / 8
Services techniques	17 % / 7	17 % / 7	21 % / 8
Services d'assistance	59 % / 24	63 % / 25	60 % / 32
Maintenance	11 % / 16	12 % / 24	13 % / 32
Direction générale ¹	50 % / 2	50 % / 3	43 % / 3
Services commerciaux	0 % / 0	25 % / 1	25 % / 1
Services techniques	8 % / 10	8 % / 13	10 % / 21
Services d'assistance	36 % / 4	37 % / 7	27 % / 6
Total groupe	22 % / 56	21 % / 64	22 % / 81

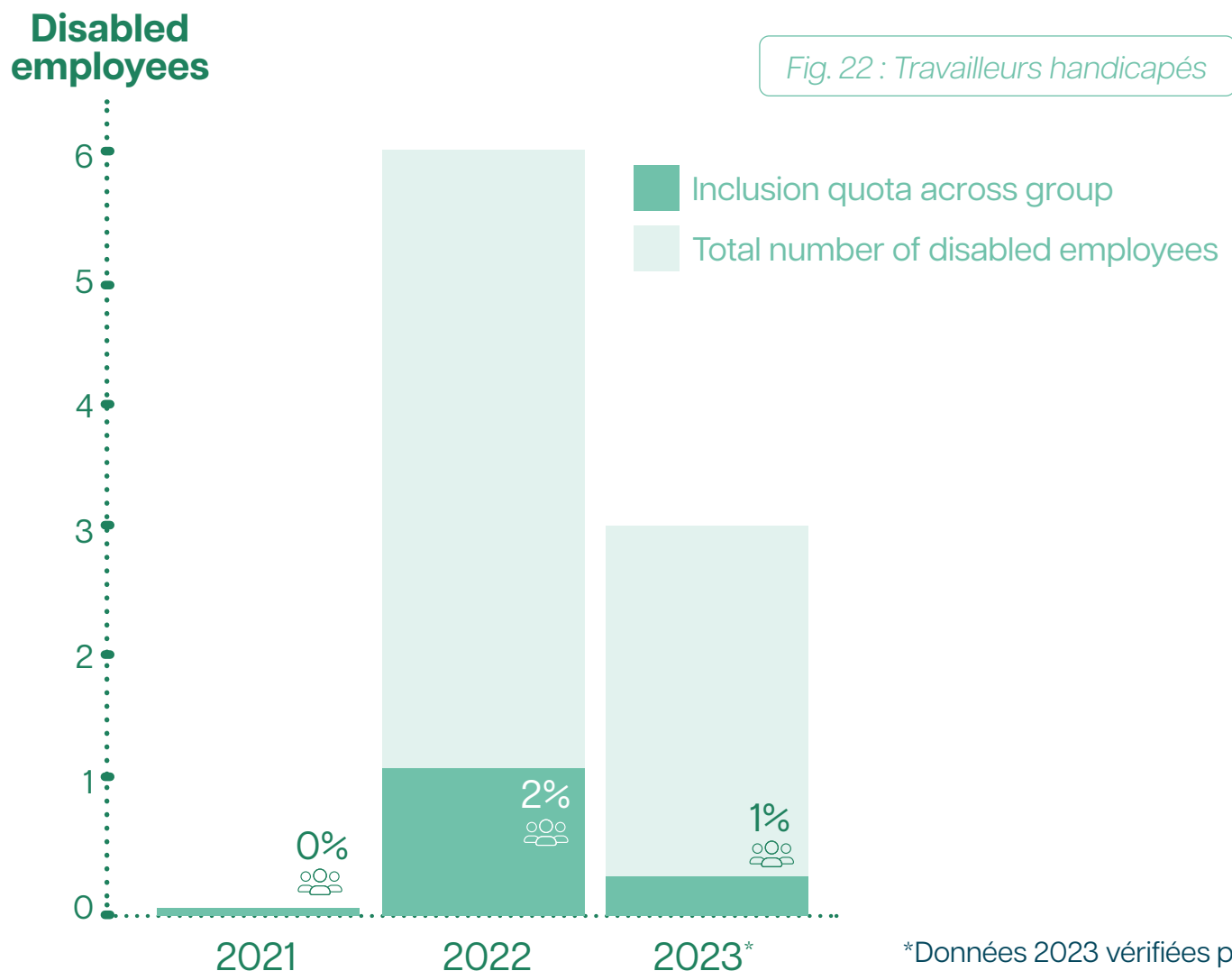
¹La direction générale désigne l'ensemble des directeurs généraux, des adjoints et des fonctions stratégiques.
*Données 2023 vérifiées par un tiers

Fig. 21 : Recrutement d'employés par sexe et hiérarchie professionnelle

RECRUTEMENTS	FEMMES 2021 (% / #)	FEMMES 2022 (% / #)	FEMMES 2023 (% / #)*
Leasing/Holding/Passenger	50 % / 16	50 % / 12	52 % / 14
Dirigeants	0 % / 0	0 % / 0	0 % / 0
Managers	75 % / 3	100 % / 1	0 % / 0
employés	52 % / 13	50 % / 11	54 % / 14
Maintenance	20 % / 7	11 % / 8	25 % / 23
Dirigeants	0 % / 0	0 % / 0	0 % / 0
Managers	25 % / 1	29 % / 2	0 % / 0
employés	16 % / 6	9 % / 6	27 % / 23
Total groupe	31 % / 23	21 % / 20	31 % / 37

Prochaines étapes pour l'inclusion à long terme

En 2023, le nombre de collaborateurs handicapés a diminué et est passé à 3 (2022 : 6). Un aspect qui a été identifié comme facilitant l'intégration à long terme des employés handicapés dans le personnel d'Akiem est **la sensibilisation interne et la préparation des collègues et de l'environnement de travail à l'accueil de personnel ayant des besoins spécifiques**. La mise en œuvre de programmes de formation et l'intensification de la collaboration avec des agences de recrutement spécialisées sont les mesures-clés qui permettront d'augmenter à nouveau ce chiffre en 2024.



4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.3 FAVORISER UNE CHAÎNE DE VALEUR DURABLE

4.3.1 Impacts, risques et opportunités significatifs



Le modèle économique d'Akiem, combiné à sa stratégie de croissance, exige que l'entreprise fasse appel à des fournisseurs de services et de produits externes liés notamment à ses actifs, y compris la réalisation de certaines activités de maintenance, la fourniture de pièces détachées et la fabrication des actifs.

En amont, la dépendance à l'égard de fournisseurs stratégiques pourrait avoir des répercussions négatives sur la santé du personnel et sur l'environnement en cas de non-conformité avec les normes et les valeurs ESG d'Akiem. Les principaux risques sont les poursuites judiciaires et les atteintes à la réputation. L'évaluation des risques climatiques d'Akiem a également indiqué que les ruptures d'approvisionnement dues à la vulnérabilité des fournisseurs aux risques liés au climat constituaient un risque important pour Akiem à long terme.

En aval, un problème concernant le respect des normes de qualité ou de conformité par Akiem ou l'un de ses partenaires peut entraîner un accident majeur avec des dommages humains et environnementaux, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation d'Akiem, surtout si l'on considère les ambitions d'Akiem sur le marché des trains de passagers.

En tant que fournisseur européen de premier plan de solutions clés en main pour la fourniture de locomotives et de trains de passagers, **disposant d'un vaste réseau de partenaires commerciaux, Akiem contribue indirectement à la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 12 des Nations Unies, à savoir :« Garantir des modes de consommation et de production durables ».**



4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.3.2 Approche d'Akiem



Engagement : accroître la sécurité au-delà des frontières de l'organisation

“ Nous avons un objectif de « zéro accident », pour nos collaborateurs et nos opérations. En tant que membre actif du secteur ferroviaire européen, nous promouvons la Déclaration pour une culture de sécurité ferroviaire en Europe à travers notre organisation.”

³Charte éthique du groupe Akiem, p. 10

Objectifs principaux pour 2024

N° 1

Couvrir tous les fournisseurs critiques et stratégiques de toutes les entités d'Akiem sur EcoVadis (ou similaire)

N° 2

Code de conduite fournisseur signé par tous les fournisseurs stratégiques et critiques

Évaluer le risque de préjudice dans la chaîne de valeur

Akiem a développé sa compréhension des principaux risques de préjudice dans sa chaîne de valeur à partir de différentes

sources. Du côté des fournisseurs, les travailleurs exercent souvent des activités identiques ou similaires à celles de notre propre personnel. Les évaluations des risques liés aux activités s'appliquent donc également à eux. En outre, Akiem procède à des audits périodiques de ses fournisseurs ou à des visites sur place. Des audits exceptionnels peuvent être réalisés en cas de non-conformité majeure. En aval, la compréhension du risque de préjudice a principalement évolué par l'adhésion aux exigences légales liées au cadre réglementaire de l'« Entité Chargée de la Maintenance » qui garantit la sécurité des opérations ferroviaires.

Extension de nos normes ESG aux fournisseurs

Afin de veiller à ce que les valeurs et les normes ESG d'Akiem soient également respectées dans la chaîne d'approvisionnement en amont, plusieurs actions ont été mises en place. Tout d'abord, les **conditions générales d'achat exigent de tous les fournisseurs qu'ils reconnaissent le Code de conduite et la Charte éthique d'Akiem**, dont certains aspects essentiels, comme le respect des droits humains, sont explicitement mis en évidence. Toutes les entreprises relevant du champ d'application de la loi française sur le devoir de vigilance doivent fournir la preuve qu'elles respectent les normes sociales, par exemple en assurant la sécurité sociale de leurs employés, via ProVigis, une plate-forme dédiée. Pour tous les contrats avec des fournisseurs stratégiques et critiques, une clause ESG spéciale est intégrée. Au-delà des normes applicables, cette clause exige de ces fournisseurs qu'ils se soumettent à

une évaluation externe de leurs performances en matière de développement durable (par exemple, EcoVadis), qu'ils partagent les résultats avec Akiem et qu'ils s'engagent à s'améliorer en permanence.

Depuis 2023, tous les fournisseurs critiques et stratégiques ont également été invités à signer le nouveau Code de conduite du groupe Akiem pour les partenaires commerciaux. À l'avenir, Akiem prévoit aussi d'examiner s'il convient d'intégrer la résilience aux risques liés au climat dans l'évaluation des fournisseurs et, le cas échéant, dans quels cas.

Garantir la sécurité des opérations grâce à l'ECM

Les activités d'Akiem sont certifiées en tant qu'Entité en Charge de la Maintenance (ECM). Cette réglementation exige la mise en place d'un système de gestion de la maintenance afin de garantir que tout véhicule dont l'ECM est responsable de la maintenance est en état de fonctionner en toute sécurité. Ce système de gestion est structuré autour d'une approche fondée sur les risques et nécessite la planification périodique d'audits tant en interne que tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que la mesure régulière d'indicateurs-clés de performance en matière de sécurité. Cette approche spécifique au secteur contribue à un nombre d'accidents très faible, en particulier par rapport à la route : pour un milliard de passagers-kilomètres, 2,6 personnes en moyenne ont été tuées dans le transport de véhicules de tourisme, contre 0,08 pour le train (moyenne : 2012-2021).⁴

⁴Allianz pro Schiene (2023)



Akiem étend son attention à la **SÉCURITÉ** au-delà de ses propres opérations, en travaillant avec ses fournisseurs pour garantir des **PRATIQUES ÉTHIQUES** et une chaîne d'approvisionnement **SÛRE** en aval.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.3.3 Résultats d'Akiem

Premiers éléments d'appréciation des performances des fournisseurs externes en matière de développement durable

Depuis qu'il s'est fixé pour objectif de soumettre tous les fournisseurs stratégiques et critiques à une évaluation externe, le groupe Akiem a envoyé en 2022 une invitation à tous les fournisseurs concernés par l'intermédiaire de sa responsable du développement durable et de la performance. L'invitation expliquait le contexte et les étapes à suivre du côté du fournisseur. Les nouveaux fournisseurs stratégiques et critiques sont supervisés par le service des achats. Chaque trimestre, le nombre de fournisseurs ayant répondu à l'invitation est suivi et des rappels sont envoyés si un fournisseur n'a pas encore satisfait à l'exigence.

Au cours de la deuxième année, des progrès ont pu être réalisés en termes de couverture par EcoVadis des fournisseurs stratégiques et critiques, avec 44 % de fournisseurs couverts et 48 % d'évaluations en cours à la fin de l'année. Seuls 8 % ont refusé ou n'ont pas encore commencé l'évaluation (2022 : 68 %). De nombreux fournisseurs concernés sont également des PME spécialisées qui n'ont aucune

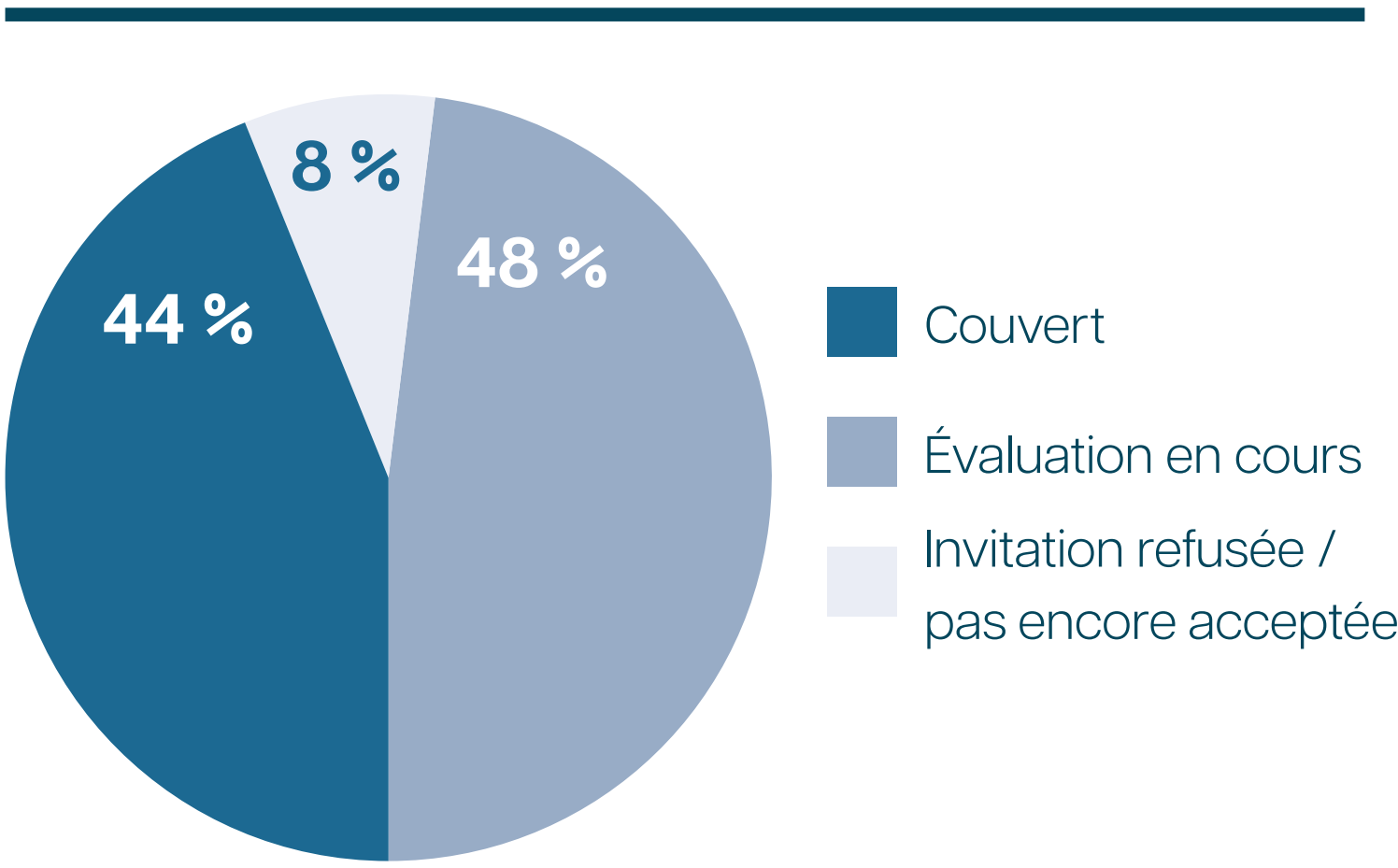


Fig. 23 : Statut des évaluations ESG des fournisseurs stratégiques et critiques (fin de l'année 2023)¹
¹« Couvert » comprend également les évaluations qui ont expiré

expérience préalable en matière d'évaluation ESG. Pour eux, les ressources nécessaires pour participer constituent un obstacle. Afin de pouvoir répondre de manière adéquate à de tels cas, l'équipe chargée des achats suit régulièrement des formations EcoVadis.

Audit réussi de la gestion ECM

Akiem Maintenance & Services est certifié Entité en Charge de la Maintenance sur les quatre fonctions pour ses deux sites de Kassel et Krefeld, en Allemagne (ECM 1 : fonction de gestion ; ECM 2 : fonction de développement de maintenance ; ECM 3 : fonction de gestion de flotte ; ECM 4 : fonction de prestation de maintenance). Les principaux sites loués sont également certifiés : Henin-Beaumont (France), Halsberg (Suède), Jasin (Pologne), Budapest (Hongrie), Asti (Italie). Le premier audit de suivi a été réalisé avec succès sur tous les sites au cours de l'année 2022.

Akiem Leasing est certifié Entité en Charge de la Maintenance pour les fonctions 1-3, sur sa flotte non louée.

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.1 EXPLOITATION DU MATÉRIEL ROULANT

5.1.1 Impacts, risques et opportunités significatifs



Le modèle économique et la stratégie d'Akiem reposent sur la **maximisation de l'exploitation de ses actifs tout au long de leur cycle de vie prévu de 30 ans**. Cela crée un impact significatif positif immédiat, car le rail est un mode de transport très bas carbone (passagers et fret), qui génère en moyenne beaucoup moins d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique que les autres modes de transport concernés, notamment la route et l'aviation.

Grâce à l'impact de ses actifs, Akiem contribue à l'Objectif de développement durable n° 9 des Nations Unies : « Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation ».



5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

En tant que fournisseur européen de premier plan dans son secteur, Akiem est **bien placé pour bénéficier de l'augmentation attendue du trafic ferroviaire dans l'Union européenne** dans le contexte de la stratégie de décarbonation de l'UE avec des objectifs d'augmentation du trafic ferroviaire⁵, ainsi que des effets progressifs de la libéralisation du marché ferroviaire. Enfin, la pression réglementaire (par exemple: par le biais des initiatives Fit for 55 de l'UE) et publique croissante est également susceptible de conduire à une demande plus active de solutions de transport neutres en carbone de la part du secteur privé, par exemple: dans les secteurs chimique et automobile, ce qui représente aussi une opportunité pour Akiem et ses clients.

Le risque climatique le plus important est lié à la **transition de la flotte diesel d'Akiem vers des actifs qui peuvent être exploités de manière neutre en carbone sur des voies non électrifiées**. À ce jour, il n'existe pas d'alternative commerciale pour le transport de fret sur les grandes lignes. Toute alternative nécessitera la mise en place d'une infrastructure pour les carburants alternatifs (par exemple: l'hydrogène) - pour laquelle

le rail sera en forte concurrence avec d'autres secteurs du transport, notamment ceux qui ont des objectifs obligatoires de décarbonation dans l'UE : l'aviation et le transport maritime - ou pour la recharge. Dans ce contexte, les solutions bimodes (électrique et ICE/batterie) deviendront également plus pertinentes. En fin de compte, une **plus grande diversification du portefeuille est nécessaire pour fournir la solution avec les émissions de carbone les plus faibles aux clients d'Akiem et à leurs clients**. Le risque de cette diversification, associée à des cycles de vie des actifs de 30 ans ou plus, est une inadéquation potentielle entre l'offre d'Akiem et les demandes des clients à moyen et long terme.

En ce qui concerne son parc diesel actuel, **des changements dans l'environnement réglementaire pourraient potentiellement limiter son exploitation à moyen et long terme**, soit directement (par exemple: les normes d'émission), soit indirectement (par exemple: la taxation des combustibles fossiles, l'inclusion dans les systèmes d'échange de quotas d'émission, l'exclusion des cadres de financement ESG), avec les risques financiers et de réputation qui en découlent. Au-delà

de la décarbonation, la flotte diesel d'Akiem pourrait également être affectée par une réglementation européenne plus stricte en matière de qualité de l'air ou de bruit.

Les **effets physiques du changement climatique constituent aussi un risque financier, car les actifs d'Akiem peuvent devenir obsolètes ou se dégrader**, d'où une diminution de la qualité des services fournis, une détérioration des relations avec les clients et une baisse de la rentabilité. Les principaux risques climatiques physiques identifiés sont les chaleurs extrêmes et les précipitations, bien que les résultats d'une analyse récente indiquent que les risques directs pour les actifs semblent limités.

L'aspect le plus vulnérable de la chaîne de valeur en termes de risques liés au climat est l'infrastructure ferroviaire. Les dommages causés aux infrastructures peuvent, d'une part, entraîner des dommages directs aux actifs d'Akiem. D'autre part, la diminution de l'attractivité du secteur ferroviaire constitue un risque, notamment parce qu'il est moins flexible en termes d'itinéraires alternatifs que le transport routier, par exemple.

⁵Commission européenne COM(2020) 789 - Stratégie pour une mobilité durable et intelligente ([lien](#)) : fret ferroviaire : +50 % d'ici 2030 et doublement d'ici 2050 ; train à grande vitesse : doublement d'ici 2030 et triplement d'ici 2050 (tout par rapport à référence de 2015)



Pour Akiem, la promotion des locomotives
ÉLECTRIQUES est au **CŒUR** d'un transport
ferroviaire **DURABLE**.

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.1.2 Approche d'Akiem



Engagement : développer des services durables

“La responsabilité sociétale de l'entreprise signifie que le groupe développera ses produits et services en définissant toujours des politiques qui contribuent à construire des relations durables, en tenant compte de l'environnement [...]”⁶

⁶Charte éthique du groupe Akiem, p. 10

Préparer un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Akiem s'engage pour un avenir bas carbone. Alors qu'une partie de notre flotte actuelle utilise du diesel, nous **développons activement un plan de transition pour garantir que notre stratégie et notre modèle économique s'alignent sur l'Accord de Paris** et atteignent la neutralité climatique d'ici 2050:

- Préparer des inventaires annuels de GES conformément au GHG Protocol pour les Scopes 1, 2 et 3 (vérifiés en externe) afin d'établir une base de référence solide.
- Pas d'investissement dans des équipements diesel autonomes purs, non réadaptables.
- Élaborer une nouvelle stratégie d'achat d'alternatives au diesel neutres en carbone (dans les opérations).

Parallèlement à l'établissement des inventaires de GES et à la mise au point de la méthodologie requise, Akiem prévoit d'élaborer son plan de transition pour l'atténuation du changement climatique jusqu'en 2025.

Construire une flotte à l'épreuve du temps grâce à une prise de décision fondée sur les données

En tant que bailleur et gestionnaire d'actifs, Akiem s'engage à contrôler efficacement son parc de locomotives. Pour ce faire, nous avons **équipé une grande partie de nos locomotives de capteurs connectés**. Ces capteurs collectent et analysent des données en temps réel sur l'état technique de chaque locomotive, sa localisation, la distance parcourue et la consommation de carburant. Ces données fournissent des informations précieuses sur l'impact environnemental global de notre flotte.

En exploitant cette masse croissante de données, Akiem comprend mieux les besoins en actifs sur les lignes qui ont peu de chances d'être électrifiées à moyen ou long terme. Cela nous permet d'anticiper les besoins futurs en capacité et en énergie pour les sections non électrifiées (segments sans caténaire), optimisant ainsi nos stratégies de gestion de la flotte.

Explorer les alternatives et les possibilités de modernisation de la flotte

Akiem est **en contact avec des fabricants pour discuter de la faisabilité technique d'alternatives aux locomotives diesel** (par exemple: batterie, hydrogène vert) et a mené une **étude initiale par l'intermédiaire de l'AERRL** (Association of European Rail Rolling Stock Lessors) avec d'autres bailleurs et partenaires financiers. **Les locomotives non électriques jouent un rôle crucial dans la couverture complète du transport ferroviaire, car le réseau ferroviaire des 27 pays de l'UE n'est**

pas entièrement électrifié (2021 : électrifié à 56,1 %⁷). Les taux d'électrification, ainsi que les investissements, diffèrent fortement entre les pays européens. Même avec des locomotives diesel, le rail reste un mode de transport bas carbone en raison de sa grande efficacité par rapport au transport routier notamment.⁸ Dans le contexte de la protection des ressources, une **autre approche des nouveaux actifs concerne la mise à niveau des actifs existants** : étudier les possibilités de modernisation de la traction (batteries, hydrogène, GNC/GNL) et d'amélioration (start & stop, groupe auxiliaire de puissance, gain d'efficacité, etc.).

Utiliser les obligations vertes pour (re) financer notre matériel roulant électrique

Akiem a conçu son **cadre de financement vert comme une plate-forme globale permettant d'émettre divers instruments financiers verts** tels que des obligations vertes, des placements privés verts (par exemple: US PP, Euro PP, Schuldschein) ou des prêts verts dans divers formats et devises. Le cadre de la finance verte **s'aligne sur les principes des obligations vertes de 2018 et des prêts verts de 2020 et fait l'objet d'un examen externe par Sustainalytics**.

Conformément à sa mission et à sa stratégie de développement durable, Akiem émet des instruments financiers verts de ce type pour financer ou refinancer la dette liée à une flotte de matériel roulant électrique. Une mise à jour du cadre est prévue pour 2024.

⁷Statista (2023) Pourcentage de lignes ferroviaires électrifiées en service en Europe en 2020 ([lien](#))

⁸Comparaison réservoir-roue : fret ferroviaire diesel 7,64 grammes de CO₂e par tonne-kilomètre contre 107 grammes de CO₂e par tonne-kilomètre pour le fret routier par poids lourds d'après l'AEE ([2021](#)) - Methodology for GHG Efficiency of Transport Modes

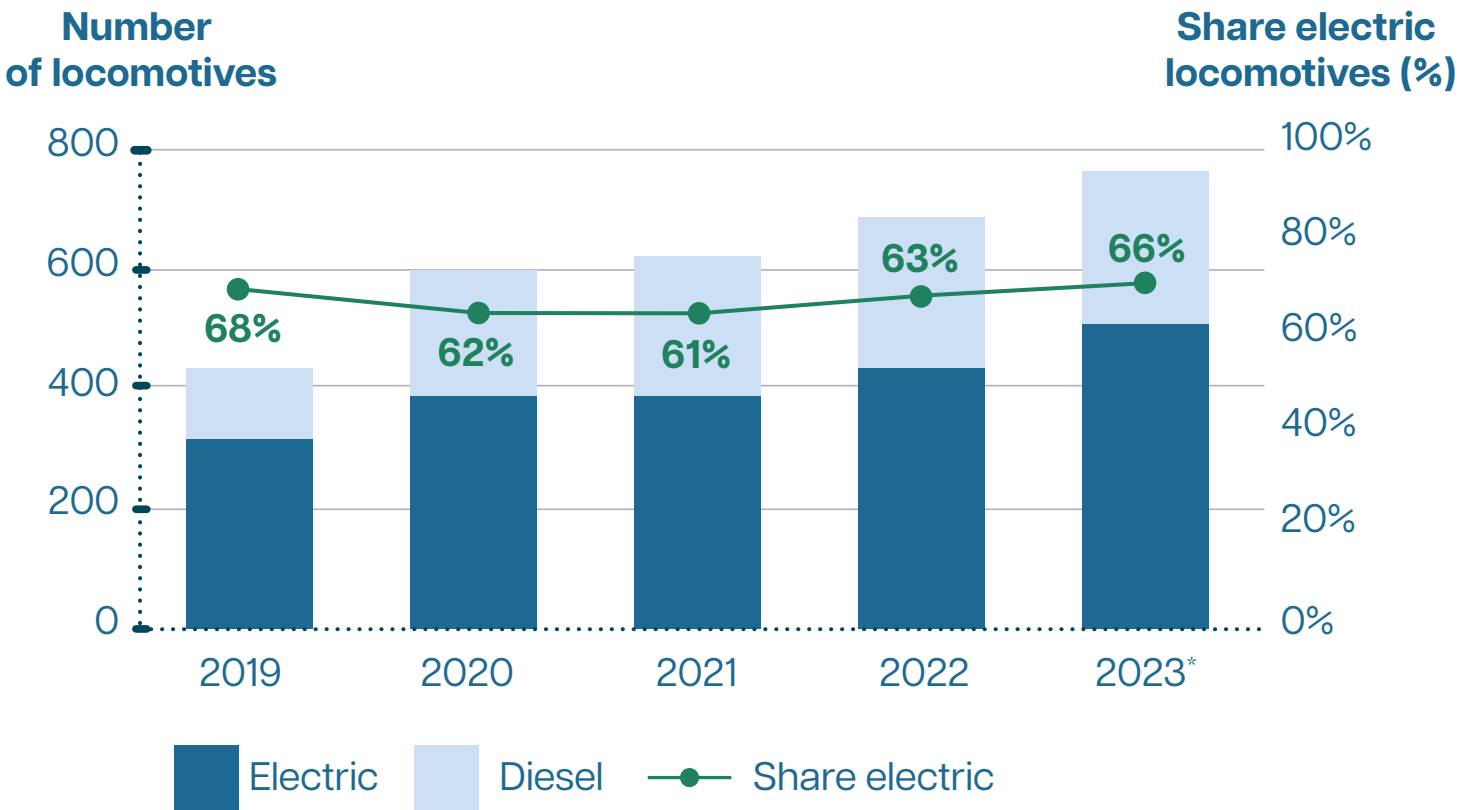
5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.1.3 Résultats d'Akiem

Augmentation de la part des locomotives équipées d'une balise de géolocalisation et des locomotives électriques

En 2023, **le nombre total de locomotives d'Akiem est passé à 748 (2022 : 674) en raison de la livraison de nouvelles locomotives**. En outre, la flotte d'Akiem comprend 46 trains de passagers. Le changement stratégique opéré par Akiem en 2021 pour ne plus investir dans des locomotives purement diesel continue à produire ses effets, la part totale des locomotives électriques passant à 66 % (2022 : 63 %).

Fig. 24 : Évolution du parc de locomotives d'Akiem



*Données 2023 vérifiées par un tiers

En 2023, Akiem a signé un contrat avec Newag S.A. pour la **livraison de 30 locomotives électriques Dragon-2**, avec une option pour 50 locomotives supplémentaires. **15 autres locomotives électriques Vectron** ont été commandées à Siemens Mobility dans le cadre du contrat-cadre existant, ce qui portera la flotte à 100 Vectron au total. Par ailleurs, Akiem a également signé avec Alstom un nouvel accord-cadre portant sur 100 locomotives multi-systèmes Traxx et comprenant une **commande ferme initiale de 65 locomotives**.

Avant fin 2023, **422 locomotives d'Akiem ont été équipées d'une balise de géolocalisation**, ce qui correspond à 84 % (2022 : 76 %) du projet total de 502 locomotives.

Promotion du rail en tant que mode de transport durable

En raison de l'avantage majeur en termes d'émissions de carbone du rail par rapport au transport routier, Akiem s'engage à promouvoir publiquement le rail en tant que mode de transport durable.

Nous pensons qu'une approche collaborative est essentielle pour accélérer la décarbonation du secteur européen des transports. Akiem a participé à une étude multipartite publiée

en 2023, initiée par l'AERRL (Association of European Rail Rolling Stock Lessors) aux côtés d'autres bailleurs et institutions financières. Cette étude a exploré des solutions alternatives aux locomotives alimentées par des combustibles fossiles afin de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre déjà minimales du secteur ferroviaire (environ 0,4 % du secteur des transports des 27 pays de l'UE). Bien que l'empreinte carbone du secteur ferroviaire soit déjà faible, Akiem reconnaît l'importance d'une amélioration continue. Les résultats de l'étude visent à lancer des discussions entre les parties prenantes publiques et privées au niveau de l'UE. En travaillant ensemble et en tenant compte de la longue durée de vie de l'infrastructure ferroviaire et du matériel roulant, nous pouvons développer des solutions efficaces pour un avenir véritablement durable du transport européen.

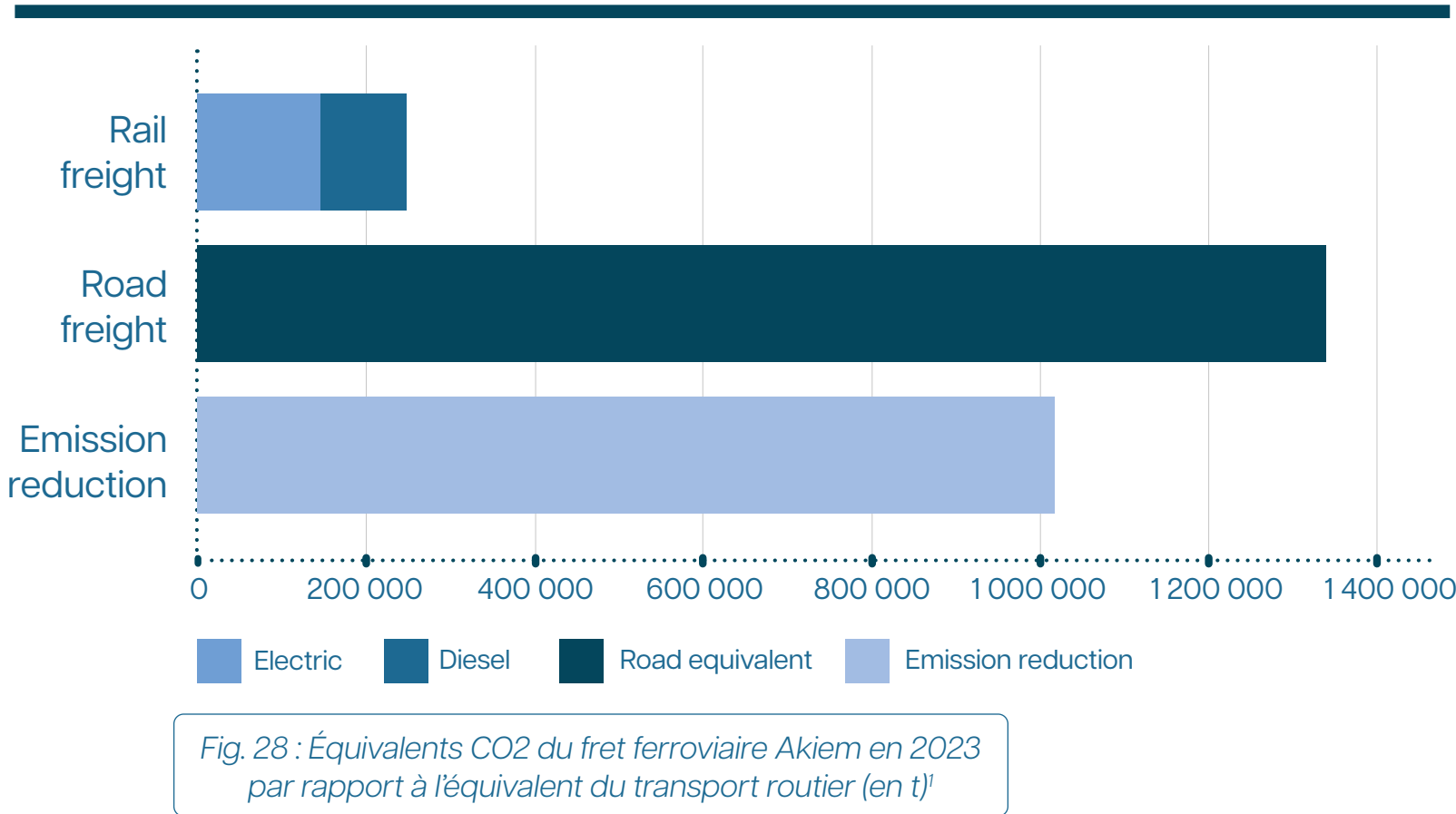
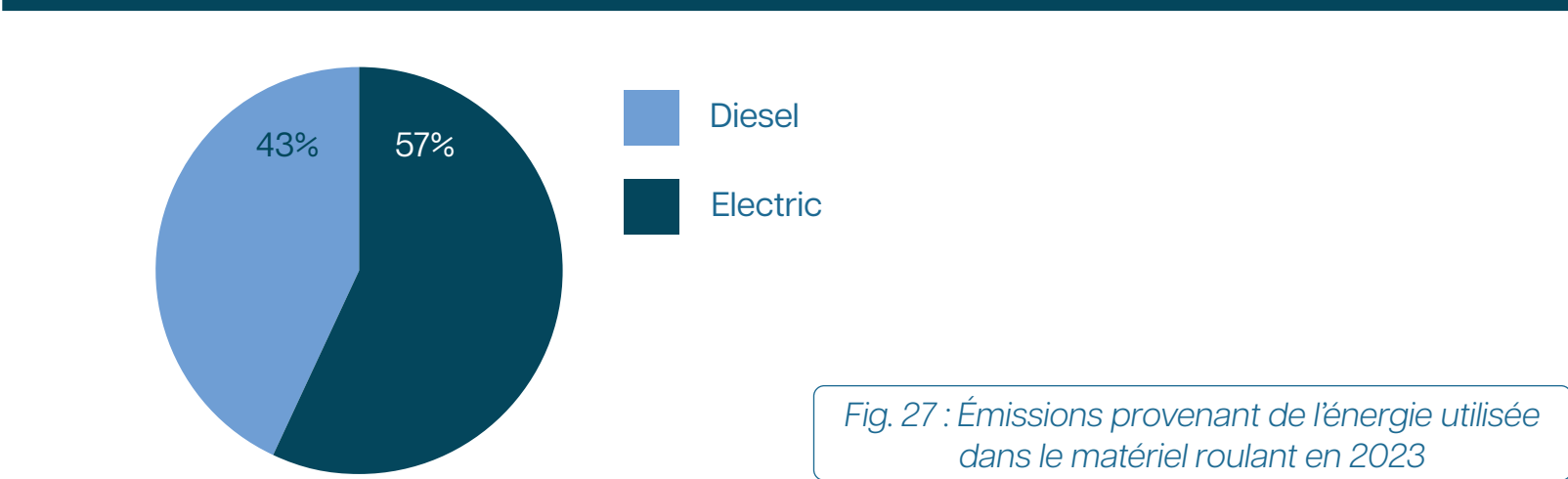
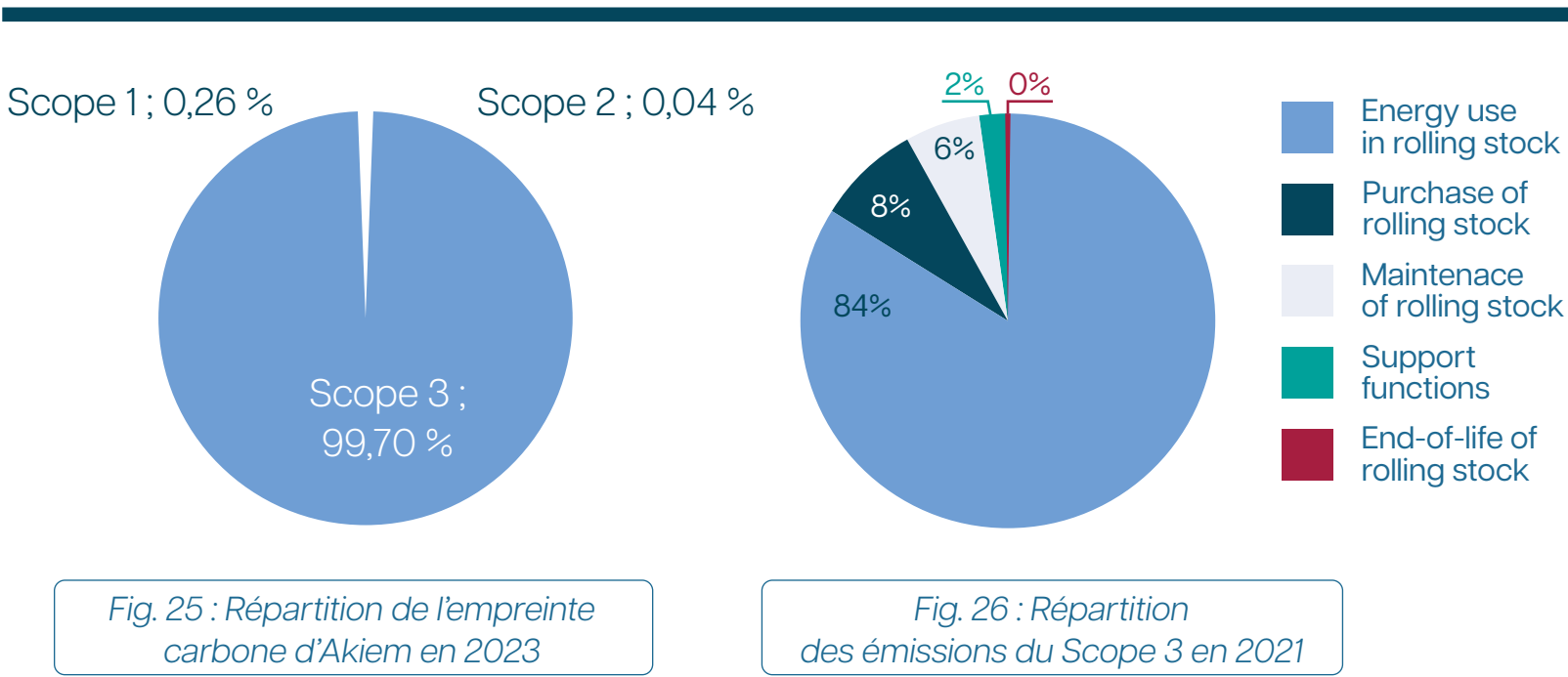
5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Ensemble des émissions de GES du Scope 3 calculées depuis 2021

Akiem calcule l'ensemble de son empreinte carbone depuis 2021, y compris les 3 Scopes. La méthodologie et les résultats ont fait l'objet d'une validation externe. Cela permet à Akiem d'avoir une meilleure compréhension de ses impacts, ainsi que de sa dépendance à l'égard des activités à forte intensité de GES au-delà de ses frontières organisationnelles.

99 % de l'empreinte carbone d'Akiem en 2023 provient des émissions du Scope 3 : activités de la chaîne de valeur en amont et en aval (plus de détails sur les émissions des Scopes 1 et 2 au chapitre 5.2). La part des émissions du Scope 3 liées à l'énergie utilisée pour exploiter les actifs ferroviaires d'Akiem a diminué pour atteindre 84 % (2022 : 87 %), en raison de l'impact plus important des locomotives achetées. Par rapport à 2022, **les émissions absolues provenant de l'utilisation de l'énergie dans le matériel roulant ont également diminué pour atteindre 245 950 tCO2e*** (2022 : 297 735 tCO2e) malgré la croissance globale de la flotte d'Akiem. Les principales raisons en sont l'amélioration de la couverture des données, qui permet d'obtenir des informations plus détaillées sur l'utilisation réelle de la flotte, réduisant ainsi le besoin d'extrapolations, ainsi que la réduction globale de l'utilisation de la flotte en termes de kilomètres parcourus.

Une ventilation plus poussée des émissions de GES liées à l'énergie utilisée pour le fonctionnement du matériel roulant a



¹ D'après les données de l'AEE, les émissions de GES par tkm sont en moyenne 5,7 fois plus élevées pour les poids lourds que pour le fret ferroviaire dans l'UE ([lien](#)).

montré que les parts des locomotives diesel et électriques sont relativement égales. Toutefois, il convient de noter que la **flotte électrique a parcouru près de 6 fois plus de kilomètres. En conséquence, les locomotives diesel d'Akiem ont émis 15,81 kgCO2e/tkm et les locomotives électriques 3,23 kgCO2/tkm en 2023.** Les émissions relatives des locomotives électriques diminueront encore avec la décarbonation de la production d'électricité dans l'UE.

Si tout le fret transporté avec des locomotives Akiem en 2023 avait été transporté par la route, cela aurait émis plus de 1,3 millions de tonnes de CO2e. Le transport ferroviaire par Akiem a ainsi contribué à éviter plus de 1 million de tonnes de CO2 en un an (voir [figure 28](#)).

Pas d'émission de nouveaux billets de placement privés verts

En 2021, **Akiem a réalisé un placement privé vert de 290 millions d'euros au titre de son cadre de financement vert**, ce qui a permis de réduire les coûts de financement globaux et d'allonger les échéances. Les billets ont des durées de 15 et 20 ans. Déjà en 2019, Akiem avait émis des billets verts pour un volume de 360 millions d'euros afin de refinancer ses locomotives électriques Traxx MS2. Aucun nouveau billet n'a été émis en 2022 et 2023, et la mise à jour du cadre de financement vert est prévue pour 2024.

*Données 2023 vérifiées par un tiers

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.2 POLLUTION LOCALE ET ÉMISSIONS

5.2.1 Impacts, risques et opportunités significatifs

Les activités de maintenance d'Akiem nécessitent l'exploitation de sites industriels, ainsi qu'une équipe de plus de 60 techniciens mobiles qui interviennent là où c'est nécessaire. Les impacts significatifs sont donc les émissions de GES, les émissions atmosphériques et la pollution dues aux activités locales des sites et au parc automobile d'Akiem. Étant donné qu'elle est soumise à la législation locale, toute non-conformité entraîne des risques financiers liés aux amendes et aux obligations de restauration, ainsi que des risques pour la réputation de l'entreprise.

Fig. 29.a : Risques thermiques par site selon 3 scénarios différents (très optimiste SSP1-2.6, modéré SSP3- 7.0, pessimiste SSP5-8.5) par rapport à une base historique (1991-2020), court terme (2021-2040), moyen terme (2041-2060) et long terme (2081-2100).



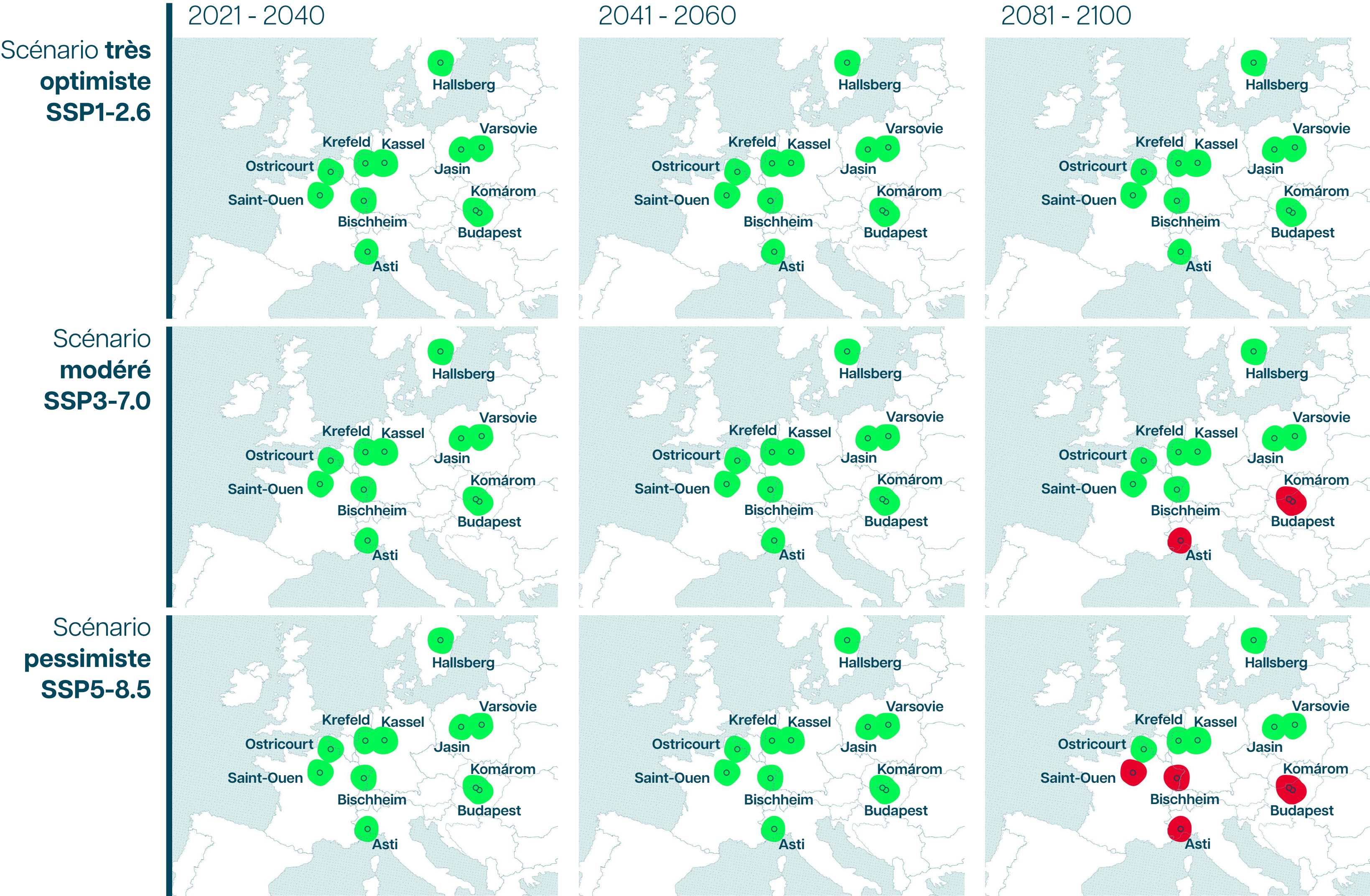
Stress thermique (TX35 = #Jours > 35 °C)

Seuil de stress thermique (FAO NU)

ΔTX35 période historique (1991-2020) >= 15 jours

TX35 >= 30 jours et ΔTX35 période historique (1991-2020) < 15 jours

TX35 < 30 jours et ΔTX35 période historique (1991-2020) < 15 jours



5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Dans un contexte de changement climatique, certains sites sont également confrontés à des risques croissants d'inondation, ce qui peut entraîner une limitation ou un arrêt complet des activités d'Akiem sur les sites concernés, ainsi que des dommages aux bâtiments, mais aussi au matériel stocké sur place.

Akiem reconnaît les impacts interconnectés de ses activités sur les différents aspects de la santé de la planète. En intégrant des considérations environnementales dans toutes ses décisions commerciales, le groupe contribue directement à l'Objectif de développement durable n° 13 des Nations Unies : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

Fig. 29.b : Risques de précipitations par site selon 3 scénarios différents (très optimiste SSP1-2.6, modéré SSP3- 7.0, pessimiste SSP5-8.5) par rapport à une base historique (1991-2020), court terme (2021-2040), moyen terme (2041-2060) et long terme (2081-2100).



Précipitations (RX1jour = Max. précipitations journalières)

Seuil de précipitations (FAO NU)

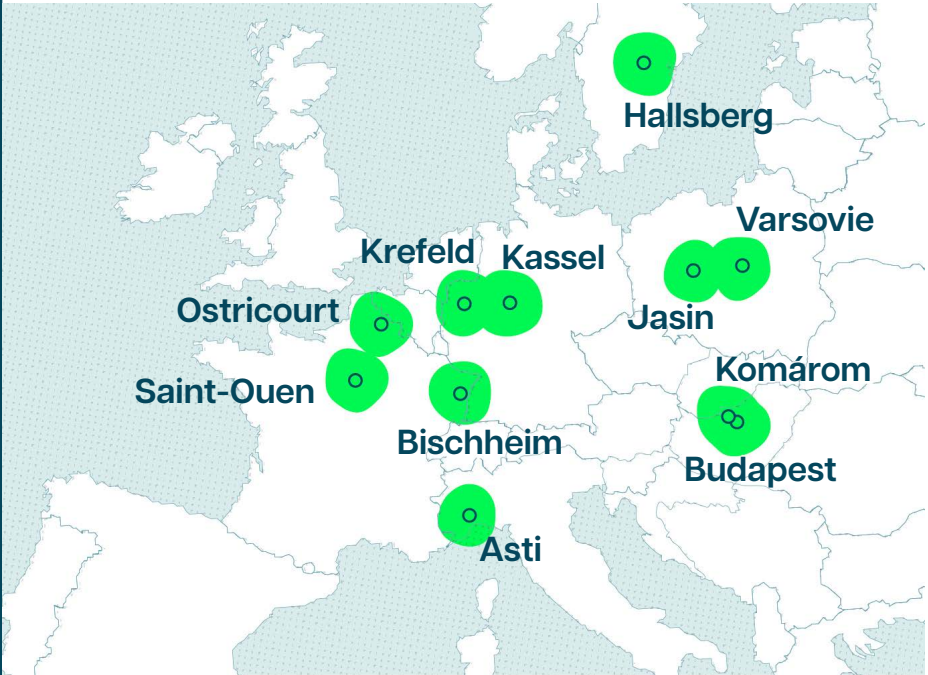
ΔRX1jour période historique (1991-2020) >= 20 %

ΔRX1jour >= 50 mm et ΔRX1jour période historique (1991-2020) < 20 %

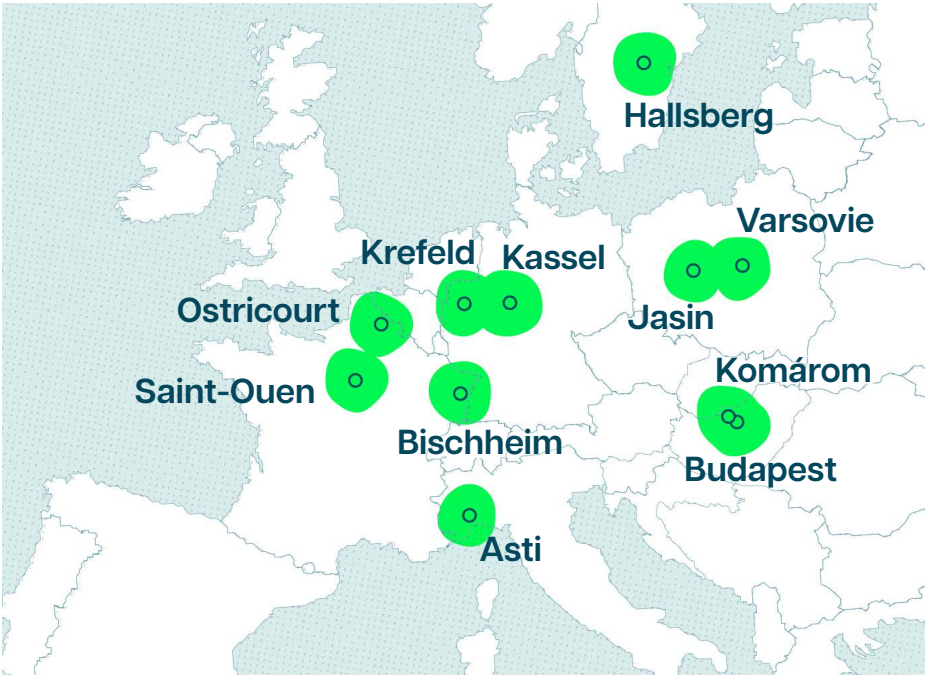
RX1jour < 50 mm et ΔRX1jour période historique (1991-2020) < 20 %

Scénario **très optimiste**
SSP1-2.6

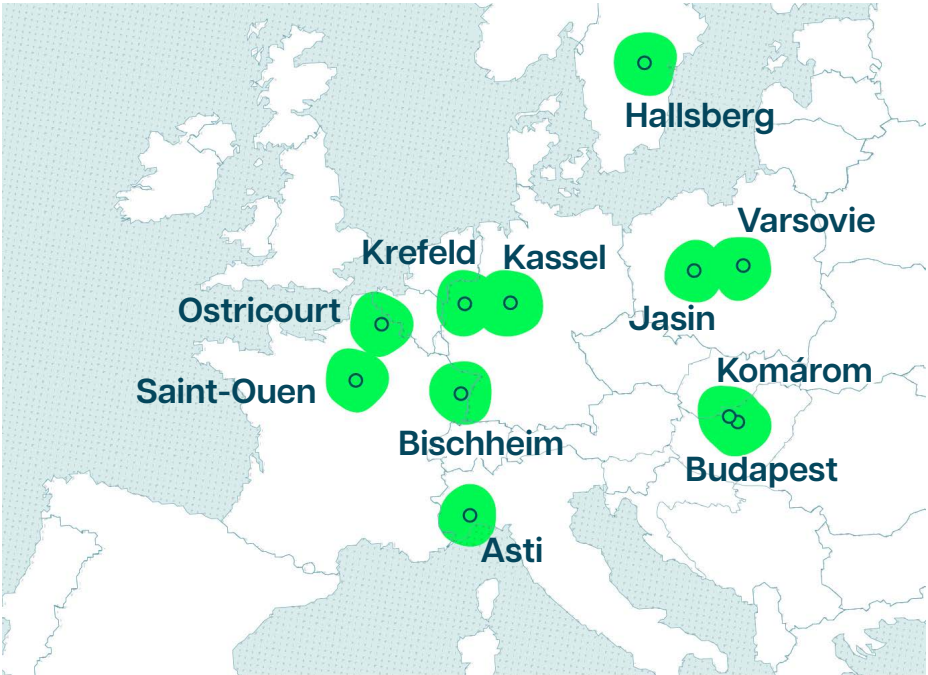
2021 - 2040



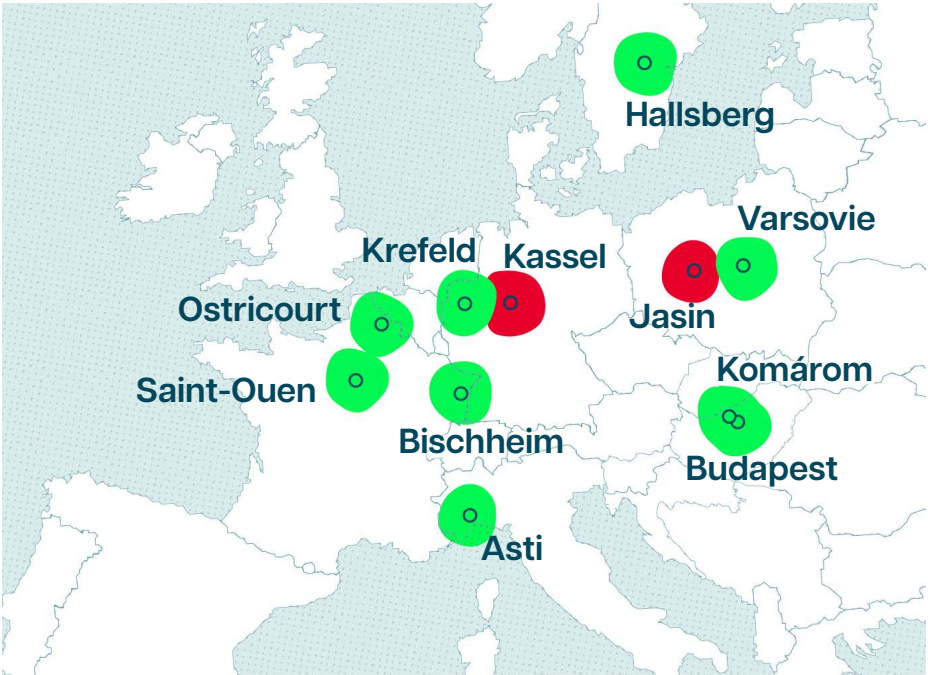
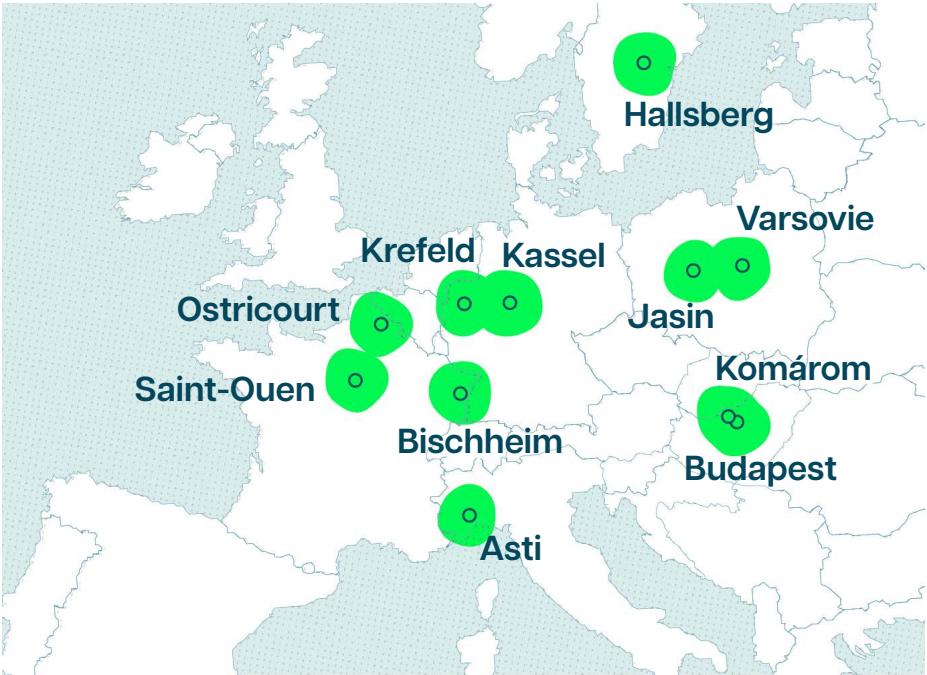
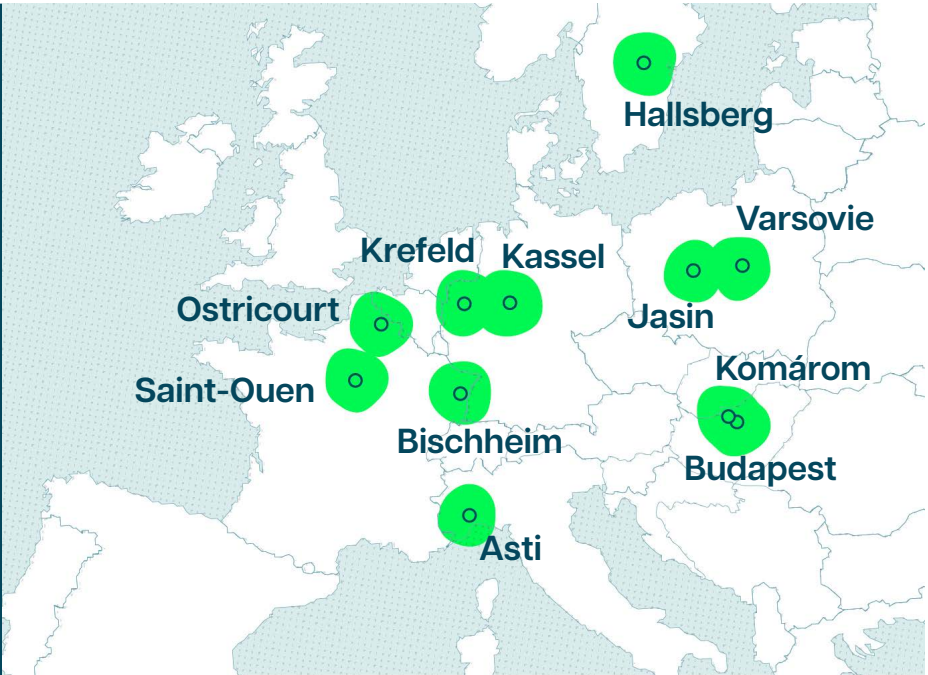
2041 - 2060



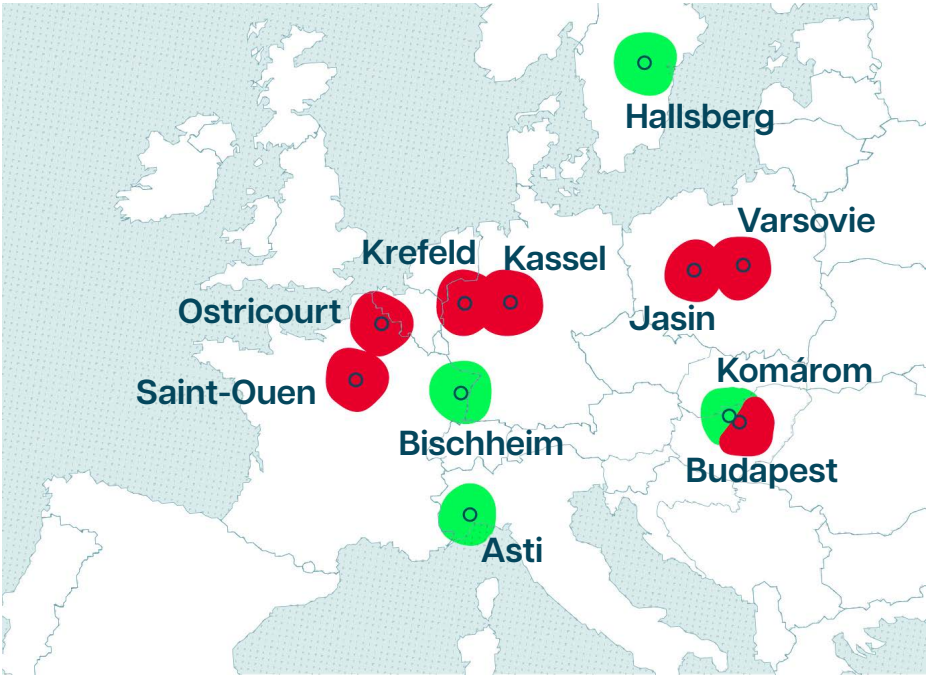
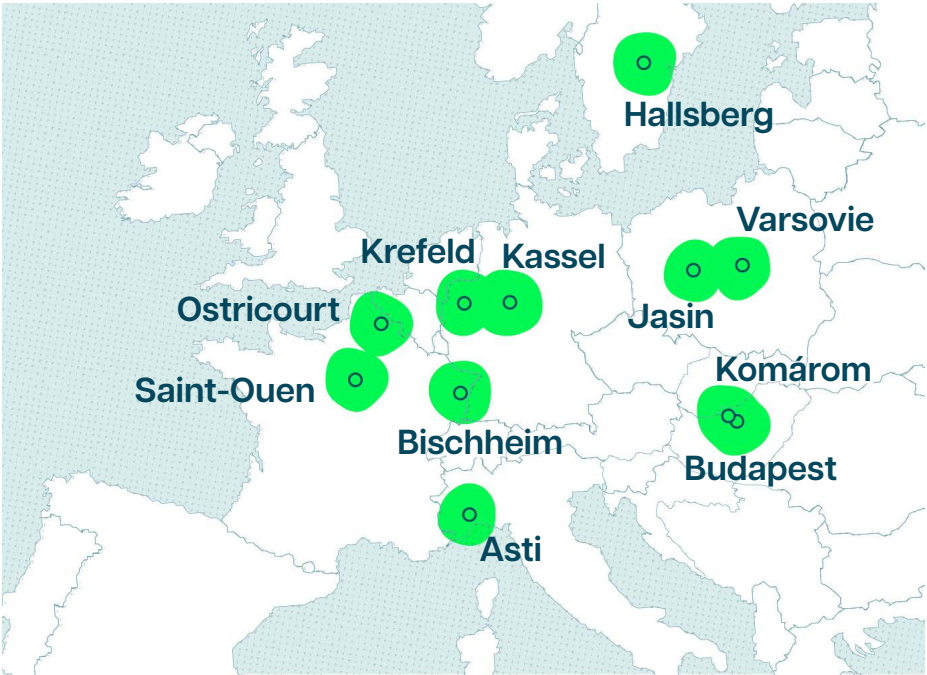
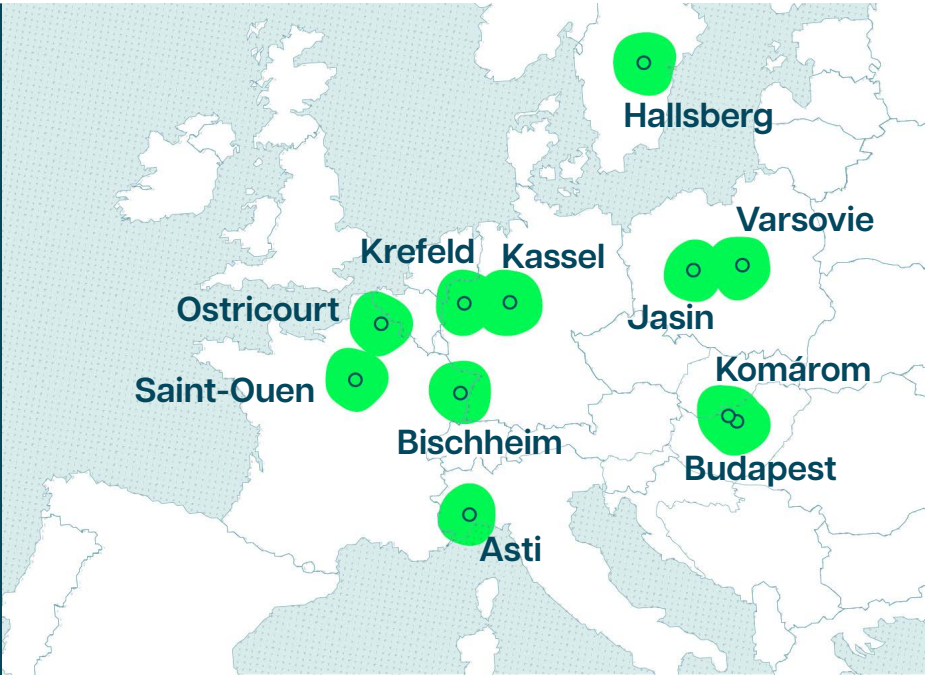
2081 - 2100



Scénario **modéré**
SSP3-7.0



Scénario **pessimiste**
SSP5-8.5



5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.2.2 Approche d'Akiem



Engagement : développer des opérations durables

« Le développement durable, c'est réduire notre empreinte environnementale, veiller au respect de la législation environnementale [...], réduire nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie, développer l'utilisation des énergies renouvelables, et vouloir contribuer à la transition énergétique du XXI^e siècle.¹⁰ »

¹⁰Charte éthique du groupe Akiem, p. 10

Objectif principal pour 2024

Réduire la consommation de carburant fossile du parc automobile (hors utilitaires et camionnettes) de 30 % (l/km) par rapport à 2023

Construire notre feuille de route pour la décarbonation

Depuis plusieurs années, Akiem collecte avec diligence les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES), qui englobent à la fois les émissions de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise (Scope 1) et les émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité (Scope 2). Nous affinons en permanence notre méthodologie afin

de garantir l'exactitude de notre collecte de données et de nos rapports. Une validation externe de notre collecte de données et de notre méthodologie a été réalisée. Cela renforce nos fondations alors que nous nous sommes lancés dans le calcul de nos émissions du Scope 3, qui fournit une image plus complète de notre impact environnemental sur l'ensemble de la chaîne de valeur (Scope 3, voir chapitre 5.1).

En s'appuyant sur cet ensemble complet de données, Akiem franchit une étape décisive en 2024. Nous prévoyons de fixer des objectifs ambitieux, mais réalisables, de réduction des émissions de carbone des Scopes 1 et 2 pour 2030. Cela s'accompagnera d'une feuille de route détaillée sur la décarbonation, décrivant les mesures concrètes que nous prendrons pour atteindre ces objectifs.

Akiem donne la priorité à la réduction des émissions liées à ses activités principales et n'a donc pas financé de projets d'élimination ou d'atténuation des GES par le biais de crédits carbone. Akiem n'applique actuellement pas de système de tarification interne du carbone.

Réduire activement les impacts liés aux sites

Grâce aux données collectées précédemment, des mesures hautement prioritaires sont planifiées et mises en œuvre à Krefeld, en Allemagne. Le remplacement du système de chauffage au fioul a été identifié comme un levier essentiel. Le nouveau hall de maintenance en cours de planification prend en compte l'optimisation des impacts environnementaux tout

au long du cycle de vie (construction, exploitation, fin de vie), ainsi que les aspects liés à la sécurité et au bien-être de la main-d'œuvre. Pour souligner cette ambition, il est prévu d'obtenir une certification externe par le DGNB (Conseil allemand de la construction durable). Cette approche de priorisation est appliquée pour la nouvelle installation de maintenance d'Akiem à Ostricourt, en France. Dans ce cas, la certification externe à obtenir est le label E+C-, qui atteste de la haute efficacité énergétique et des faibles émissions de carbone du bâtiment. L'emplacement du site à proximité de la plateforme multimodale Delta 3, très fréquentée, réduit également la distance que les locomotives entretenues doivent parcourir. La construction devrait s'achever en 2024.

Réduire les impacts liés aux déplacements

Le parc automobile d'Akiem étant le principal facteur de consommation d'énergie de l'entreprise, sa décarbonation et la réduction des déplacements constituent un levier majeur pour Akiem. Akiem dispose donc d'une politique automobile depuis plusieurs années, qui est régulièrement révisée. L'électrification de la flotte devrait être officialisée en 2024, la priorité étant donnée aux véhicules de tourisme. En outre, Akiem étudie constamment les possibilités de réduire les déplacements professionnels ou de donner la priorité aux modes de transport bas carbone pour les déplacements nécessitant une présence physique, par exemple par le biais de sa politique de déplacement, qui privilégie les voyages en train jusqu'à un certain temps de trajet.

The background image shows two men in a large industrial facility. They are wearing dark blue polo shirts with the 'akie' logo and 'www.akiem' on the back, and black baseball caps. They are looking at large, grey industrial machines. One man is wearing glasses and a cap with a small orange logo. The other is wearing blue gloves and working on a white component of the machinery. The facility has a high ceiling with a yellow overhead crane and various pipes and structural elements.

Akiem met en œuvre une stratégie détaillée pour **LIMITER** son **EMPREINTE** environnementale, en se concentrant sur les **ÉNERGIES RENOUVELABLES**, les véhicules électriques et les opérations **À HAUT RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE**.

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.2.3 Résultats d'Akiem

Objectifs 2023 atteints

En 2023, Akiem a été en mesure de réduire de 14 % les émissions du Scope 1 non liées à son parc automobile, pour atteindre 171 tCO2e (2022 : 199 tCO2e), atteignant ainsi son objectif de réduction de -10 %. Cette réduction a été rendue possible par une moindre consommation de fioul, une partie du système de chauffage au fioul ayant été remplacée dans la rotonde de Krefeld.

En passant à un contrat d'électricité renouvelable à Krefeld en 2023, l'entreprise a également atteint ses objectifs d'achat d'électricité d'origine renouvelable pour l'ensemble de ses sites avec un contrôle sur le choix des fournisseurs d'électricité (Krefeld, Kassel, Saint-Ouen, Bischheim).

Reporting approfondi sur la consommation d'énergie

Le reporting de la consommation d'énergie d'Akiem a été affiné et comprend la consommation de carburant de l'ensemble de son parc automobile, lors des opérations de locomotives sous le contrôle d'Akiem (manœuvres de locomotives sur le site de Krefeld) et la consommation d'électricité du siège social à Saint-Ouen (France) du bureau de Bischheim (France) ainsi que des sites appartenant à Akiem (Krefeld et Kassel en Allemagne). Cela inclut également la consommation de gaz et de fioul, qui n'est pertinente que pour Krefeld, en Allemagne.

Les données montrent que le **facteur de consommation d'énergie le plus important reste de loin le parc automobile d'Akiem (diesel et essence)**, qui est responsable de 76 % de la consommation d'énergie non renouvelable d'Akiem (2022 : 66 %) et de 66 % de la consommation totale d'énergie d'Akiem (2022 : 61 %) en 2023. C'est pourquoi Akiem **prévoit de passer entièrement aux véhicules électriques**. Bien que la mise en œuvre de changements majeurs dans le parc automobile des techniciens demeure un défi par rapport à l'efficacité du transport nécessaire pour garantir des interventions opportunes, les véhicules à moteur à combustion des non-techniciens ont commencé à être remplacés par des véhicules électriques. Pour favoriser l'adoption des véhicules électriques, **des bornes de recharge électrique sont installées** sur place à Krefeld et Kassel, en Allemagne, et à Saint-Ouen, en France. Le nouveau site d'Ostricourt, en France, sera également équipé de bornes de recharge.

Dans une première étape intermédiaire, le système de chauffage au fioul de la rotonde de Krefeld a été remplacé par un système au gaz naturel plus efficace, **ce qui a permis de réduire d'environ 50 % la demande de fioul, le deuxième poste le plus important, et de réduire fortement la pollution de l'air**. Le reste de la consommation de fioul sera remplacé avec la construction du nouveau hall de maintenance. Des mesures d'efficacité supplémentaires sur les bâtiments visent à réduire davantage la consommation d'énergie du site.

Par rapport à 2022, l'intensité énergétique par chiffre d'affaires

d'Akiem a augmenté, ce qui signifie qu'Akiem a consommé plus d'énergie pour chaque euro gagné.

Fig. 30 : Consommation d'énergie (MWh)

	2021	2022	2023*
Diesel et essence :	1705	1901	2378
Parc automobile	1594	1791	2246
Manœuvres	112	110	132
Fioul	596	563	304,29
Gaz naturel	0	0	217
Gaz propane	84	97	72
Électricité : nucléaire	107	94	0,5
Électricité : non renouvelable	72	62	0,5
TOTAL NON RENOUVELABLE	2564	2717	2972
Électricité : renouvelable	208	235	448
CONSOMMATION TOTALE	2771	2952	3420

*Données 2023 vérifiées par un tiers

Energy intensity MWh/M€

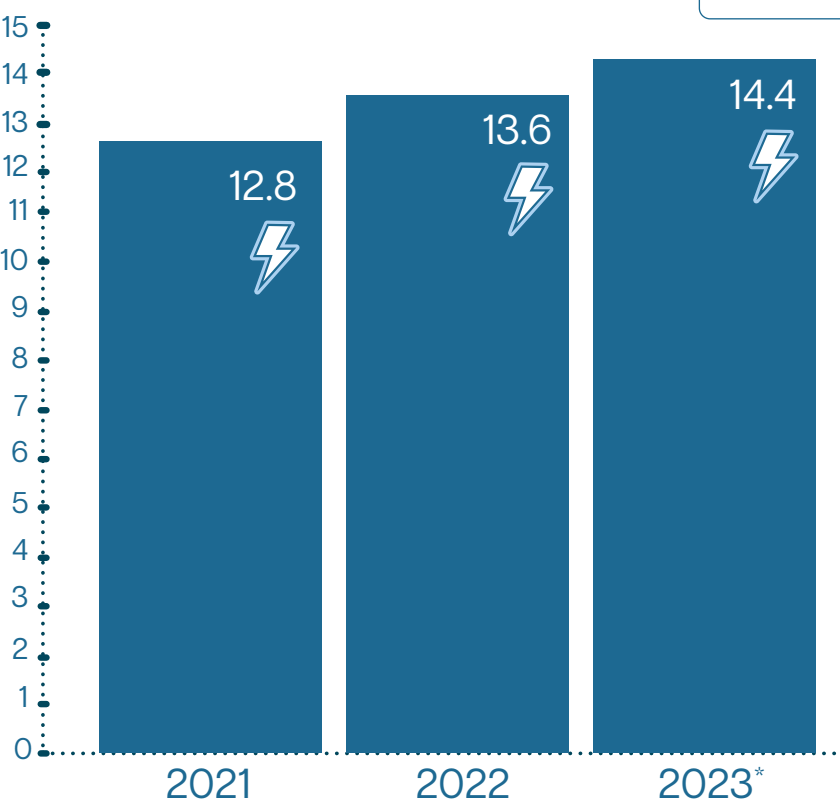


Fig. 31 : Intensité énergétique par chiffre d'affaires (MWh/M€)

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Transparence accrue sur les émissions de GES et les émissions atmosphériques

Les émissions de GES des Scopes 1 et 2 d'Akiem sont présentées dans la figure 32. Les **principales sources d'émissions sont encore une fois le parc automobile du groupe et le système de chauffage au fioul** à Krefeld, en Allemagne, qui font l'objet des mesures détaillées ci-dessus.

Le passage à des contrats d'électricité verte pour tous les sites, avec la possibilité de changer de fournisseur d'électricité, a entraîné une forte réduction des émissions du Scope 2 basées sur le marché.

Afin de réduire également les émissions basées sur les sites, Akiem étudie la possibilité de produire de l'électricité verte sur place et de conclure des accords d'achat d'électricité (AAE) à partir d'énergies renouvelables.

Sur le même périmètre de sa consommation d'énergie, le **groupe a aussi calculé ses émissions dans l'air**. Contrairement aux émissions de GES qui sont la cause sous-jacente du réchauffement climatique, les émissions atmosphériques ont un impact plus local et présentent des risques pour la santé si certains seuils sont dépassés.

Alors que des quantités importantes d'oxydes d'azote (NOx) et de particules inhalables de 2,5 micromètres ou moins (PM2,5) proviennent de toutes les consommations d'énergie, les particules inhalables de 10 micromètres ou moins (PM10) et les oxydes de soufre (SOx) sont principalement émis par le chauffage au gaz et au fioul à Krefeld, en Allemagne, ainsi que par les activités de manœuvre.

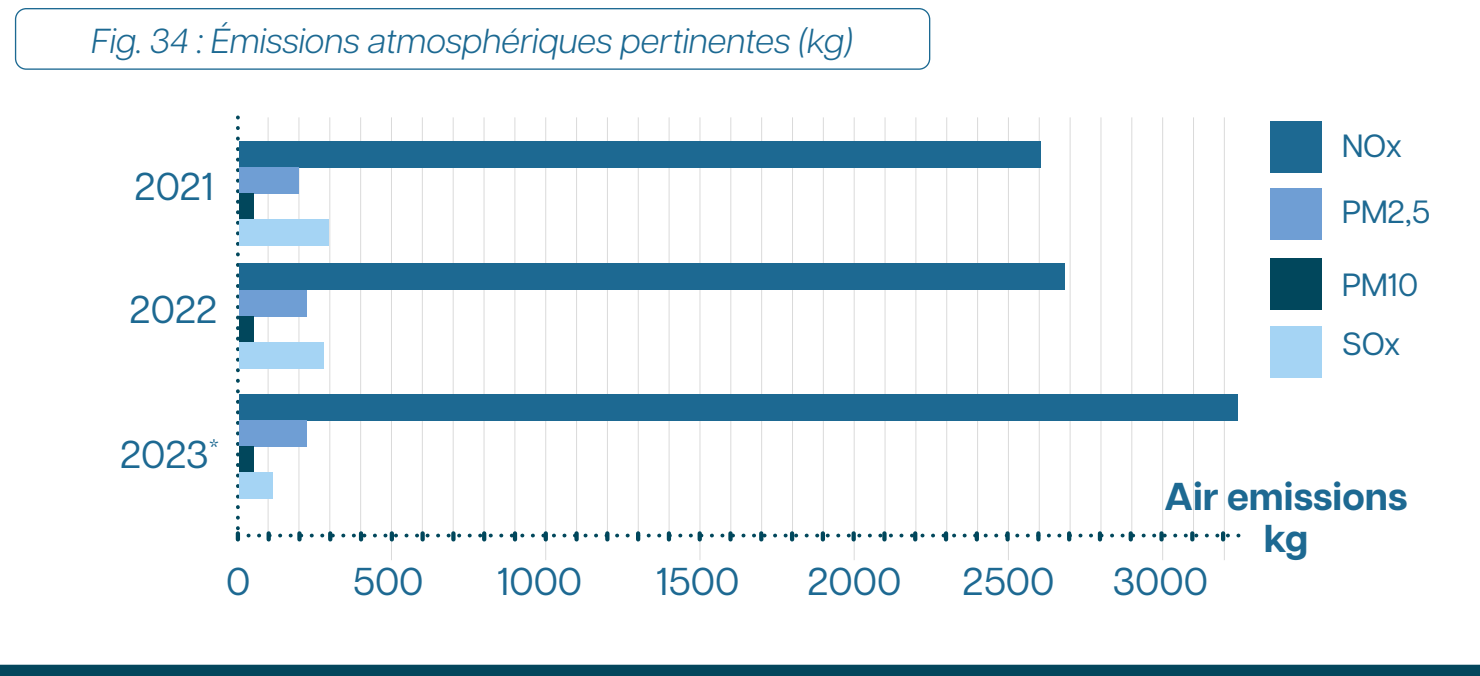
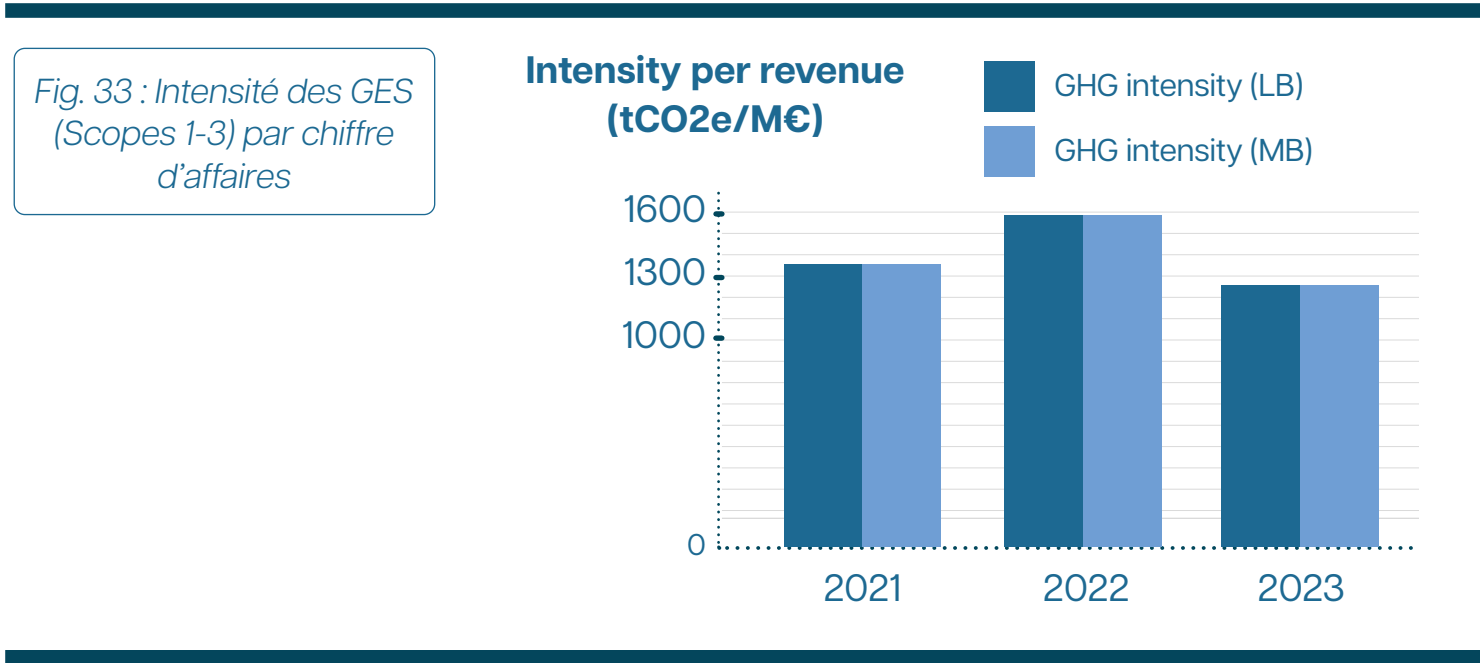
En conséquence, les **mesures présentées précédemment auront également une influence positive sur les émissions atmosphériques du groupe**. Le remplacement d'une partie du système de chauffage au fioul de Krefeld a déjà entraîné une forte diminution des émissions de SOx.

ÉMISSIONS DE GES	2021 ¹	2022 ¹	2023 ¹
Émissions directes de GES du Scope 1	623	668	763*
Sources de combustion fixes	206	199	175
Sources mobiles avec moteur à combustion	416	468	587
Émissions diffuses	1	1	1
Émissions indirectes de GES du Scope 2 provenant de l'électricité (LB/MB) ²	96 / 130	95 / 156	123* / 67*
Total Scopes 1 et 2 (LB/MB) ²	719 / 753	763 / 824	886 / 830
Total Scope 3	288 001	343 135	294 189
3-1 Biens ou services achetés	4731	4492	4084
3-2 Biens d'équipement	6016	20 369	24 960
3-3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scopes 1 et 2)	0	186	207
3-4 Fret et distribution en amont	11	22	19
3-5 Déchets produits	38	504	25
3-6 Déplacements professionnels	80	218	351
3-7 Navette domicile-travail des employés	77	137	170
3-8 Actifs loués en amont	0	5	5
3-9 Fret et transport en aval	16	30	42
3-10 Transformation des produits vendus	0	0	0
3-11 Utilisation des produits vendus	0	0	0
3-12 Fin de vie des produits vendus	0	0	0
3-13 Actifs loués en aval	274 027	317 172	264 326
dont en lien avec l'énergie utilisée pour le fonctionnement des actifs	257 799	297 735	245 950*
3-14 Franchises	0	0	0
3-15 Investissements	0	0	0
Total Scopes 1-3 (LB/MB) ²	288 721 / 288 754	343 899 / 343 873	295 075 / 295 019

Fig. 32 : Émissions de GES des Scopes 1-3 en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2e) - GHG Protocol

¹ Données GES validées en externe
² LB = basé sur les sites / MB = basé sur le marché ; Remarque : La méthodologie MB a été mise à jour sur la base des mélanges résiduels fournis par l'Association of Issuing Bodies (AIB). Toutes les valeurs pour 2021 et 2022 ont été recalculées.

*Données 2023 vérifiées par un tiers



Aucune autre source de pollution identifiée

En ce qui concerne **les rejets dans l'eau, aucun cas de non-conformité n'a été signalé**, ce qui est également un objectif permanent du groupe. L'eau d'Akiem est exclusivement consommée à partir des réseaux municipaux.

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.3 CONSOMMATION DE RESSOURCES

5.3.1 Impacts, risques et opportunités significatifs



Le modèle économique d'Akiem repose sur l'optimisation de l'exploitation de son matériel roulant. **Les longs cycles de vie des locomotives, de 30 ans ou plus, impliquent l'acquisition, la maintenance et l'utilisation d'anciens systèmes pour garantir une activité durable aux clients.** À moyen et long terme, ces systèmes peuvent ne plus être fonctionnels (problèmes de compatibilité) ou même accessibles, ce qui entraîne des risques financiers.

L'évaluation des risques climatiques d'Akiem a également mis en évidence un risque de transition, à savoir que les opérations sur les sites de maintenance soient restreintes en raison de limitations légales sur l'utilisation de certaines ressources (par exemple, l'eau, l'énergie).

Akiem a un impact direct sur la consommation de ressources par le biais de ses activités de maintenance. En optimisant ses activités économiques, Akiem contribue à l'Objectif de développement durable n° 12 des Nations Unies : « Garantir des modes de consommation et de production durables ».





Akiem adopte une **ÉCONOMIE CIRCULAIRE** en optimisant l'utilisation des ressources et en mettant en œuvre des **SYSTÈMES** de gestion **ENVIRONNEMENTALE** sur l'ensemble de ses sites.

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.3.2 Approche d'Akiem

Engagement : promouvoir l'économie circulaire

“Le développement durable, c'est réduire notre empreinte environnementale, [...] promouvoir l'économie circulaire [...]”¹¹

¹¹ Charte éthique du groupe Akiem, p. 10

Objectif principal pour 2024

Installer une solution de **recyclage des eaux usées** à Ostricourt

Optimisation des modes de consommation par le biais d'un système de gestion environnementale

Pour aborder systématiquement son impact environnemental, Akiem a **mis en place avec succès un système de gestion environnementale ISO 14001:2015** à Krefeld, en Allemagne, qui a été certifié fin 2021, et à Kassel, en Allemagne, depuis 2022. **Les formations sur les questions environnementales sont un élément central** et ont débuté en 2020. Elles sont déployées

en continu sur l'ensemble des sites. La mise en œuvre d'un système de gestion environnementale a également contribué à la disponibilité et à la fiabilité de données pertinentes telles que la consommation de ressources et d'énergie. Dans ce contexte, Akiem a aussi réalisé des évaluations de l'impact environnemental au niveau des sites en tenant compte du cycle de vie des aspects des activités.

Comme indiqué au chapitre 5.2, plusieurs mesures d'efficacité énergétique ont été mises en œuvre et sont prévues. En outre, Akiem étudie dans quelle mesure le groupe peut produire sa propre électricité verte sur site. L'entreprise prévoit par ailleurs de mettre en œuvre une solution de recyclage des eaux usées sur son nouveau site d'Ostricourt. L'objectif est de réduire considérablement la consommation d'eau douce, notamment pour le lavage des locomotives. Le site de Krefeld doit également être équipé d'une solution appropriée dans le cadre des travaux de construction prévus pour le nouveau hall de maintenance. Ces mesures réduisent la consommation de ressources et contribuent à atténuer le risque de restrictions opérationnelles mis en évidence par l'évaluation des risques liés au climat.

L'amélioration de la transparence sur ses flux de déchets est un élément central des systèmes de gestion environnementale ISO 14001, ce qui permettra à Akiem d' **explorer d'autres possibilités d'optimisation**.

Utiliser les ressources à bon escient

Pour que le matériel roulant puisse être exploité le plus longtemps possible, il est essentiel de maintenir la boucle des matériaux aussi fermée que possible. Pour les pièces détachées, cela signifie qu'il faut remplacer uniquement ce qui n'est plus utilisable et remettre à neuf les pièces qui peuvent être réutilisées. Lorsque des pièces doivent être achetées, les activités d'achat comprennent également l'examen des options d'occasion, qui doivent toujours satisfaire aux normes de qualité les plus strictes, ainsi que l'assurance que les nouvelles pièces sont extrêmement durables pour garantir une utilisation prolongée malgré les fortes contraintes auxquelles les pièces de locomotives sont exposées.

À la fin de ces longs cycles de vie, il y a le démantèlement, pour lequel Akiem collabore avec des entreprises spécialisées. Cela permet tout d'abord d'éviter toute pollution de l'environnement, mais aussi de réintroduire dans le cycle des matériaux toutes les matières recyclables contenues dans une locomotive. Les taux de recyclage et de récupération sont extrêmement élevés pour les locomotives. Voici deux exemples :

- Alstom Prima II : 93 % de recyclage des matériaux, 2 % de récupération d'énergie, 5 % de mise au rebut
- Siemens Vectron Electric : 96 % de recyclage des matériaux, 1 % de récupération d'énergie, 3 % de mise au rebut

5. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

5.3.3 Résultats d'Akiem

Certification ISO 14001 pour tous les sites appartenant à Akiem

Les deux sites Akiem de Kassel et de Krefeld ont passé avec succès leurs audits de suivi.

Dans un avenir proche, le prochain site à mettre en place un système de gestion certifié ISO 14001 sera le nouveau site d'Ostricourt, en France. Akiem examine également dans quelle mesure le groupe peut mettre en œuvre ses systèmes de gestion environnementale et les enseignements tirés des projets pilotes de Krefeld et de Kassel sur ses autres sites, même si Akiem n'est pas propriétaire de ces sites.

Progresser dans la gestion des déchets et de l'eau

Avec la maturation du système de gestion environnementale ISO 14001, les données sur les déchets sont analysées de manière plus approfondie afin de **développer des stratégies de réduction à l'avenir, notamment pour les déchets qui ne peuvent pas être recyclés**. Tous les déchets d'Akiem sont collectés et traités par des prestataires de services tiers spécialisés, et une grande partie par les services municipaux de gestion des déchets.

Les chiffres peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre en fonction du type d'activités de maintenance menées tout au long de l'année et également en fonction des activités de construction à Krefeld.

Fig. 35 : Déchets produits à Krefeld

DÉCHETS PRODUITS EN T	2021	2022	2023*
Dangereux	0,42	8,21	9,24
Transformation des déchets en énergie	0,0	0,6	1,1
Recyclage	0,2	4,4	5,1
Incinération	0,1	1,3	2,2
Décharge	0,0	1,9	0,9
Non dangereux	1,52	15,53	22,35
Transformation des déchets en énergie	0,4	1,3	5,8
Recyclage	0,7	11,4	10,6
Incinération	0,1	0,2	1,1
Décharge	0,4	2,7	4,8
TOTAL	1,9	23,7	31,58
Transformation des déchets en énergie	0,4	1,8	6,9
Recyclage	0,9	15,8	15,7
Incinération	0,2	1,5	3,3
Décharge	0,4	4,6	5,7

*Données 2023 vérifiées par un tiers



6. DIVERS

6.1 MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

INTRODUCTION

Le contenu de ce rapport consacré aux performances ESG (Environnement, Social et Gouvernance) d'Akiem a été préparé par l'équipe de développement durable d'Akiem avec la collaboration de nombreuses fonctions de soutien telles que les ressources humaines, le service juridique, le service EHS (environnement, santé et sécurité), les achats, la gestion des actifs et les opérations. Les données sont collectées et consolidées tout au long de l'année en vue de l'établissement de rapports mensuels. Sauf indication contraire dans ce chapitre, les informations fournies se réfèrent à toutes les entités du groupe qui sont également incluses dans les états financiers consolidés. Ce rapport annuel couvre l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), qui correspond aussi à l'exercice financier d'Akiem. Le protocole de reporting détaillé utilisé pour le calcul des indicateurs quantitatifs présentés dans le rapport ESG est disponible sur demande (Philipp Megelin, coordinateur du programme ESG, philipp.megelin@akiem.com).

GOUVERNANCE

Formation sur la lutte contre la corruption : La formation fait partie de l'intégration de chaque nouveau collaborateur ayant un contrat à durée indéterminée qui a rejoint le groupe au cours de l'année de reporting. La réussite est prise en compte si l'employé a passé l'examen avant le 31 décembre (inclus) de l'année de reporting.

Alertes de signalement : Avec l'ouverture de la plate-forme en 2023, les signalements des employés non Akiem sont également pris en compte. Tous les signalements de 2023 ont été effectués par des employés d'Akiem. Un premier examen et une réaction du responsable de la conformité ont lieu dans les 48 à 72 heures. Les dossiers sont considérés comme clos lorsqu'ils ont été suffisamment examinés par les services compétents et les parties prenantes concernées et que des plans d'action ont été élaborés si nécessaire.

Formation sur la protection des données et la cybersécurité : Couvre tous les membres du personnel qui ont une adresse électronique Akiem (contrats permanents et temporaires, stages et apprentissages, indépendants). La réussite est prise en compte si l'employé a passé l'examen avant le 31 décembre (inclus) de l'année de reporting.

SOCIAL

Effectif et ETP : Couvre tout le personnel d'Akiem avec des contrats permanents et temporaires (y compris les directeurs généraux) au 31 décembre (inclus) de l'année de reporting.

Taux de rotation du personnel : Basé sur le même champ d'application que celui défini ci-dessus. Le numérateur inclut toutes les ruptures anticipées de contrats temporaires et permanents à l'initiative de l'employé ou de l'employeur, les départs à la retraite et les décès en cours d'emploi (le cas échéant). Le dénominateur est l'effectif de fin d'année tel que défini ci-dessus.

H&S : Couvre tous les accidents et incidents du personnel d'Akiem (contrats permanents et temporaires, apprentis et stagiaires rémunérés). Les heures travaillées sont basées sur les ETP, les jours de travail en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne), où se trouve le plus grand site industriel d'Akiem, et 8 heures par jour de travail, ainsi que sur 6 semaines d'absence moyenne sur 52 par employé. Les jours d'absence sont comptés en jours ouvrables (du lundi au vendredi) à partir du premier jour suivant l'incident jusqu'au dernier jour d'absence (inclus) avant la reprise du travail.

6. DIVERS

ENVIRONNEMENT

Nombre de MR : Le matériel roulant est comptabilisé à partir de son entrée en service opérationnel jusqu'à sa mise au rebut, ce qui peut entraîner une différence mineure par rapport à la comptabilité financière qui tient compte de la date de livraison. Les trains sont comptés en unités multiples, c'est-à-dire un train automoteur composé de plusieurs voitures jointes. Il n'y a pas de catégorie distincte pour les locomotives bimodes qui peuvent être alimentées par un moteur électrique et un moteur diesel (à l'avenir, elles pourraient également être alimentées par des batteries), car le portefeuille d'Akiem ne comprend à ce jour qu'un nombre négligeable de locomotives électriques, équipées d'un petit moteur diesel pour les opérations de manœuvre sur le dernier kilomètre pour les voies non électrifiées, par exemple: dans les terminaux et les ports. Ces locomotives sont considérées comme électriques, car il s'agit de leur principal mode de fonctionnement.

Évaluation des risques physiques liés au climat : Akiem a utilisé la base de données Copernicus (projection climatique CIMP6). Les risques physiques « chaleur » et « précipitations » ont été identifiés au préalable grâce à une analyse qualitative consistant en des entretiens avec des parties prenantes internes et externes couvrant la chaîne de valeur. 3 scénarios différents (SSP1-2.6, SSP3-7.0, SSP5-8.5) ont été évalués par rapport à une base historique (1991-2020) sur des horizons à court terme (2021-2040), moyen terme (2041-2060) et long terme (2081-

2100). Un indicateur a été sélectionné pour chaque risque (chaleur : nombre de jours au-dessus de 35 °C, précipitations : maximum de précipitations cumulées sur un jour). Les seuils d'évaluation des risques sont basés sur la boîte à outils des risques climatiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Consommation d'énergie : Comprend la consommation de carburant de l'ensemble du parc automobile d'Akiem, lors des opérations de locomotives sous le contrôle d'Akiem (manœuvres de locomotives sur le site de Krefeld) et la consommation d'électricité du siège social à Saint-Ouen (France), du bureau de Bischheim (France), ainsi que des sites appartenant à Akiem (Krefeld et Kassel en Allemagne). Cela inclut également la consommation de gaz et de fioul, qui n'est pertinente que pour Krefeld, en Allemagne.

Émissions de GES des Scopes 1 et 2 : Les calculs sont basés sur la consommation et selon la date de livraison figurant sur les factures. Seules les émissions liées à l'électricité sont extrapolées pour couvrir tous les sites sur la base des ETP (71 % des données disponibles), les fuites de liquide de refroidissement sont modélisées et extrapolées pour couvrir tous les sites concernés sur la base des surfaces climatisées. Les facteurs d'émissions sont sélectionnés à partir de sources de qualité (par exemple, l'ADEME) et les calculs suivent le GHG Protocol. Les facteurs d'émissions d'électricité sont basés sur les prévisions du World Energy Outlook 2022 de l'AIE pour 2023. Akiem reçoit l'aide d'experts externes dans ces calculs.

Émissions de GES du Scope 3 : Les émissions liées à la phase d'utilisation des locomotives d'Akiem (catégorie « Actifs loués en aval ») sont calculées sur la base des kilomètres parcourus par la flotte. Sur la base d'hypothèses concernant le tonnage transporté et la consommation d'énergie par tonne-km, la consommation d'énergie par actif est calculée et utilisée pour calculer les émissions de GES correspondantes. Les hypothèses diffèrent pour les locomotives diesel/électriques de fret et de manœuvre, ainsi que pour les trains de voyageurs diesel/électriques. Sources pour les distances parcourues dans l'ordre suivant en fonction de leur disponibilité : données de suivi GPS, déclaration du client / dossiers de maintenance, extrapolation basée sur l'homologation et catégories comparables avec données disponibles. Depuis 2023, le statut réel de location est également pris en compte pour les extrapolations, en supposant qu'il n'y a pas de mouvement les jours où l'actif n'est pas loué ou fait l'objet d'une maintenance. Pour les actifs électriques, des facteurs d'émissions d'électricité spécifiques au pays sont utilisés. Les émissions en amont et en aval liées aux activités des Scopes 1 et 2 sont basées sur les valeurs utilisées pour ces calculs. Les opérations de manœuvre effectuées par des tiers sont calculées en fonction des distances. Les émissions liées aux déplacements professionnels sont fournies par le partenaire de réservation d'Akiem. Les émissions en fin de vie sont calculées en fonction du poids de l'actif. Toutes les autres catégories du Scope 3 sont calculées selon une approche monétaire. Les facteurs d'émissions sont sélectionnés à partir de sources de

6. DIVERS

qualité (par exemple, l'ADEME) et les calculs suivent le GHG Protocol. Les facteurs d'émissions d'électricité sont basés sur les prévisions du World Energy Outlook 2022 de l'AIE pour 2023. Akiem reçoit l'aide d'experts externes dans ces calculs. Néanmoins, le nombre élevé d'hypothèses augmente les incertitudes liées aux calculs du Scope 3.

Pollution atmosphérique : Le calcul suit les orientations de l'Agence européenne pour l'environnement ([EMEP/EEA air pollutant emission inventory guidebook 2019 1.A. Combustion](#)).

Déchets : Les déchets sont déclarés pour le plus grand site industriel de Krefeld en fonction des quantités facturées. Les déchets plastiques pour Krefeld sont calculés sur la base de la taille du conteneur et d'un facteur de conversion fourni par une municipalité allemande comparable. Les données sur le traitement des déchets sont calculées sur la base des moyennes pour les industries de production et de commerce fournies par l'Office fédéral allemand des statistiques pour l'année 2021 (dernières données disponibles).

NORMES DE REPORTING

Bien qu'Akiem ne soit à ce jour soumis à aucune exigence légale en matière de rapports ESG, le présent rapport et l'élaboration de son contenu ont suivi et se réfèrent à des normes et initiatives internationalement reconnues, à savoir les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) en matière de rapports sur le développement durable (Option : Core), les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) et les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Akiem a en outre entamé le processus de mise en œuvre des exigences de la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) et de la version actuellement disponible des normes européennes sur les rapports de durabilité (ESRS). Le contenu a été élaboré en s'appuyant sur les informations d'experts internes et externes et sur des sources de haute qualité, garantissant ainsi l'inclusion des parties prenantes, le contexte de durabilité, la matérialité et l'exhaustivité ([voir le chapitre 2.3](#) pour plus de détails). Ce processus comprenait également l'analyse et la prise en compte des limites thématiques tout au long de la chaîne de valeur.

AVERTISSEMENT

Le rapport contient diverses déclarations prévisionnelles sur les développements futurs qui sont basées sur l'état actuel des hypothèses et des prévisions d'Akiem. Elles sont donc soumises à une série de risques prévisibles et imprévisibles, d'incertitudes et d'autres facteurs, de sorte que les résultats réels, y compris la situation financière et des actifs de l'entreprise, son développement ou ses performances pourraient différer considérablement. Le groupe ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prévisionnelles ou à les adapter à des événements ou développements futurs. Une vérification externe a été effectuée par un tiers indépendant sur une sélection d'indicateurs ([voir section 6.2](#) Rapport d'assurance).

CONTACT

Pour toute question ou tout commentaire concernant ce rapport et les activités du groupe Akiem en matière de développement durable, veuillez contacter :

- **Sophie RIZZO**, Directrice du développement durable et de la performance : sophie.rizzo@akiem.com
- **Philipp MEGELIN**, Coordinateur du programme ESG : philipp.megelin@akiem.com

6.2 RAPPORT D'ASSURANCE



EY & Associés
Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense Cedex
Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Akiem Holding
Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant
sur le rapport ESG d'Akiem Holding pour l'exercice clos le
31 décembre 2023

Au Président,
En notre qualité d'auditeur indépendant d'Akiem Holding (l'« Entité ») et en réponse à votre demande, nous avons effectué une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs du rapport ESG pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et présentés à l'annexe 1 (ci-après les « Indicateurs ») conformément au Référentiel de reporting interne de l'Entité, dont un résumé figure à la section « 6.1 Méthodologie et définitions » du rapport ESG (ci-après le « Référentiel »).

Conclusion sous forme de conclusion d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section « Nature et cadre de travail », et des éléments probants que nous avons recueillis, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes dans la section « 6.1 Méthodologie et définitions » : le périmètre de reporting de l'indicateur « Déchets produits » ne comprend que le site de Krefeld, qui est le principal site industriel du groupe.

Préparation des Indicateurs

L'absence d'un cadre de référence généralement accepté et couramment utilisé ou de pratiques établies sur lesquelles fonder l'évaluation et la mesure des Indicateurs permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, qui peuvent affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Indicateurs doivent être lus et compris en référence au Référentiel, dont les éléments significatifs sont disponibles dans la section « 6.1 Méthodologie et définitions » du rapport ESG 2023.

6. DIVERS



EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense Cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Limites inhérentes à la préparation des Indicateurs

Comme mentionné dans la section « 6.1 Méthodologie et définitions » du rapport ESG 2023, les Indicateurs peuvent être soumis à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certains Indicateurs sont sensibles aux choix méthodologiques, aux hypothèses et/ou aux estimations utilisées pour leur établissement.

Responsabilité de l'Entité

Il incombe à la direction de l'Entité de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Indicateurs ;
- préparer des Indicateurs conformément au Référentiel ;
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir le contrôle interne qu'elle juge nécessaire à l'établissement d'Indicateurs exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Il nous incombe de :

- planifier et réaliser la mission afin d'obtenir une assurance limitée que les Indicateurs ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ;
- exprimer une conclusion indépendante sur la base des éléments probants que nous avons obtenus ;
- communiquer notre conclusion au président d'Akiem Holding.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Indicateurs tels qu'ils ont été préparés par la direction, nous ne sommes pas autorisés à participer à la préparation des Indicateurs, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Normes professionnelles appliquées

Les travaux décrits ci-dessous ont été réalisés conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - Missions d'assurance autres que les audits et examens de l'information financière historique publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Indépendance et contrôle de la qualité

Notre indépendance est définie par le Code international de déontologie de l'IESBA (Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes d'indépendance)).

6. DIVERS



EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense Cedex
Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

En outre, nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1, qui implique la définition et la mise en œuvre d'un système de contrôle de la qualité comprenant des politiques et des procédures documentées afin de garantir le respect des règles éthiques, des normes professionnelles et des lois et règlements applicables.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mai 2024.

Nature et cadre de travail

Nous avons planifié et réalisé nos travaux de manière à prendre en compte le risque d'anomalies significatives susceptibles de remettre en cause le fait que les Indicateurs ont été établis conformément au Référentiel.

Sur la base de notre jugement professionnel, nous avons notamment mis en œuvre les procédures suivantes :

- nous avons examiné les activités de toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation et la présentation des principaux risques ;
- nous avons évalué l'adéquation du Référentiel en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et d'intelligibilité, en tenant compte, le cas échéant, des bonnes pratiques dans le secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, c'est-à-dire l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Indicateurs ;
- pour les Indicateurs, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la consolidation correcte des données collectées, ainsi que la cohérence de leur évolution ;
 - des tests détaillés sur la base d'échantillons ou

d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la bonne application des définitions et des procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été réalisés sur le site de Krefeld, qui représente 38 % des effectifs du groupe et 27 % de sa consommation d'énergie (pour l'exercice 2023).

- nous avons apprécié la cohérence globale du rapport ESG par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est sensiblement inférieur à celui qui aurait été obtenu si une mission d'assurance raisonnable avait été réalisée.

*L'auditeur indépendant
EY & Associés*

*Philippe Aubain, associé, services
de développement durable*

Paris-La Défense, 16 mai 2024

6. DIVERS

Annexe 1 : Liste des indicateurs ESG sélectionnés

Social	Environnement	Gouvernance
Informations quantitatives (y compris indicateurs-clés de performance)	Informations quantitatives (y compris indicateurs-clés de performance)	Informations quantitatives (y compris indicateurs-clés de performance)
• Accidents du travail des salariés, décès (nombre et taux de fréquence) • Nombre de nouveaux employés • Effectif à la fin de l’année • Taux de rotation • Répartition des employés (ETP) par type de contrat • Répartition des employés par sexe, niveau hiérarchique, fonction • Employés handicapés (nombre et pourcentage de l’effectif) • Nombre d’heures de formation par employé	• Nombre de locomotives dans le parc d’Akiem (diesel et électriques) • Consommation d’énergie (diesel, essence, fioul, gaz naturel, électricité) • Émissions de particules (NOx, PM2,5, PM10, SOx) • Déchets produits (site de Krefeld uniquement) • Émissions de gaz à effet de serre du Scope 1 (en tonnes d’équivalent CO2) • Émissions de gaz à effet de serre du Scope 2 (en tonnes d’équivalent CO2) • Émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 associées à la consommation d’énergie lors de l’utilisation des actifs loués par Akiem (en tonnes d’équivalent CO2)	• Formation des nouveaux employés à la lutte contre la corruption (nombre et pourcentage de personnes formées) • Alertes reçues (nombre et proportion d’alertes résolues) • Nombre de violations de données à caractère personnel signalées

6.3 INDICE ESRS ET RÉFÉRENCE TCFD

Les informations concernant les méthodologies et les hypothèses utilisées pour compiler les données se trouvent au chapitre 6.1.

Informations générales

Déclaration		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS 2 Informations générales			
Gouvernance			
GOV-1	Rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	2.1	TCFD Gouvernance a), b)
GOV-2	Informations fournies aux organes d'administration, de gestion et de surveillance de l'entreprise, et questions de développement durable traitées par ces organes	2.1 / 2.2	TCFD Gouvernance a)
GOV-3	Intégration des performances liées au développement durable dans les systèmes d'incitation	2.1	TCFD Gouvernance b) TCFD Mesures et objectifs a)
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	2	Déclaration complète prévue pour le prochain rapport
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant les rapports sur le développement durable	2.1 / 2.2	TCFD Gestion des risques b)
Stratégie			
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1 / 2.1 / 2.2	TCFD Stratégie b)
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.3	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.2	TCFD Stratégie a), b), c) Nouvelle évaluation de double matérialité prévue pour le prochain rapport
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités significatifs	2.2	TCFD Gestion des risques a)
IRO-2	Exigences de divulgation dans l'ESRS couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise	2.2 / 6.3	

Informations sur la gouvernance

Déclaration		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS G1 Conduite des affaires			
Gouvernance			
GOV-1	Rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	2.1	
Stratégie			
SBM-3	Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités significatifs	2.2	
G1-1	Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	3.1	
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	3.1 / 4.3	
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	3.1	
Mesures et objectifs			
G1-4	Incidents de corruption	3.1	
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	2.2	
G1-6	Pratiques de paiement	2.3	Délai de paiement standard de 45 jours. Aucune distinction n'est faite en fonction de la taille des fournisseurs, l'objectif étant de payer tous les fournisseurs à temps grâce à 2 cycles mensuels et à un processus de paiement accéléré.

Informations sociales

Déclaration		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS S1 Effectif propre			
Stratégie			
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.3	Informations thématiques supplémentaires prévues pour le prochain rapport
SBM-3	Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	4.1 / 4.2	TCFD Stratégie b)
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
S1-1	Politiques relatives à l'effectif propre	4.1 / 4.2	
S1-2	Processus d'interaction avec les travailleurs propres et leurs représentants concernant les impacts	2.3 / 4.1 / 4.2	
S1-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs propres de faire part de leurs préoccupations	3.1	
S1-4	Prise de mesures concernant les impacts significatifs sur l'effectif propre, et approches visant à atténuer les risques significatifs et à saisir les opportunités significatives liées à l'effectif propre, et efficacité de ces mesures	4.1 / 4.2	
Mesures et objectifs			
S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs significatifs, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités significatifs	4.1 / 4.2	
S1-6	Caractéristiques des travailleurs de l'entreprise	4.2 / 6.4	
S1-7	Caractéristiques des non-salariés dans la main-d'œuvre de l'entreprise	2.3	Sans objet, en 2023 moins de 5
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	4.2	
S1-9	Mesures de la diversité	4.2	
S1-10	Salaires adéquats	4.2	
S1-11	Protection sociale	4.2	
S1-12	Personnes handicapées	4.2	
S1-13	Formation et mesures de développement des compétences	4.2	
S1-14	Mesures de santé et de sécurité	4.1	
S1-15	Mesures de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée		Mesures devant être publiées dans le prochain rapport
S1-16	Mesures de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)		
S1-17	Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits humains	3.1	Pas d'amendes, de sanctions ou de dédommagements significatifs

Informations
environnementales

Déclaration		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS E1 Changement climatique			
Gouvernance			
GOV-3	Intégration des performances liées au développement durable dans les systèmes d'incitation	2.1	TCFD Gouvernance b) TCFD Mesures et objectifs a)
Stratégie			
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	5,1	TCFD Stratégie b)
SBM3	Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	4.1 / 4.3 / 5.1 / 5.2 / 5.3	TCFD Stratégie a), b), c)
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités significatifs	2.2	TCFD Stratégie a), b), c) TCFD Gestion des risques a)
E1-2	Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.1 / 5	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b)
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques de lutte contre le changement climatique	3.1 / 5	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b) TCFD Mesures et objectifs a)
Mesures et objectifs			
E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	5.1 / 5.2	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b) TCFD Mesures et objectifs c)
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	5.2	TCFD Gestion des risques b)
E1-6	Émissions brutes de GES des Scopes 1, 2, 3 et total	5.2	TCFD Mesures et objectifs a), b)
E1-7	Élimination des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	5.2	
E1-8	Tarification interne du carbone	5.2	TCFD Mesures et objectifs a)
E1-9	Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition significatifs et des opportunités potentielles liées au climat	2.3	TCFD Stratégie b) TCFD Mesures et objectifs a) Analyse qualitative uniquement jusqu'à présent, à quantifier à l'avenir

Informations
environnementales

Déclaration		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS E2 Pollution			
Stratégie			
SBM3	Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	5.2	TCFD Stratégie b)
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités significatifs liés à la pollution	5.3	
E2-1	Politiques relatives à la pollution	3.1 / 5.2 / 5.3	
E2-2	Actions et ressources liées à la pollution	5.2 / 5.3	
Mesures et objectifs			
E2-3	Objectifs liés à la pollution	5.2 / 5.3	
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et du sol	5.2	Pollution de l'air principal aspect significatif, microplastiques non pertinents pour les activités d'Akiem
E2-5	Substances préoccupantes et substances très préoccupantes		Mesures devant être publiées dans le prochain rapport
E2-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités significatifs liés à la pollution		Pas encore de quantification, à divulguer à l'avenir

6.4 CHIFFRES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

PLAN D’ACTION ESG 2024

GOUVERNANCE

Gouvernance et performances ESG

- Poursuivre l’alignement du rapport ESG avec les nouvelles réglementations européennes en matière de rapports (CSRD/ESRS), notamment l’évaluation de double matérialité
- Obtenir l’assurance d’un auditeur sur la majorité des données quantitatives du rapport ESG, y compris l’empreinte carbone d’Akiem (y compris les émissions de GES de Scope 3)
- Intégrer les données pertinentes de l’ESRS dans les processus de contrôle interne

Lutte contre la corruption et conformité

- Systématiser le processus de contrôle des clients et des fournisseurs
- Étendre la déclaration d’intérêt déjà signée par le Comité exécutif et les cadres supérieurs aux managers-clés et aux départements des achats et des ventes
- Sensibiliser à la politique et aux pratiques existantes en matière de cadeaux et d’invitations
- Renouvellement annuel de l’adhésion au Code de conduite et à la Charte éthique
- Mise à jour de la formation sur la lutte contre la corruption et de la formation obligatoire pour tous les employés

Achats durables

- Couvrir tous les fournisseurs critiques et stratégiques de toutes les entités d’Akiem sur EcoVadis
- Former 100 % des acheteurs stratégiques à EcoVadis
- Faire signer le Code de conduite fournisseur par 100 % des fournisseurs stratégiques et critiques

SOCIAL

Gestion de la santé et de la sécurité au travail

- Formation H&S pour tous les managers d’Akiem, y compris attribution de tâches
- Audit EHS réalisé sur tous les sites d’Akiem et les principaux sites partenaires
- 100 % des incidents signalés et analysés à l’aide d’un outil spécialisé (Quentic)
- Communication à l’échelle du groupe des principaux enseignements tirés
- Sensibilisation EHS : temps de sécurité hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels programmés et exécutés partout chez Akiem

Diversité et égalité

- Mise en œuvre et déploiement de l’engagement en faveur de la diversité et de l’égalité
- Promotion ciblée des femmes dans l’entreprise et dans le processus de recrutement
- Fournir des lignes directrices spécifiques aux partenaires externes dans le cadre du processus de recrutement
- Anonymiser les profils des candidats dans le processus de recrutement
- Continuer à réduire l’écart de rémunération entre les différentes catégories d’emploi

Inclusion

- Sensibilisation interne et création de conditions de travail favorables au maintien à long terme des employés handicapés
- Élargir les partenariats avec des agences spécialisées pour recruter des personnes handicapées

Engagement des collaborateurs

- Poursuivre l’enquête de satisfaction interne annuelle et l’enquête GPTW tous les 4 ans

Engagement communautaire

- Développer de nouveaux partenariats à long terme avec des associations locales ayant un impact positif sur les thèmes importants d’Akiem

ENVIRONNEMENT

Émissions

- Poursuivre l’évaluation des risques climatiques et élaborer une stratégie de résilience
- Mise en œuvre d’objectifs scientifiques de neutralité carbone et élaboration d’une feuille de route pour la décarbonation
- 100 % d’électricité renouvelable sur tous les sites appartenant à Akiem

Stratégie de flotte hybride/décarbonée

- Zéro investissement dans des véhicules purement diesel autonomes non réadaptables
- Nouvelle stratégie d’achat pour H2 ICE, H2 FC, batteries, y compris configuration hybride
- Promouvoir le rail en tant que mode de transport durable et conditions préalables à une décarbonation accélérée au niveau de l’UE via l’AERRL

Gestion des déchets et de l’eau

- Mise en œuvre d’une solution de recyclage des eaux usées à Ostricourt
- Mise en œuvre d’inventaires harmonisés des déchets dans les installations appartenant à Akiem et élaboration d’objectifs de réduction des déchets

INFORMATIONS SUR LES EMPLOYÉS

2021					2022				2023*			
Type de contrat en ETP	L	M	H	T	L	M	H	T	L/P	H	M	T
Contrat temporaire	7	5	6	18	0	5	2	7	1	3	3	7
dont femmes	4	0	5	9	0	4	1	5	1	3	1	5
dont hommes	3	5	1	9	0	1	1	2	0	0	2	2
Contrat à durée indéterminée	60	138,2	33	231,2	67	34	196,2	294,2	61,8	55	240,1	356,9
dont femmes	15	15,6	16	46,6	17	20	22,6	59,6	14,8	30	29,6	74,4
dont hommes	45	122,6	17	184,6	50	14	173,6	237,6	47	25	210,5	282,5
Total ETP	67	143,2	39	249,2	67	39	198,2	304,2	62,8	58	243,1	363,9
Type d'emploi en ETP	L	M	H	T	L/P	H	M	T	L/P	H	M	T
Contrat à temps partiel	1	2,2	0	3,2	1	0	2,2	3,2	0,8	0	3,1	3,9
dont femmes	0	1,6	0	1,6	0	0	1,6	1,6	0,8	0	2,6	3,4
dont hommes	1	0,6	0	1,6	1	0	0,6	1,6	0	0	0,5	0,5
Contrat à temps plein	66	141	39	246	66	39	196	301	62	58	240	360
dont femmes	19	14	21	54	17	24	22	63	15	33	28	76
dont hommes	47	127	18	192	49	15	174	238	47	25	212	284
Total ETP	67	143,2	39	249,2	67	39	195,2	304,2	62,8	58	243,1	363,9

Fig. 36 : Employés par type contrat et type d'emploi en ETP

L = Leasing, P = Passenger (depuis 2022), H = Holding, M = Maintenance, T = Total

*Données 2023 vérifiées par un tiers



RAPPORT ESG 2023

Eurosquare 1 151-
161, boulevard Victor Hugo
CS 60001 – 93452 Saint-Ouen Cedex

www.akiem.com/fr

Juillet 2024